

DIAGNOSTIC CULTUREL COMMUNES DU PERIMETRE D'EXTENSION

Diagnostic réalisé par Maud MARCHAND, sous la direction de Sophie DRANSART

à partir du Bilan culturel réalisé par Céline Linguagrossa

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Mission Patrimoine-Culture
patrimoine.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

Mars 2009

PREAMBULE	7
LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE :	7
UN MOMENT DE REDEFINITION DES OBJECTIFS	7
LA PROCEDURE DE REVISION DE LA CHARTE	7
DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX :	7
LE RENOUVELLEMENT REGULIER D'UN DOCUMENT CONTRACTUEL	7
LA REVISION DE LA CHARTE AU SEIN DU.....	8
LA REVISION DE LA CHARTE AU SEIN DU.....	9
PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE.....	9
<i>Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.....</i>	<i>9</i>
<i>en quelques mots.....</i>	<i>9</i>
<i>Le futur Parc dans ses grandes lignes</i>	<i>9</i>
INTRODUCTION.....	11
LE DIAGNOSTIC CULTUREL, OBJECTIFS ET METHODES.....	11
POURQUOI ETABLIR UN DIAGNOSTIC CULTUREL ?	11
LES METHODES EMPLOYEES	13
LES DONNEES PRISES EN COMPTE DANS LE DIAGNOSTIC	15
<i>Le territoire étudié.....</i>	<i>15</i>
<i>Les acteurs culturels</i>	<i>17</i>
ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC.....	19
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE :	20
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE :	21
DES ACTEURS NOMBREUX MAIS ISOLÉS, UN PATRIMOINE QU'IL S'AGIT AVANT TOUT DE PRÉSERVER	21
Un territoire au patrimoine riche, mais un petit patrimoine qui reste négligé.....	21
Des associations relativement nombreuses, mais concentrées autour des grands pôles patrimoniaux et touristiques.....	22
Une définition très variable de la notion de patrimoine.....	23
La préservation du patrimoine plus que son animation	23
La sauvegarde du petit patrimoine : une affaire de bénévoles.....	24
L'absence de réseau local et de fédération	24
Quel public ?	24
Les politiques patrimoniales des deux ZPPAUP du territoire : d'ambitieux projets de valorisation	25
ARTISANAT D'ART : UN SECTEUR ENCORE PEU REPRÉSENTÉ	26
ARTISANAT D'ART : UN SECTEUR ENCORE PEU REPRÉSENTÉ	27
Des acteurs culturels peu nombreux et dispersés sur le territoire	27
Des spécialités très diverses	27
Enseignement et création.....	27
Des structures majoritairement amateurs et portées par des bénévoles	29
Quelques actions en direction du public.....	29
LIVRE ET LECTURE : UNE TRÈS BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE EN BIBLIOTHÈQUES, MAIS UNE POLITIQUE D'ANIMATION RELATIVEMENT PEU DIVERSIFIÉE.....	30
LIVRE ET LECTURE : UNE TRÈS BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE EN BIBLIOTHÈQUES, MAIS UNE POLITIQUE D'ANIMATION RELATIVEMENT PEU DIVERSIFIÉE.....	31
<i>Une offre en bibliothèques relativement complète.....</i>	<i>31</i>
Une couverture dense sur la plupart du territoire malgré quelques zones délaissées.....	31
Le recours à une typologie des bibliothèques pour mieux analyser l'offre d'un important service de proximité	31
Des animations presque exclusivement tournées vers le conte et les expositions.....	33
Bénévoles et professionnels à part égale, mais dans l'ensemble un personnel qualifié.....	33
La coexistence de plusieurs réseaux d'importance.....	34
Beaucoup d'attention portée aux scolaires et une interrogation quant à la fréquentation de la population active	35
<i>Les acteurs culturels hors bibliothèques : des activités variées</i>	<i>35</i>
Une présence plus forte dans les Yvelines	35

Diversité des activités.....	35
Une faible participation à l'animation du territoire dans le cas des particuliers, un plus grand impact local des associations	36
MUSIQUE ET CHANT : DE NOMBREUX ACTEURS, GEOGRAPHIQUEMENT CONCENTRES MAIS ARTISTIQUEMENT ISOLES	37
De nombreux acteurs mais un phénomène important de concentration autour des villes, qui laisse de côté de nombreux espaces ruraux.....	37
Une pratique instrumentale très présente, les musiques actuelles en retrait	37
Priorité à l'enseignement et au spectacle plutôt qu'à la création	38
Priorité à l'enseignement et au spectacle plutôt qu'à la création	39
Des structures peu professionnalisées	39
Des réseaux uniquement ponctuels, dans le cadre de manifestations, malgré l'existence de plusieurs associations de promotion artistique.....	40
Deux associations départementales de promotion de musique actuelle qui trouvent encore peu de répondeur sur le territoire à l'heure actuelle.....	40
SPECTACLE VIVANT : UN POTENTIEL IMPORTANT MAIS ENCORE PEU VALORISE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	43
Un phénomène de polarisation déjà observé dans d'autres secteurs.....	43
Le théâtre, discipline la plus représentée	43
L'enseignement, activité principale des acteurs culturels du spectacle vivant	44
Un secteur encore peu professionnalisé.....	44
Une mise en réseau encore balbutiante.....	45
Une capacité importante d'animation du territoire	45
Des salles équipées pour le spectacle vivant	45
Soutenir la création contemporaine et sa diffusion en Essonne : Artel 91	46
ARTS PLASTIQUES : UNE OFFRE DENSE ET DIVERSIFIEE MAIS INEGALEMENT REPARTIE	49
Une présence inégale sur le territoire	49
Des disciplines diversifiées, tant pour les artistes que pour les associations	49
Prédominance de l'enseignement ; la création réservée aux artistes	50
La large prédominance du bénévolat.....	50
Des participations à des événements collectifs plus que des mises en réseau durables	50
Un rôle dans l'animation du territoire qui pourrait être amélioré	51
Des équipements pour les expositions	51
Des manifestations importantes, y compris dans certaines communes de petite taille	52
À Rambouillet et à Montfort-l'Amaury, des politiques en faveur des arts plastiques	52
IMAGE ET AUDIOVISUEL : UNE SPECIALITE PEU REPRESENTEE ET PEU PROFESSIONNALISEE.....	54
IMAGE ET AUDIOVISUEL : UNE SPECIALITE PEU REPRESENTEE ET PEU PROFESSIONNALISEE.....	55
Une faible représentation des acteurs culturels du secteur, en particulier en Essonne	55
La prédominance de la photographie.....	55
La priorité à l'enseignement et à la diffusion, peu de création	55
Des structures peu professionnalisées	56
L'absence de mise en réseau à l'échelle territoriale, des ébauches d'intégration dans des systèmes de plus grande ampleur	56
LES MANIFESTATIONS SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE : UNE SAISONNALITE MARQUEE.....	57
LES POLITIQUES CULTURELLES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	59
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS	61
<i>14 communes.....</i>	<i>61</i>
<i>Sources utilisées.....</i>	<i>61</i>
<i>Récapitulatif de la politique culturelle.....</i>	<i>62</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES	63
<i>7 communes.....</i>	<i>63</i>
<i>Sources utilisées.....</i>	<i>63</i>
<i>Récapitulatif de la politique culturelle.....</i>	<i>63</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ETANGS	64
<i>5 communes.....</i>	<i>64</i>
<i>Sources utilisées.....</i>	<i>64</i>
<i>Récapitulatif de la politique culturelle.....</i>	<i>64</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET FORETS D'YVELINES	65
<i>15 communes.....</i>	<i>65</i>
<i>Sources utilisées.....</i>	<i>65</i>
<i>Récapitulatif de la politique culturelle :</i>	<i>65</i>
CONSEIL GENERAL DES YVELINES	67
<i>Sources utilisées.....</i>	<i>67</i>

<i>La politique culturelle du Conseil général : priorité à l'accès à la culture</i>	67
Le territoire du Parc et le département des Yvelines	67
Une politique sur le point d'être refondue : note sur la méthodologie du diagnostic	69
Les grands axes de la politique culturelle en février 2009 : l'accès à la culture vivante et au patrimoine	69
Le plan exceptionnel d'aide aux collectivités 2007 – 2010	69
Les grandes orientations de la politique culturelle du département 2009-2011	70
Organigramme de la direction	71
<i>Les dispositifs d'aide</i>	72
Le patrimoine, objet d'un plan exceptionnel d'aide	72
La lecture publique, compétence obligatoire du département	73
Le soutien à la création artistique.....	74
Les pratiques artistiques	75
L'aide à la diffusion	78
Les subventions aux équipements culturels.....	80
Les équipements relevant du conseil général ou recevant des subventions de sa part	81
L'accès à la culture d'un plus large public	84
Les manifestations culturelles	85
CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE	87
<i>Sources utilisées</i>	87
<i>La politique culturelle du Conseil Général : priorité à la création contemporaine et à l'accessibilité</i>	87
Le territoire du Parc et le département de l'Essonne	87
Une politique en cours de refonte : note sur la méthodologie du diagnostic	88
Les grands axes de la politique culturelle en février 2009.....	88
Un dispositif majeur au service des collectivités territoriales : les Chartes de développement culturel	89
Les communes du nouveau territoire ayant signé une charte de développement culturel.....	91
Des pistes de réflexion pour les années à venir	100
L'organisation du service	100
L'organigramme de la direction	102
<i>Les dispositifs d'aide</i>	103
Le patrimoine, un dispositif assez complet mais en cours de refonte	103
La promotion de la lecture publique	105
Le soutien à la création artistique : l'absence de dispositif.....	109
Les pratiques artistiques	109
L'aide à la diffusion : un soutien majeur au cinéma	114
Les subventions aux équipements culturels.....	118
Les équipements relevant du Conseil général ou recevant des subventions de sa part	121
Les manifestations culturelles 2009 soutenues par le Conseil Général	123
REGION ÎLE-DE-FRANCE.....	125
<i>Sources utilisées</i>	125
<i>La politique culturelle du Conseil régional : Innovation culturelle, culture pour tous</i>	125
<i>Les dispositifs d'aide</i>	126
Le patrimoine : entre recherche et préservation.....	126
Livre et lecture : les premières voies d'accès à la culture.....	127
La musique : cultiver la variété, la rendre accessible à tous	130
Le cinéma : maintenir et développer en Île-de-France un art dynamique et accessible	131
La création artistique : créer une dynamique régionale	132
La volonté d'un enseignement artistique de haut niveau	133
Une problématique triangulaire : les publics, l'offre culturelle, l'accès à la culture.....	133
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	137
D'ÎLE-DE-FRANCE	137
<i>Sources utilisées</i>	137
<i>Une politique de soutien à des équipements structurants</i>	137
INSPECTION ACADEMIQUE DES YVELINES	139
<i>Sources utilisées</i>	139
<i>L'identification de structures partenaires</i>	139
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	140
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	140
<i>Sources utilisées</i>	140
<i>Les grandes orientations en matière de culture</i>	140
LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS EN PERIPHERIE DU PARC.....	142

<i>Yvelines</i>	142
Orangerie du Domaine de Madame Élisabeth, Versailles	142
Maison Elsa Triolet – Aragon, Saint-Arnoult-en-Yvelines	142
Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines	142
Maison de la Poésie, Guyancourt	142
Le Prisme, Élancourt	142
Centre culturel La Barbacane, Beynes	142
Espace Alphonse Daudet, Coignières.....	142
Théâtre de Sartrouville	142
Ferme de Bel-Ébat, Guyancourt	142
<i>Essonne</i>	143
Domaine de Chamarande, Centre d' Art contemporain.....	143
Musée français de la photographie, Bièvres	143
Les scènes de musique actuelle/amplifiée	143
Opéra de Massy	143
QUELLES OPPORTUNITES ET QUELS PROJETS POUR LE PARC ?.....	145
DES PISTES DE REFLEXION	145
<i>Renforcer la connaissance du territoire</i>	146
<i>Être un centre de ressources</i>	147
<i>Favoriser les mises en réseaux et fédérer les acteurs</i>	147
<i>Renforcer le soutien à la création</i>	148
<i>Développer l'animation culturelle</i>	149
<i>Compenser le manque de structures et d'équipements dans certaines zones du territoire et aller vers une plus grande équité de l'accès à la culture</i>	149
<i>Être un territoire d'expérimentation</i>	150
DES EXEMPLES DE PROJETS A MENER, DES DECLINAISONS A ENVISAGER : S'INSPIRER DES ACTIONS CULTURELLES MENEES DANS D'AUTRES PARCS	150
<i>Parc naturel régional de Brière, Charte 2000 – 2010 : l'accent mis sur la mise en réseau et sur le renforcement des liens entre artistes et territoire</i>	150
<i>Parc naturel régional du Gâtinais, Charte 2002-2012 : impliquer les habitants</i>	151
<i>Parc naturel régional des Grands Causses, Charte 2009-2019 : priorité à la dimension territoriale</i>	152
<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges, Charte 2007-2017 : créer des liens et favoriser la participation de tous</i>	153
<i>Des projets pour les publics spécifiques</i>	153
CONCLUSION.....	155
<i>D'importants déséquilibres géographiques</i>	155
<i>Une vie culturelle très locale</i>	155
<i>Une culture assez peu tournée vers l'innovation</i>	156
<i>Deux départements aux politiques culturelles différentes</i>	156
COURRIERS DE RECENSEMENT.....	159
BIBLIOGRAPHIE	165

PREAMBULE
LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE :
UN MOMENT DE REDEFINITION DES OBJECTIFS

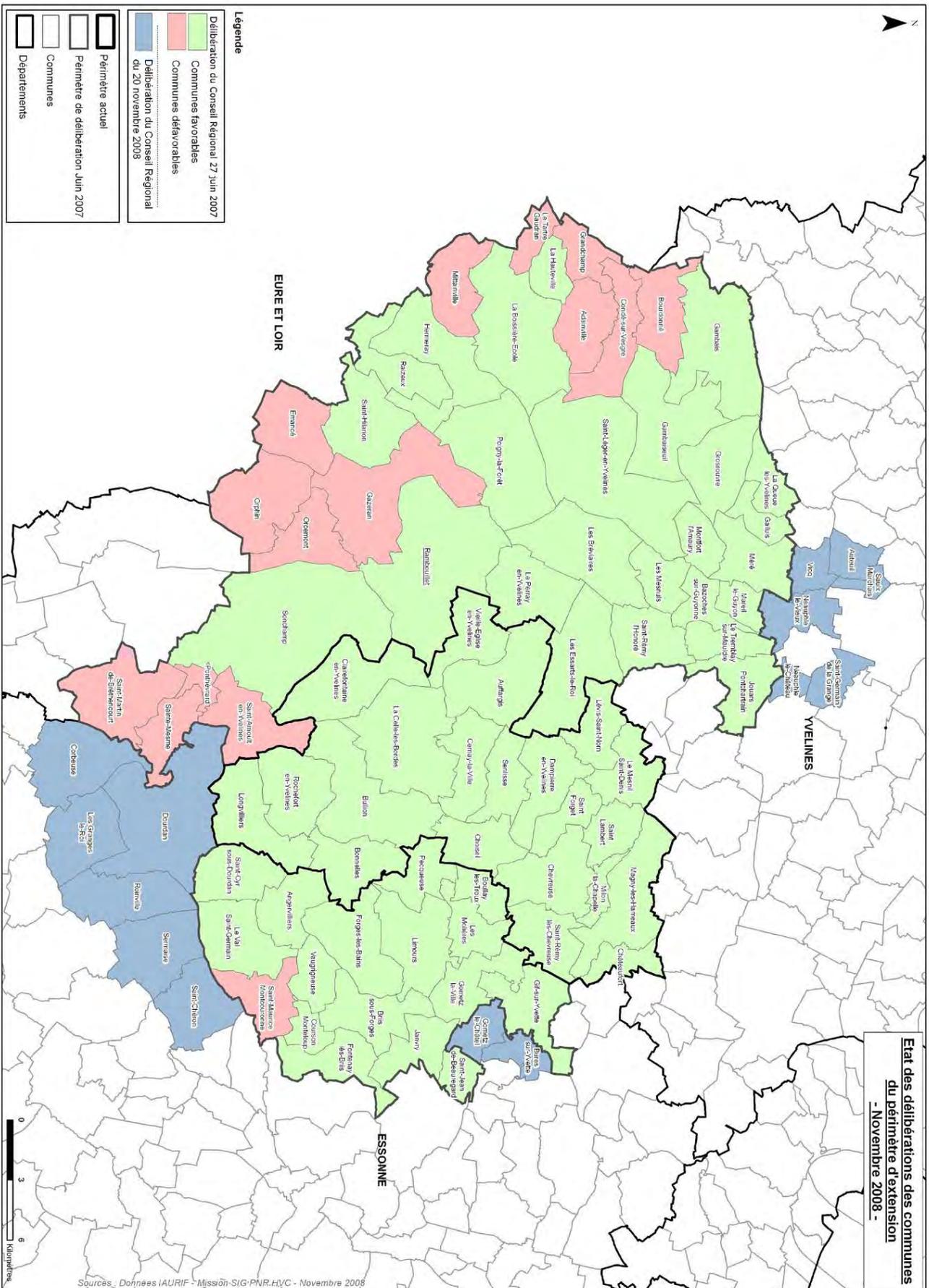
LA PROCEDURE DE REVISION DE LA CHARTE
DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX :
LE RENOUVELLEMENT REGULIER D'UN DOCUMENT CONTRACTUEL

Le territoire d'un Parc naturel régional, fondé sur une identité forte, doté d'un patrimoine naturel et culturel riche, mais dont l'équilibre est fragile et menacé, est classé par décret du Premier Ministre, pris sur rapport du Ministère en charge de l'Environnement, pour une durée limitée : celle-ci est de douze ans maximum, renouvelables.

La procédure de renouvellement de classement de Parc est engagée par la ou les Région(s) concernées. Afin d'être menée à bien, cette procédure doit s'appuyer sur la révision de la charte du Parc, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire pour une période de douze ans. Un tel document, qui fixe les objectifs à atteindre, propose des actions à mener et précise les mesures et moyens qui permettent de les mettre en œuvre, est élaboré dans la concertation : les partenaires (à savoir les collectivités du territoire qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret) s'engagent volontairement à le respecter tout au long de sa durée de validité.

À l'occasion de la révision, la Région peut mettre à l'étude une modification du périmètre du Parc, notamment en l'étendant à de nouvelles communes qui posséderaient les caractéristiques requises pour intégrer le Parc : ce « périmètre d'étude » est négocié entre tous les partenaires et arrêté par la Région concernée. Le territoire qui sera finalement classé correspond à tout ou partie du territoire des communes de ce périmètre d'étude, à condition qu'elles aient approuvé la charte et adhéré à l'organisme de gestion du Parc. Une commune peut ainsi refuser d'être classée en Parc, en n'acceptant pas sa charte.

La révision de la charte à proprement parler s'appuie sur l'évaluation de l'action du Parc pendant les douze années écoulées et sur une analyse de l'évolution de son territoire. Ce bilan permet de formuler, en concertation avec tous les partenaires, un nouveau programme d'actions, formalisé par une nouvelle charte. Au vu de ce projet, la Région sollicite le renouvellement du classement du Parc auprès du Ministère en charge de l'Environnement pour une nouvelle période de douze ans. Le renouvellement est matérialisé par un nouveau décret du Premier Ministre.



LA REVISION DE LA CHARTE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE EN QUELQUES MOTS

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a été créé en 1985 : il est alors, avec ses 19 communes membres, le premier Parc naturel régional d'Île-de-France, mais aussi le plus petit sur le territoire français. Il faut d'emblée souligner le contexte très particulier dans lequel s'est effectuée cette création : contrairement à la plupart des Parcs naturels régionaux, dont le territoire correspond à un terroir particulier ou encore à un pays historique, celui de la Haute Vallée de Chevreuse s'est davantage établi en réaction à la construction de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une deuxième charte est établie en 1999 et porte sur 21 communes : le territoire du Parc naturel régional, exclusivement situé dans le département des Yvelines, compte 46 000 habitants et couvre 25 000 ha, dont 11 000 de forêt, dans la partie ouest du Hurepoix.

Aujourd'hui, cette charte arrive à échéance. Le processus de renouvellement de classement, et donc de révision de la charte, est engagé et devrait être approuvé d'ici à janvier 2011. Le nouveau périmètre d'étude défini à cette occasion multiplie par quatre la surface actuelle du Parc, avec des extensions dans les Yvelines et dans l'Essonne : il est donc proposé un véritable changement d'échelle, qui modifie profondément la vision du territoire et crée un contexte proche de la création d'un nouveau Parc naturel régional.

LE FUTUR PARC DANS SES GRANDES LIGNES

La Région Île-de-France a confié à l'IAURIF¹ la réalisation d'un diagnostic de territoire sur le périmètre d'étude arrêté en juin 2007. Ce document contient de nombreuses données à la fois descriptives et analytiques qu'il est utile de connaître afin de mieux comprendre le cadre dans lequel le présent diagnostic prend place.

Le territoire concerné est situé à l'extrémité de la plate-forme structurale de la Beauce et comprend, entre plateaux et vallées, forêts et clairières, étangs, cultures et prairies, une grande variété d'ambiances paysagères. Il comprend plusieurs grands ensembles : le plateau boisé des Yvelines, le massif forestier de Rambouillet, le Hurepoix.

Occupé dès l'Antiquité, il recèle des vestiges d'époque gauloise, gallo-romaine et médiévale. Mais c'est surtout à partir de la Renaissance, puis de l'époque classique, grâce à la proximité des lieux de pouvoir (Paris puis Versailles), que naissent et se développent de grands domaines seigneuriaux, matérialisés dans le paysage par des châteaux et des grandes fermes. Parallèlement, un bâti rural fait de petites maisons élémentaires, souvent groupées autour d'une cour, se fait jour et émaille le territoire. Une unité architecturale du territoire se construit autour de ces demeures seigneuriales, des

¹ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, organisme d'études urbaines placé sous la tutelle du Conseil régional d'Île-de-France.

fermes, de l'habitat rural ; elle est renforcée par l'utilisation généralisée des matériaux locaux, meulière et grès. À la même époque, en raison du maillage de la forêt par le réseau des grandes allées de chasse, mais aussi par la constitution du réseau des rigoles et des étangs destinés à alimenter les jeux d'eau de Versailles, l'espace naturel est profondément retravaillé. Grâce au croisement entre ce patrimoine naturel particulier et la proximité des lieux d'influence et de pouvoir, une culture artistique forte émerge. Le territoire devient alors lieu de résidence pour de nombreux artistes, mais aussi, plus tard, lieu d'inspiration pour les paysagistes dits de l'École de Cernay.

À l'heure actuelle, le territoire garde encore un caractère rural : ainsi, en 2003, il comprend plus de 85% d'espaces naturels et ruraux. Pour autant, il a aussi le visage d'un espace périurbain et la pression foncière y est forte.

En moyenne, les habitants du futur territoire du Parc font partie de catégories socio-professionnelles très favorisées (cadres). On compte parmi eux une forte proportion de foyers constitués de familles. En revanche, les catégories sociales les plus modestes sont sous-représentées. Par ailleurs, la population connaît un phénomène de vieillissement.

Les deux tiers de la population sont regroupés dans des pôles relativement bien équipés, le principal étant celui de Rambouillet. Inversement, une grande partie des communes rurales n'a plus de commerces. Globalement, les services d'éducation sont bien représentés mais l'IAURIF relève un manque d'équipements de loisirs.

Le réseau routier apparaît comme bien développé ; le réseau ferré, quant à lui, est attractif, mais souffre de fréquences insuffisantes et d'un rabattement trop faible vers les gares. Il en est de même pour la desserte des pôles de services par les transports en commun en général.

Il faut par ailleurs souligner que deux tiers des actifs travaillent en dehors du territoire (principalement à Paris, à Saint-Quentin-en-Yvelines, dans les Hauts-de-Seine). L'activité sur le territoire même est encore à forte dominante agricole (élevage, polyculture, grandes cultures).

Du point de vue touristique, le territoire est dans une situation géographique privilégiée, à proximité de Paris, de Versailles et du sud de l'Essonne. L'offre touristique y est d'une manière générale riche et variée, notamment grâce à la concentration importante de châteaux. Cependant, l'IAURIF met l'accent sur des lacunes en termes de relais d'information et d'accessibilité autre que par véhicule individuel.

INTRODUCTION

LE DIAGNOSTIC CULTUREL, OBJECTIFS ET METHODES

POURQUOI ETABLIR UN DIAGNOSTIC CULTUREL ?

Tout Parc naturel régional est un territoire de projet ; il a pour vocation de « protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement² ». L'une de ses missions majeures touche donc à tout ce qui relève de la préservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, mais aussi à ce que l'on rassemble sous l'expression de « développement culturel », le premier ne devant pas occulter le second, mais au contraire s'y articuler. En effet, l'identité culturelle d'un territoire ne peut s'épanouir qu'au sein d'un « environnement culturel riche, diversifié, et renouvelé »³ : un Parc a donc aussi pour mission de « favoriser l'accès aux pratiques culturelles, la diffusion des œuvres, le renouvellement permanent du potentiel créatif des habitants »⁴. Car le Parc est un territoire vivant, dans lequel la culture, sous toutes ses formes envisageables, peut prendre toute sa dimension et aider à maintenir la continuité entre passé et présent. Territoires de recherche, les Parcs ont enfin vocation à tester des démarches expérimentales, qui peuvent concerner à la fois de nouveaux modes d'expression, des partenariats originaux, des modes de financement repensés ou de nouveaux processus de mise en réseau.

La politique culturelle menée par le Parc naturel régional de Chevreuse rentre bien entendu dans ce cadre global ; mais celui-ci a également développé peu à peu des axes de travail plus spécifiques : ainsi, des opérations de conservation et de préservation y existent, bien entendu, mais elles sont associées autant que possible à des actions de mise en valeur et d'animation culturelle, à travers la mise en avant de la culture et des savoir-faire locaux, l'organisation de rencontres et manifestations à caractère culturel (ou leur soutien), l'appui à la création et l'aide à la mise en réseau des acteurs culturels locaux. Il s'agit par ailleurs de ne pas toujours faire de la culture une fin en soi, mais aussi de la conjuguer, dans la mesure du possible, avec d'autres objectifs, qu'ils soient paysagers, économiques, sociaux, environnementaux, etc.

Les enjeux de la culture dans un Parc naturel régional sont multiples :

Elle est d'abord une composante fondamentale de l'identité d'un territoire, une identité fondée sur l'histoire et le patrimoine. Cependant, il ne doit pas s'agir d'une « identité-repli », mais plutôt d'une « identité-tremplin⁵ ».

² *Argumentaire, 50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux*, Fédération des Parcs naturels régionaux, Paris, 2008, p. 5

³ *Le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, texte d'orientation adopté par l'Assemblée générale du 3 mars 1999, p. 2

⁴ *ibid.*

⁵ *ibid.* p. 5

La culture est également un moyen fort de créer du lien entre les habitants et de faire vivre un territoire ; un Parc peut aller dans ce sens en proposant des activités et manifestations qui ne relèvent pas de la simple consommation culturelle mais auxquelles chacun peut participer activement, qu'il soit membre d'une association, résident, touriste ou encore acteur économique. La culture peut dès lors participer à l'animation d'un territoire. Elle est partie prenante des services à la population en territoire rural et contribue à une offre de proximité et de qualité.

La culture, ce sont également des acteurs culturels, patrimoine humain à part entière, tel que l'entend la définition de la mission des Parcs naturels régionaux, citée plus haut. Mais ils sont aussi, et il faut le souligner, des créateurs de valeur (par la vente de leurs créations, par leurs prestations) : leur existence est aussi économique et leur présence est source de dynamisme et d'attractivité pour le territoire.

Il est ainsi nécessaire de bien connaître ce dont le territoire dispose : il s'agit là de l'objectif premier de ce diagnostic culturel, consacré aux communes inscrites dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse étendu. L'intérêt de son élaboration se situe à plusieurs niveaux :

- le diagnostic culturel est le lieu de l'évaluation des potentiels de création et d'animation culturelle déjà présents et des opportunités à développer. Il permet de repérer les caractéristiques fortes du territoire mais aussi d'éventuels manques ou faiblesses

- il permet d'avoir un premier contact avec les acteurs culturels⁶ du territoire, grâce à l'envoi d'un questionnaire de recensement à toutes les associations culturelles, aux artistes amateurs ou professionnels, aux responsables d'équipements culturels repérés dans les nouvelles communes. Ils sont ainsi sensibilisés à l'existence d'une activité culturelle relevant du Parc.

- en s'intéressant par ailleurs aux politiques menées par les partenaires institutionnels (communautés de communes ou d'agglomération, départements, région, État), le diagnostic en offre une synthèse afin que la politique culturelle du Parc puisse s'articuler au mieux avec elles.

- le diagnostic est enfin une base pour des projets futurs : une fois complet, il permet de réfléchir aux actions culturelles à mener à l'échelle du territoire, grâce à la formulation de préconisations qui peuvent trouver une traduction dans la rédaction de la nouvelle charte du Parc.

LES METHODES EMPLOYEES

L'élaboration de ce diagnostic a été précédée par la rédaction d'un bilan culturel réalisé entre juin et août 2008 par Céline Linguagrossa, sous la direction de Sophie Dransart. Ce travail, essentiellement consacré à un premier recensement des acteurs culturels a largement servi de base de travail à la rédaction du diagnostic et a initié la démarche d'analyse.

Le premier recensement s'est fondé sur les catégories utilisées en 2007 pour la constitution d'un *Annuaire culturel* à l'échelle du Parc actuel : il s'agissait de constituer une base de données des acteurs, des équipements et des interlocuteurs institutionnels.

⁶ Seront qualifiés ici d'acteurs culturels les particuliers ou associations actifs sur le territoire même du futur Parc, et non ceux qui y résident mais exercent leur activité culturelle dans un autre lieu.

Ce dernier point est d'autant plus important à l'échelle du nouveau territoire que celui-ci s'étend désormais sur deux départements différents et recoupe quatre communautés de communes. Il faut cependant préciser que, ce travail ayant eu lieu au cours de l'été, il a été souvent difficile d'obtenir des retours, tant des particuliers que des partenaires institutionnels. Toutefois, une première base de données a pu être établie, et des pistes d'analyses ont été proposées.

Le bilan culturel a été repris au début du mois de novembre 2008, avec l'objectif d'avancer vers un diagnostic, grâce à l'approfondissement de l'analyse et à la formulation de préconisations. Ont donc été relancés les acteurs culturels et les mairies qui n'avaient pas répondu au premier courrier de recensement. Les nouvelles réponses ainsi reçues, ainsi que les contacts et rencontres avec les partenaires institutionnels (afin de préciser leurs politiques) ont permis d'aller vers une analyse plus fine et plus détaillée de la situation culturelle du territoire étudié.

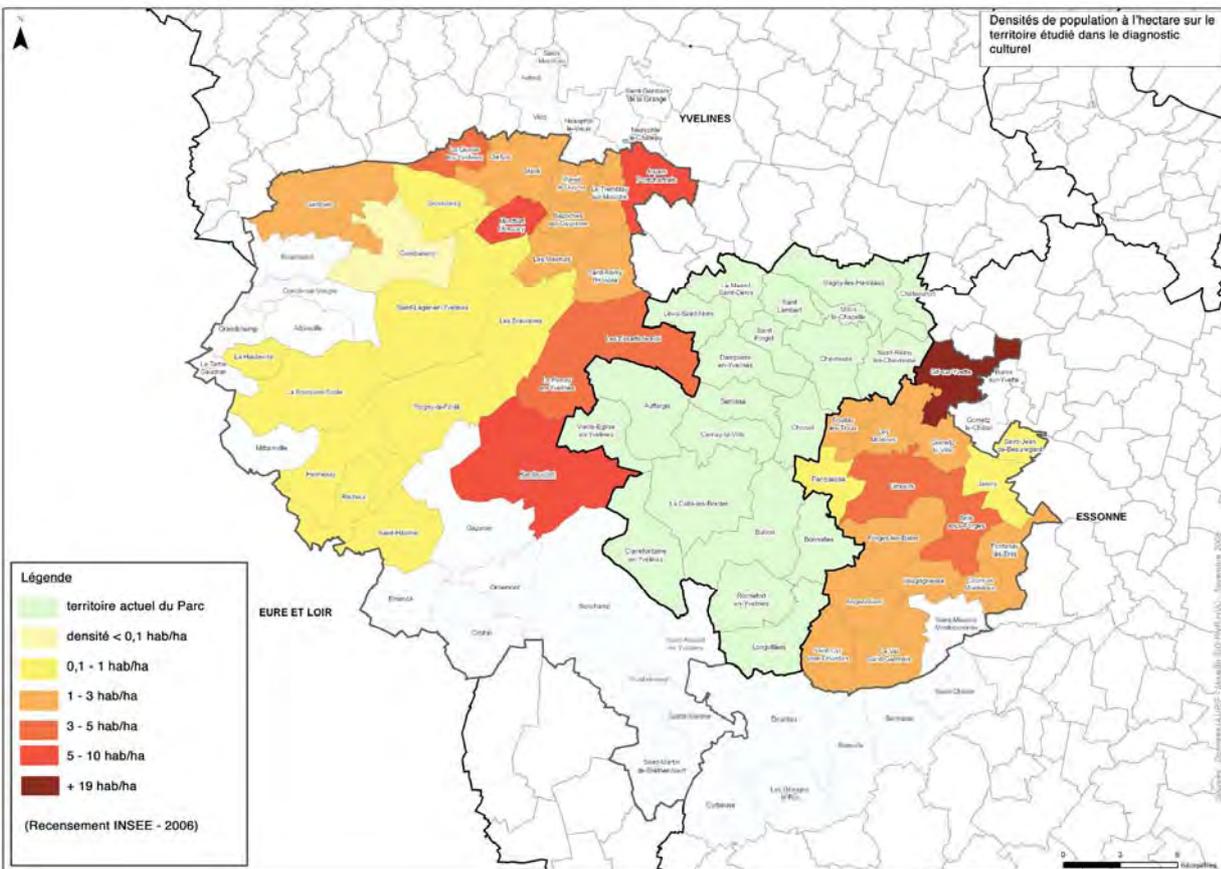
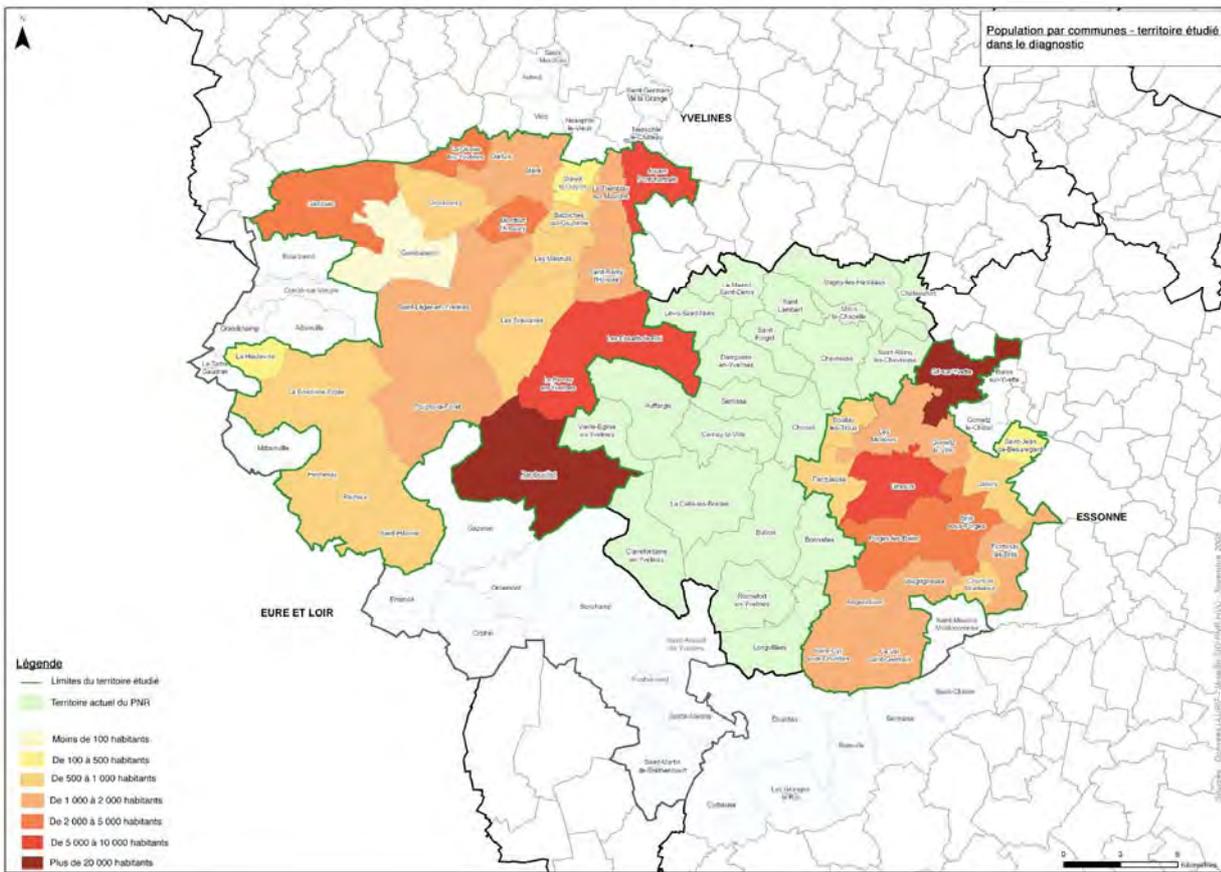
Le choix a été fait d'organiser le diagnostic en deux grandes parties : la première conjugue état des lieux et diagnostic, déclinés par secteurs. Ces derniers ont été définis d'après l'*Annuaire culturel* déjà existant sur le territoire de l'actuel Parc naturel régional, afin de conserver une cohérence des données recueillies entre ancien et nouveau territoire. On y trouvera par ailleurs une synthèse territoriale, qui évaluera les réseaux existants et leur rayonnement sur le territoire, les phénomènes de polarisation et les déséquilibres géographiques à l'œuvre dans le périmètre d'étude. Enfin, cette première partie inclut des fiches récapitulatives, présentées de manière homogénéisée, sur les politiques culturelles des partenaires institutionnels. La seconde partie est quant à elle consacrée à des pistes de réflexion sur les opportunités que le Parc pourra développer en fonction des évolutions prévues du territoire, ainsi qu'à l'ébauche de projets possibles dans ce cadre.

Sont ajoutées en annexe des fiches de diagnostic par communes, elles aussi présentées de façon normalisée, qui décrivent les associations ayant répondu au questionnaire de recensement et qui donnent des éléments d'analyse sur la vie culturelle de chaque commune. On trouvera enfin la liste des acteurs culturels ayant servi de fondement au présent travail, ordonnée par secteur, dans les dernières pages du diagnostic.

LES DONNEES PRISES EN COMPTE DANS LE DIAGNOSTIC

LE TERRITOIRE ETUDIE

Le territoire pris en compte dans le présent diagnostic est présenté par la carte ci-contre (ou page suivante). On constate d'emblée que la zone étudiée ne correspond pas au périmètre d'étude délimité par la Région au mois de novembre 2008, et que, de ce fait, certaines communes n'apparaissent pas dans le diagnostic. En effet, le travail d'état de lieux et de bilan culturel a été lancé à l'été 2008 d'après le périmètre d'étude alors défini par le Conseil Régional ; or, ses limites ont connu plusieurs évolutions depuis cette date. Cependant, elles ont été connues de manière bien trop tardive pour que les nouvelles communes puissent être prises en compte dans le recensement. L'étude porte donc sur un territoire restreint par rapport à celui du périmètre d'étude (qui ne constitue pas nécessairement le territoire définitif du Parc, il faut le souligner), mais cependant assez vaste et assez bien situé pour être significatif.



Quarante communes ont donc été étudiées⁷, seize en Essonne et vingt-quatre dans les Yvelines. Ces quarante communes représentent un total de près de 116 000 habitants (pour mémoire, le Parc actuel compte 21 communes et 46 000 habitants) Quatre communautés de communes sont désormais concernées par l'extension du Parc, ainsi que deux départements.

LES ACTEURS CULTURELS

Le recensement culturel nécessaire à l'élaboration du diagnostic a été mené en deux temps : un premier courrier aux acteurs culturels a été envoyé à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août 2008. Sur les 605 courriers envoyés, seuls 100 avaient reçu une réponse à la date du 29 août. Les acteurs culturels n'ayant pas répondu ont donc fait l'objet d'un courrier de relance aux mois de décembre 2008 et janvier 2009. A la date du 10 mars 2009, 184 réponses au total ont été reçues.

Seules les associations et particuliers, artistes amateurs ou professionnels ayant répondu au questionnaire envoyé sont pris en compte dans ce diagnostic. De même, n'ont été étudiés que les manifestations et équipements déclarés lors des retours de questionnaire. Une exception a été faite pour les bibliothèques, dans la mesure où les sites internet des communes fournissent généralement suffisamment de renseignements et sont utilement complétés, dans le cas des Yvelines, par un site Internet du Conseil général exclusivement consacré à la lecture publique⁸.

⁷ On trouvera la liste des communes en annexe, accompagnées de fiches récapitulatives sur leur vie culturelle

⁸ <http://www.lecturepublique.yvelines.fr/>

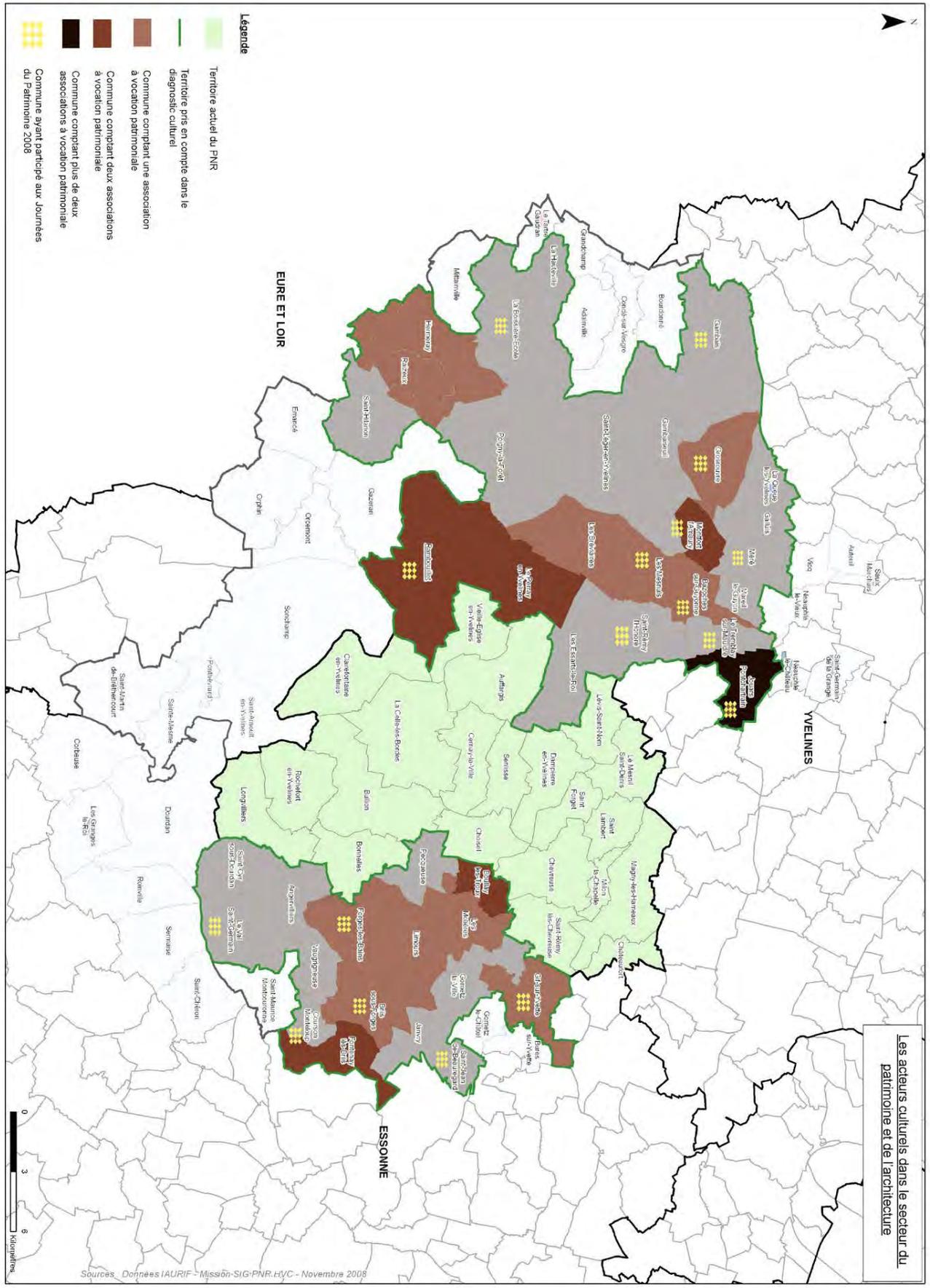
Les données recueillies grâce au recensement culturel font ici l'objet d'une présentation et d'une analyse d'abord secteur par secteur, puis d'une brève synthèse territoriale qui donne les principales caractéristiques des lieux étudiés. On trouvera également un calendrier prévisionnel des manifestations pour l'année 2009, qui permet de mesurer le potentiel d'animation du territoire.

Pour chacun des sept secteurs étudiés (Architecture et patrimoine, Artisanat d'Art, Livre et lecture, Musique et chant, Spectacle vivant, Arts plastiques, Image et audiovisuel), les mêmes questions ont été posées dans le même ordre :

- présence et répartition sur le territoire
- la définition et la délimitation des disciplines représentées
- l'ampleur respective des différents champs d'action dans lesquels interviennent les acteurs culturels (enseignement, création, animation socio-culturelle, promotion, diffusion, etc.)
- la part respective du bénévolat, des pratiques amateurs et de la professionnalisation
- la capacité de mise en réseau
- si la question s'avère pertinente et si les données recueillies permettent d'y répondre, l'analyse du public touché
- enfin, quand des éléments nous ont été communiqués, des points sur les projets menés par certaines communes.

Ces études sont suivies d'une présentation des politiques culturelles des partenaires institutionnels.

Pour avoir plus de détails sur les communes étudiées ou sur les acteurs culturels de chaque secteur, on trouvera en annexe des fiches d'analyse par commune, ainsi que les coordonnées des personnes et associations ayant retourné le questionnaire de recensement, classées dans le même ordre que le diagnostic.



ARCHITECTURE ET PATRIMOINE : **DES ACTEURS NOMBREUX MAIS ISOLES, UN PATRIMOINE QU'IL** **S'AGIT AVANT TOUT DE PRESERVER**

Les chiffres-clés

- 22 associations recensées dont 8 en Essonne et 14 dans les Yvelines
- 15 communes comptent au moins une association à caractère patrimonial
- 17 communes ont des associations qui ont déclaré participer aux Journées européennes du Patrimoine
- 2 ZPPAUP (Rambouillet et Montfort l'Amaury)
- 1 Ville d'Art et d'Histoire (Rambouillet)
- Près d'une centaine de monuments classés
- 1 historien amateur recensé

Un territoire au patrimoine riche, mais un petit patrimoine qui reste négligé

Même si l'on s'intéresse ici prioritairement aux acteurs culturels, il n'est pas inutile de rappeler les principales caractéristiques du territoire en termes de patrimoine et d'architecture. Il est à signaler qu'une étude patrimoniale, commune par commune, suivie d'un rapport de synthèse, a parallèlement été menée dans le cadre de la révision de la charte.

Le patrimoine, notamment monumental, est extrêmement riche dans le périmètre étudié, et est relativement bien

réparti sur l'ensemble du territoire : l'impact sur le développement touristique n'est pas à négliger. Il s'agit essentiellement de grands domaines (châteaux et parcs, pour la plupart non ouverts au public ou alors de façon exceptionnelle), liés à la proximité de Versailles, et d'édifices religieux. On compte quelques bâtiments civils, tels la Maison Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne, exemple de patrimoine du xxe siècle, ou encore le lieu de mémoire que constitue la Maison-musée Maurice Ravel à Montfort-l'Amaury. Il y a sur le territoire près d'une centaine de monuments protégés au titre de la loi de 1913 ; leur concentration est particulièrement importante à Rambouillet et à Montfort-l'Amaury.

Le prestige de ces monuments ne doit pas occulter la richesse du patrimoine vernaculaire, pourtant peu protégé et peu valorisé. S'il est essentiellement rural (fermes, maisons rurales, croix de chemin, bornes, ...), il ne l'est pas exclusivement : tout un « petit patrimoine » urbain (restes de fortifications, formes particulières de bourgs, vestiges d'établissements proto-industriels, lavoirs, ...) témoigne également des anciennes formes de la vie quotidienne et de la sociabilité villageoise. L'ensemble de ce patrimoine est aujourd'hui en danger, car jugé trop humble pour être protégé. Il fonde cependant l'unité et la cohérence du territoire.

Pour mémoire, les sites majeurs du périmètre étudié sont les suivants :

➤ En Essonne :

- Château de St-Jean-de Beaugard, xviii^e siècle ; 45 000 visiteurs /an⁹
- Domaine de Courson, , xviii^e siècle , 66 000 visiteurs/an
- Château de Bandeville, Saint-Cyr-sous-Dourdan (non ouvert au public)
- Château du Marais, Le-Val-Saint-Germain, ouvert à la visite uniquement le dimanche et les jours fériés

➤ Dans les Yvelines

- Domaine national de Rambouillet, , xvii^e siècle , 14 000 visiteurs/an
- Musée du Jeu de l’Oie, Rambouillet
- Musée du Mouton, Bergerie Nationale, Rambouillet
- Musée Rambolitrain, Rambouillet, labellisé « Musée de France »
- Château-fort de Montfort-l’Amaury, , xii^e siècle , vestiges visibles
- Château de Groussay, Montfort-l’Amaury, , xix^e siècle , ouvert à la visite
- Maison-musée Maurice Ravel, Montfort-l’Amaury, labellisée « Musée de France »
- Eglise et cimetière de Montfort-l’Amaury
- Château de Neuville, à Gambais, , xviii^e siècle (non ouvert au public, mais utilisé pour des événements ou des tournages de film)
- Château de Pontchartrain, fin xix^e siècle , non ouvert au public
- Château des Mesnuls, , xviii^e siècle , non ouvert à la visite
- Maison de Jean Monnet, Bazoches-sur-Guyonne, 15 000 visiteurs/an
- Maison de Louis Carré, Bazoches-sur-Guyonne, ouverte au public
- Site archéologique de la Ferme d’Ithe, Le Tremblay-sur-Mauldre

Des associations relativement nombreuses, mais concentrées autour des grands pôles patrimoniaux et touristiques.

Les associations recensées sont au nombre de 22 ; un historien amateur, qui conjugue recherche et collecte d’objets, notamment photographiques, a également répondu au questionnaire envoyé.

S’il n’y a pas de déséquilibre notable entre le département des Yvelines et celui de l’Essonne, on observe toutefois sans surprise un phénomène de concentration autour de Rambouillet, Monfort-l’Amaury, Jouars-Pontchartrain, Gif-sur-Yvette et Limours. Cependant, dans les deux ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) du territoire, les associations s’avèrent moins nombreuses que ce à quoi l’on pourrait s’attendre compte tenu de la richesse patrimoniale des lieux. Cette donnée s’explique aisément par la présence dans ces communes d’un service municipal du patrimoine (Rambouillet) ou d’une *Maison du Tourisme et du Patrimoine* (Montfort-l’Amaury). A cela s’ajoute, dans le cas de Rambouillet, l’existence d’une association d’importance majeure, la *Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l’Yveline*, qui concentre les historiens locaux et mène ses travaux de recherche avec une

⁹ Chiffres donnés par l’IAURIF, *Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, avril 2008

exigence de rigueur et de précision ; elle réunit près de 300 membres et traite de tous les sujets relatifs à l'histoire de la région. Les résultats des travaux menés font en outre l'objet de publications.

En revanche, certaines zones du périmètre étudié souffrent d'une absence totale d'association à vocation patrimoniale, en particulier au sud-ouest du massif de Saint-Léger et au sud du plateau de Limours. Ces espaces connaissent certes une concentration moindre en patrimoine monumental, mais ne sont pas dépourvus de patrimoine vernaculaire à préserver et à mettre en valeur.

Une définition très variable de la notion de patrimoine

Les acteurs ayant répondu au questionnaire de recensement culturel en se déclarant dans la catégorie « patrimoine et architecture » ont souvent une définition très souple et très vaste du terme de patrimoine. Les actions menées couvrent ainsi des réalités parfois très différentes d'une association à l'autre.

Deux d'entre elles ont explicitement pour objet le patrimoine aussi bien naturel que culturel : il s'agit pour elles de préserver un environnement, un paysage, un cadre de vie, dont le bâti n'est finalement qu'une composante. Quatre autres ont pour vocation la « préservation du patrimoine communal », sans qu'elles ne précisent si elles s'attachent exclusivement au bâti ou si elles prennent en compte une définition plus extensive du terme. Par ailleurs, pour un certain nombre d'autres associations, ce patrimoine prend place au sein de recherches historiques sur la commune ou la région, sans pour autant être le principal objet de leur attention.

Enfin, dix associations sur vingt-deux, soit près de la moitié, n'ont pour vocation que la sauvegarde d'un élément particulier du patrimoine. Les éléments religieux (églises et orgues) sont particulièrement bien représentés ; on dénombre également deux associations de mise en valeur d'un site historique, une d'un lieu de mémoire, ainsi qu'une dernière, plus originale, de restauration de motos anciennes.

La préservation du patrimoine plus que son animation

Les associations interrogées mettent très largement en avant leur activité de sauvegarde et de préservation du patrimoine ; même si certaines ont pour objet la restauration d'un élément précis, la plupart des actions envisagées relèvent plutôt d'une surveillance active du patrimoine face aux menaces issues des politiques d'urbanisation et de construction, et d'une mobilisation des habitants de la commune par le biais de réunions d'informations le cas échéant. Trois associations seulement mènent des actions de sensibilisation sur la durée en proposant régulièrement des expositions ou des promenades-découvertes.

La connaissance du patrimoine est aussi un champ d'action souvent relevé au fil des réponses reçues. Ce travail se traduit majoritairement par la publication d'articles, soit dans les bulletins communaux, soit à plus grande échelle dans le cas de la *Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline*. Rares sont les associations qui organisent des conférences ou des colloques.

L'animation est le parent pauvre des actions associatives en faveur du patrimoine ; seules trois associations le mentionnent explicitement comme composante de leur activité. Il s'agit pourtant d'un moyen majeur de sensibiliser la population : créer

des passerelles entre passé et présent, montrer que ce patrimoine est toujours vivant permet en effet de mener des actions de préservation plus efficaces et plus reconnues.

À noter, les quelques associations qui font du patrimoine un vecteur de lien social, en en faisant l'objet de sorties culturelles entre adhérents. Le patrimoine est pour elles lieu de rencontre et de partage.

La sauvegarde du petit patrimoine : une affaire de bénévoles

Si le patrimoine monumental est soit géré par de grands propriétaires privés ou publics, la préservation du patrimoine vernaculaire repose largement sur des bénévoles. En effet, l'immense majorité des acteurs recensés dans le domaine sont des associations. Les trois seuls professionnels à avoir répondu au recensement sont la *Maison Louis Carré* à Bazoches-sur-Guyonne, la *Maison du Tourisme et du Patrimoine* de Montfort-l'Amaury et le *Domaine de Quincampoix*, un lieu dédié à l'organisation d'événements privés, professionnels ou culturels, qui accueille régulièrement des expositions. Aucun ne se consacre donc à ce que l'on qualifie de petit patrimoine.

Aucune entreprise spécialisée dans la restauration du patrimoine n'a par ailleurs été recensée dans le périmètre d'étude.

L'absence de réseau local et de fédération

Au sein même du territoire, les mises en réseaux et les collaborations d'échelle supra-communales sont rares : une seule structure, *l'Association pour la Promotion du Site Archéologique de Diodorum*, dont le siège est à Jouars-Pontchartrain, regroupe les habitants de neuf communes ; sept d'entre elles font partie du territoire étudié, au nord du massif de Saint-Léger. Cette même association est la seule à faire partie du réseau national *Rempart*. Toujours à l'échelle du territoire, une seule association se déclare membre de la *SHARY*.

En ce qui concerne les réseaux de plus grande ampleur, l'analyse de la participation des associations aux *Journées européennes du Patrimoine* est elle aussi révélatrice : 17 communes seulement, sur les 40 étudiées, ont des associations qui déclarent participer à l'événement (ce qui n'empêche pas que des actions aient lieu dans d'autres communes, à l'initiative de la municipalité). On peut s'interroger sur les raisons qui en sont à l'origine : absence de vitalité, manque de moyens, d'un public réceptif, peuvent être des facteurs à envisager. La conséquence majeure en est un manque certain de visibilité.

Quel public ?

Les effectifs des différentes associations n'ont pas été estimés.

En ce qui concerne le patrimoine monumental, une étude des publics a été ébauchée dans le diagnostic territorial élaboré par l'IAURIF. Dans la mesure où les sites ne sont pas ici l'objet principal de l'étude, nous nous permettons d'y renvoyer. Signalons seulement que l'accès en transports en commun à la plupart des sites majeurs – hors Rambouillet et Montfort-l'Amaury – s'avère difficile, et que seule la *Bergerie nationale* à Rambouillet dispose du label « Tourisme et handicaps ».

Les politiques patrimoniales des deux ZPPAUP du territoire : d'ambitieux projets de valorisation

➤ Rambouillet, politique culturelle et projets :

Depuis l'attribution du label « *Ville d'art et d'histoire* » en 2005, la ville de Rambouillet a développé son action patrimoniale, notamment en recrutant du personnel qualifié. Ainsi, une conservatrice du patrimoine, Sophie de Juvigny, gère le Palais du Roi de Rome depuis 2006 ; une animatrice du patrimoine, Helga Rouyer, est pour sa part chargée de développer une politique d'action patrimoniale active (par exemple, les visites *Laissez-vous conter Rambouillet*). De plus, dès septembre 2008, tous les conférenciers doivent être agréés « *Ville d'art et d'histoire* » (recrutement par concours, coordonné par la DRAC d'Ile-de-France).

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine à proprement parler, la ville fait restaurer les œuvres qui le nécessitent (carte des Chasses de Rambouillet, Pavillon du Verger, etc.) et accorde des subventions aux sociétés savantes qui publient des ouvrages scientifiques. D'autre part, tous les deux ans, au cours de la Fête de la Saint-Lubin, sont présentées des expositions sur le patrimoine rambolitaïn, en accord avec le thème général de la manifestation. Elles sont conçues par les services de la Médiathèque, en partenariat avec le service du Patrimoine.

En 2009, la ville prévoit d'étendre le parcours de signalétique du patrimoine existant.

La Bergerie impériale doit également être restructurée. Il s'agit d'une partie de la Bergerie nationale, qui regroupe plusieurs bâtiments (granges, bergeries, etc.). Le projet consiste à y créer un pôle agro-sylvo-culturel, en réhabilitant les bâtiments. Le musée du Jeu de l'Oie, ainsi que les fresques de la villa gallo-romaine de la Millière, y seraient transférés. Y seraient également installés le musée du mouton rénové, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, un centre d'archives qui rassemblerait les archives actuellement réparties entre diverses institutions, un Centre pédagogique d'information et de communication sur le thème « nature, chasse, biodiversité », ainsi que des locaux de restauration légère et de vente de produits du terroir. Les animations destinées au jeune public seront alors développées.

➤ Montfort-l'Amaury : la préservation du patrimoine au cœur des préoccupations

La politique culturelle de Montfort l'Amaury repose sur le travail conjoint de la Maison du Tourisme, du Centre municipal des Loisirs, et des services municipaux (service communication et service culturel).

Depuis le début des années 2000, la commune mène des actions de sensibilisation de la population au patrimoine local. Elle met également l'accent sur la communication et la promotion touristique.

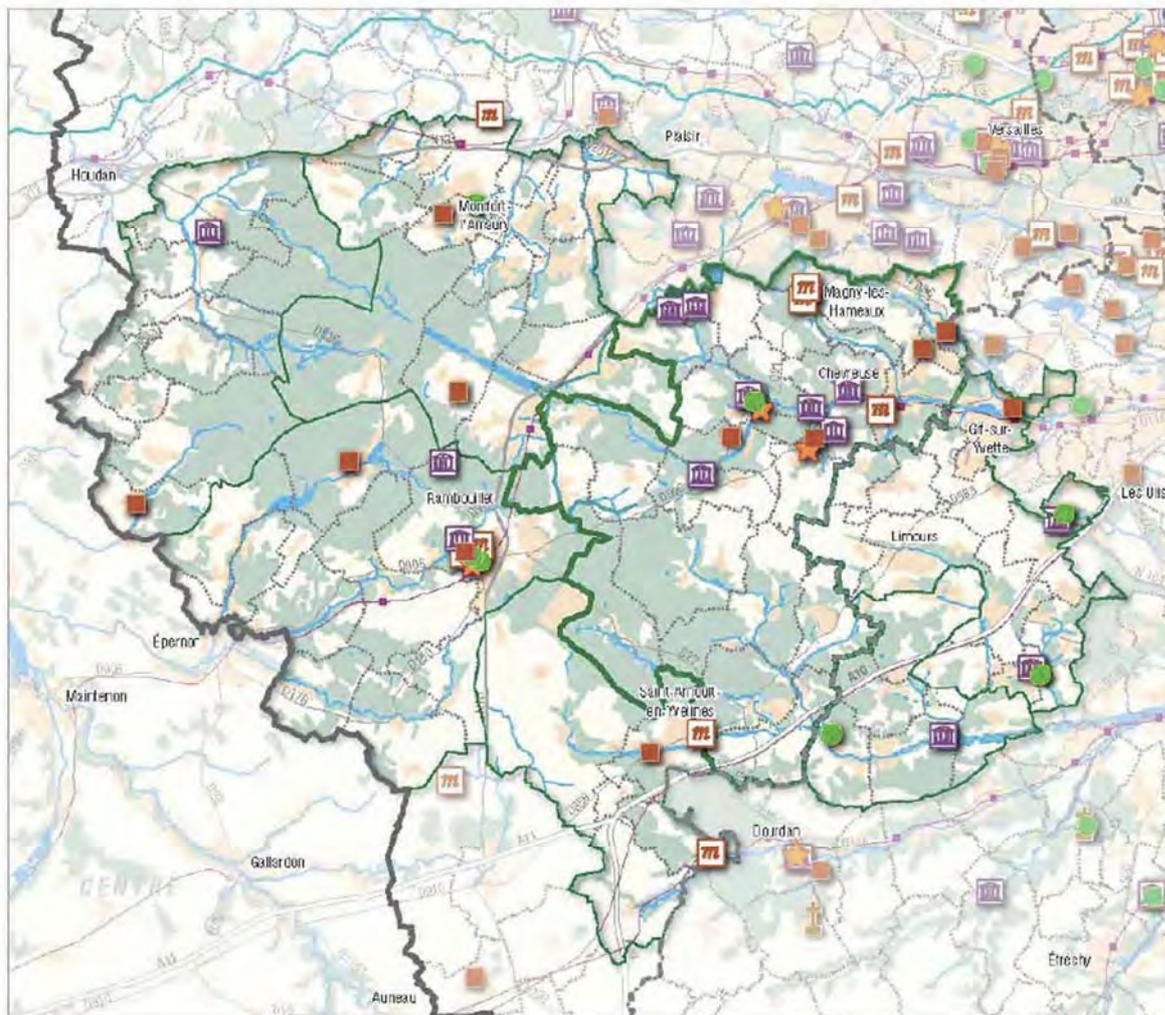
Parallèlement, elle travaille activement à la mise en valeur de son patrimoine :

➤ éclairage des monuments, enfouissement des câbles aériens, aménagement des entrées de ville, création d'un nuancier pour accompagner les opérations de restauration du patrimoine (pour les couleurs de crépis, les toitures, les enseignes, etc.).

➤ financement par la commune de la restauration de la maison de Maurice Ravel (classée Monument historique) et soutien à l'association gestionnaire du site « *Maurice Ravel et Monfort-l'Amaury* ».

➤ restauration en 2009 de 30 verrières de l'église. Il s'agit de verrières originales, du xvie siècle, qui ont valu à l'église d'être classée Monument historique.

Le tourisme culturel



0 2 4 5 km

Élément du tourisme culturel

-  lieu sacré
-  centre d'interprétation*
-  musée
-  site ou monument historique important
-  parc et jardin
-  village ou ville historique

* Bien entendu au pôle de la Haute Vallée de Chevreuse (folklorique, ethnique, industriel ou artisanal, naturel, littéraire...) mais qui ne dispose pas de collections permanentes.

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre large
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie
-  canal (eu sol, souterrain)

ARTISANAT D'ART : UN SECTEUR ENCORE PEU REPRESENTÉ

Les chiffres-clés

- 8 associations recensées
dont 4 en Essonne
et 4 dans les Yvelines
- 5 artisans d'Art
dont 1 en Essonne
et 4 dans les Yvelines
- 1 atelier professionnel (dans les Yvelines)
- 9 communes comptent au moins un acteur culturel dans le secteur de l'artisanat d'art
- 5 communes organisent ou accueillent des manifestations liées à l'artisanat d'art
dont 4 en Essonne
et 1 dans les Yvelines

Des acteurs culturels peu nombreux et dispersés sur le territoire

Les artisans d'art ainsi que les associations consacrées à l'artisanat sont peu nombreux sur le territoire étudié : seules huit associations et cinq artistes ont ainsi répondu, concentrés dans neuf communes sur les quarante prises en compte dans le diagnostic. Ces acteurs culturels sont relativement dispersés sur le territoire : seules les villes de Rambouillet et de Gif-sur-Yvette en comptent plus d'un. La taille de la commune n'est pas ici un critère déterminant de leur présence, contrairement aux autres secteurs étudiés.

Les artisans sont nettement plus nombreux dans le secteur des Yvelines compris dans le périmètre d'extension que dans celui de l'Essonne (quatre contre un). En revanche, on compte exactement le même nombre d'associations dans l'un et l'autre département.

Cinq communes accueillent des manifestations liées à l'artisanat : paradoxalement, trois d'entre elles ne comptent aucun artisan ou association recensés. Elles sont majoritairement organisées en Essonne.

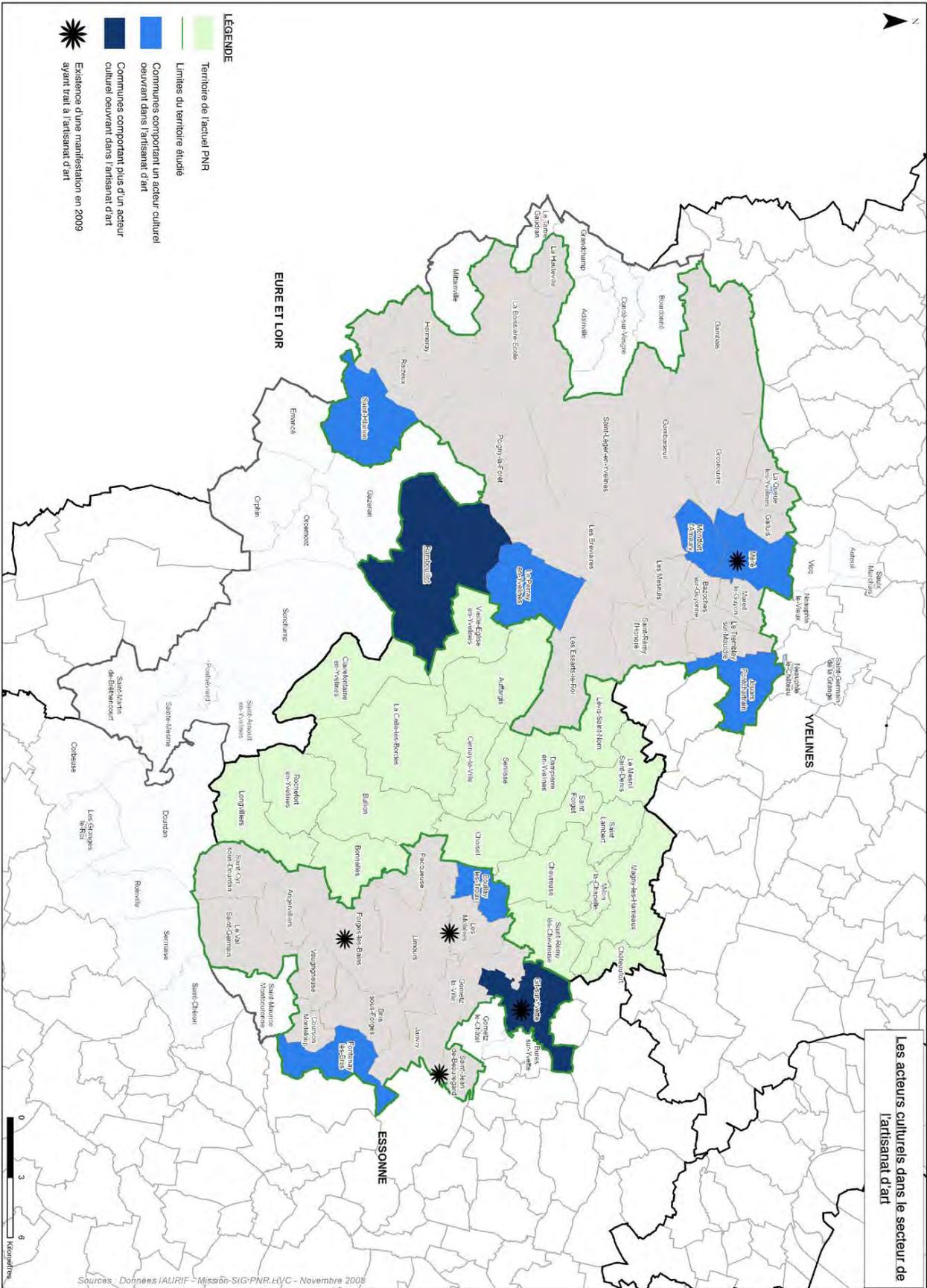
Des spécialités très diverses

Trois céramistes ont été dénombrés sur le territoire ; l'un d'entre eux est parallèlement artisan verrier. La peinture sur porcelaine est enseignée par une association et par un atelier professionnel. On compte également un tapissier-décorateur, un tisserand et spécialiste de l'art topiaire (tailler et former les végétaux en sculptures géométriques ou figuratives), une émailleuse, une association consacrée au travail de l'argile, une autre à l'art floral japonais, une autre enfin à la dentelle au fuseau. Une association propose des ateliers d'artisanat, mais n'a pas précisé quelle(s) spécialité(s) étai(en)t enseignée(s).

Les artisans présents ont donc des compétences très variées mais qui ne couvrent pas tout le champ de l'artisanat d'art. Par exemple, aucun créateur de bijoux, aucun ébéniste, aucun relieur ou vannier n'ont été recensés.

Enseignement et création

La plupart des acteurs, qu'ils soient artistes ou associations, proposent des stages et ateliers dans leur spécialité : ils sont ainsi onze à déclarer une telle activité. Pour cinq associations sur huit, il s'agit même de leur vocation principale. Il faut y ajouter un atelier



professionnel, situé à Rambouillet, qui organise des cours payants de peinture sur céramique.

Cependant, la création demeure l'activité principale des cinq artisans recensés, ainsi que de deux associations. L'une d'entre elles se consacre parallèlement à la restauration d'objets anciens, en particulier des meubles.

Enfin, deux associations ont pour objet la promotion des artisans d'art et de leur travail. Toutes deux sont situées en Essonne. Dans les Yvelines, seule la *Maison du Patrimoine et du Tourisme de Montfort-l'Amaury* a déclaré mener des actions similaires.

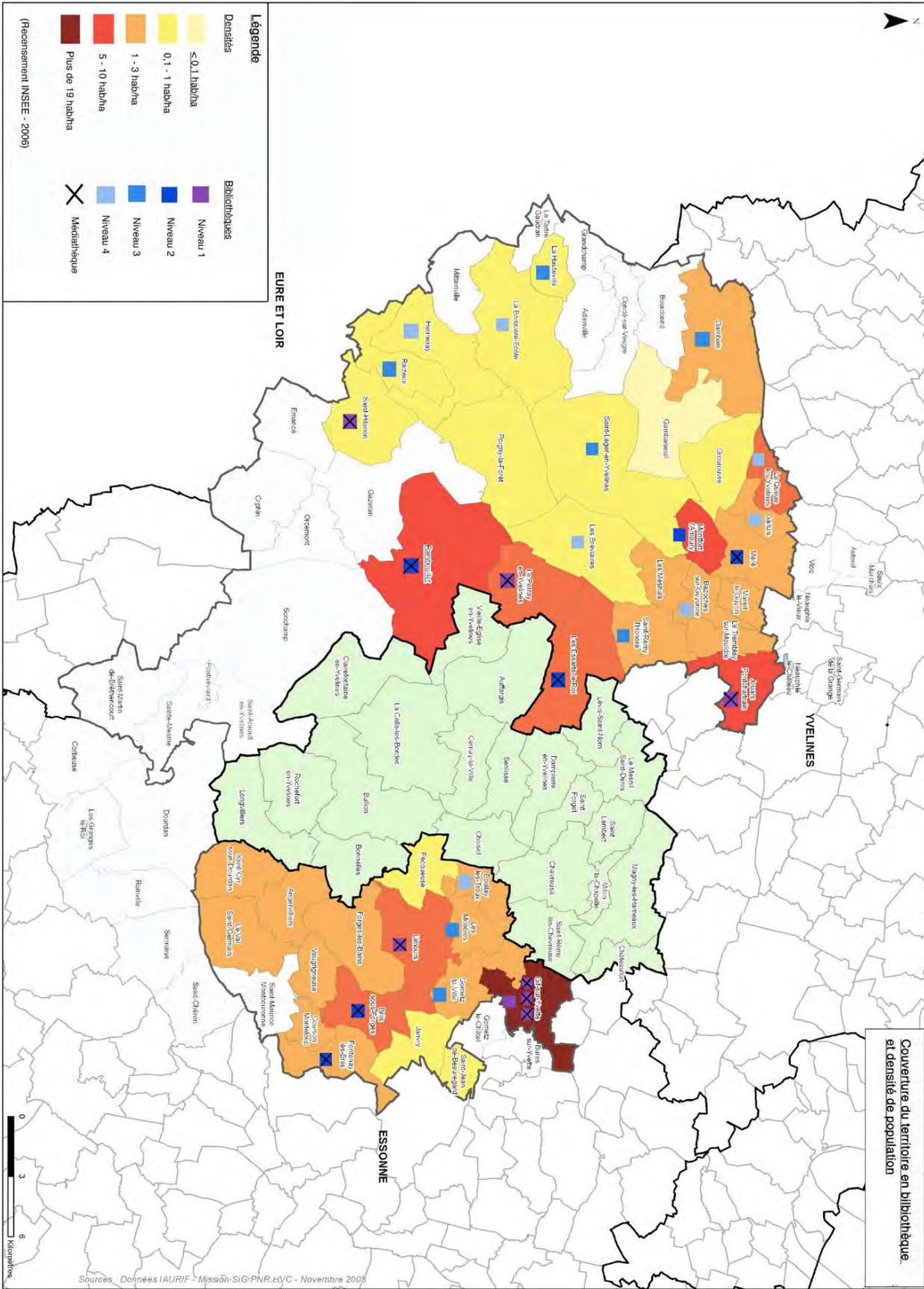
Des structures majoritairement amateurs et portées par des bénévoles

Seuls trois artisans d'art sur cinq possèdent un numéro de déclaration officielle en tant que professionnels. Il faut donc supposer que les deux autres exercent leur activité en amateurs. De même, aucune association ne dispose d'un numéro Siret : aucune n'emploie donc de salariés. Un acteur s'est déclaré comme professionnel de l'enseignement artistique : il s'agit de *l'Atelier du Venere*, à Rambouillet.

Quelques actions en direction du public

Hormis la vente de leurs objets, les acteurs culturels du secteur de l'artisanat d'art ne proposent que peu d'actions en direction du public. Seuls trois proposent des portes ouvertes et cinq des expositions. La nature des interventions est donc elle aussi assez limitée. Trois d'entre eux interviennent par ailleurs dans le domaine scolaire.

Les manifestations autour de l'artisanat d'art sont plutôt organisées directement par les communes : il est d'ailleurs intéressant de constater que sur cinq événements recensés, trois ont lieu dans des communes où aucun artisan d'art ou association n'ont répondu au questionnaire envoyé. Il est également surprenant qu'aucun de ces acteurs n'ait signalé sa participation à ces manifestations, pas plus qu'à la *Journée nationale des Artisans d'Art*. Peut-être manquent-elles de visibilité ou n'apportent pas assez aux artisans pour qu'il songent à les notifier.



**LIVRE ET LECTURE : UNE TRÈS BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE
EN BIBLIOTHÈQUES, MAIS UNE POLITIQUE D'ANIMATION
RELATIVEMENT PEU DIVERSIFIÉE**

Les chiffres-clés

- 9 associations recensées (hors bibliothèques associatives)
 - dont 5 en Essonne
 - et 4 dans les Yvelines
- 6 communes comptent au moins une association dans le secteur du livre et de la lecture
 - dont 4 en Essonne
 - et 2 dans les Yvelines
- 4 artistes (3 écrivains amateurs et une poète professionnelle, tous dans les Yvelines)
- 1 professionnel recensé (hors librairies), spécialisé dans la vente de livres audio en ligne
- 31 bibliothèques
 - dont 9 bibliothèques associatives
 - et 22 bibliothèques municipales
- 7 communes de l'Essonne sont équipées d'au moins une bibliothèque
- 18 communes des Yvelines sont dans ce cas
- 2 communes ont déclaré participer à Lire en Fête, 4 au Printemps des Poètes

**UNE OFFRE EN BIBLIOTHÈQUES
RELATIVEMENT COMPLETE**

**Une couverture dense sur la
plupart du territoire malgré
quelques zones délaissées**

On ne compte dans le périmètre étudié dans ce diagnostic pas moins de 31 bibliothèques, dont 9 sont associatives. 18 communes des Yvelines (sur 24) en sont équipées, tandis que la proportion pour l'Essonne est un peu plus faible (7 communes équipées de bibliothèques sur 16 étudiées). 15 communes sur 40 ne disposent ainsi d'aucune bibliothèque. Leur répartition sur le territoire est toutefois relativement homogène. Une exception notable est la région de la Rémarde aval : dans la zone délimitée au nord par Forges-les-Bains, au sud par Saint-Cyr-sous-Dourdan et à l'est par Courson-

Monteloup, aucune bibliothèque n'a été recensée (cf. carte). Le phénomène est plus ponctuel dans les Yvelines, où il est exceptionnel que deux communes limitrophes soient l'une et l'autre dépourvues de cet équipement (le seul cas recensé est celui de Gambaiseuil et de Grosrouvre). A l'inverse, certaines communes disposent de plusieurs bibliothèques : il s'agit évidemment des zones densément peuplées.

**Le recours à une typologie des bibliothèques pour mieux analyser l'offre
d'un important service de proximité**

L'association des directeurs de bibliothèques départementales a mis en place en 2007 une typologie des bibliothèques, fondée sur une grille d'analyse reproduite ci-dessous¹⁰. La démarche s'avère intéressante, car le résultat n'est pas exclusivement fonction de la taille ou du nombre d'ouvrages, critères certes utiles mais insuffisants pour juger de la qualité d'un service offert au public. L'intérêt des ratios élaborés en fonction du nombre d'habitants est donc de pouvoir analyser de manière relative le niveau de

¹⁰ Source : www.lecturepublique.yvelines.fr/

service offert sans concentrer l'attention sur les zones densément peuplées où les fonds investis apparaissent évidemment plus importants s'ils sont considérés de manière absolue. On mesure donc ici une offre de service en termes de lecture et non pas seulement un niveau d'équipement. C'est pourquoi ce classement a été repris pour établir la carte ci-contre.

	Bibliothèque de niveau 1	Bibliothèque de niveau 2	Bibliothèque de niveau 3 (bibliothèques relais)	Bibliothèque de niveau 4 (point lecture)
Crédits d'acquisition	2 € par habitant et par an	1€ par habitant et par an	0,5€ par habitant et par an	2 ou 3 critères du niveau 3 doivent être respectés
Plage d'ouverture	12 h par semaine	8 h par semaine	4 h par semaine	
Personnel exigé	1 agent de catégorie B filière culturelle pour 5 000 habitants + 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	1 bénévole qualifié	
Surface minimale	100 m2	50 m2	25m2	

Huit bibliothèques de niveau 1 sont ainsi présentes sur le territoire ; on en compte trois dans les Yvelines et cinq en Essonne (dont quatre dans la seule commune de Gif-sur-Yvette). De manière surprenante à première vue, un grand pôle comme Rambouillet ne dispose que d'une bibliothèque de niveau 2, tandis que la petite commune de Saint-Hilarion (moins de 900 habitants) a une médiathèque classée niveau 1, avec un peu plus de 2000 livres seulement. Cette commune, ainsi que celles de Jouars-Pontchartrain, du Perray-en-Yvelines, de Limours et bien sûr de Gif-sur-Yvette, ont une politique particulièrement dynamique en matière d'accès à la lecture.

Les bibliothèques de niveau 2 sont au nombre de six, majoritairement situées dans les Yvelines ; la grande majorité d'entre elles sont des médiathèques (cinq sur six).

La présence de ces équipements de taille relativement importante ne doit pas occulter l'existence de bibliothèques plus petites, mais nombreuses (elles sont quatorze, Yvelines et Essonne confondues), de niveau 3 ou 4. Ces bibliothèques-relais et points-lectures sont des équipements particulièrement précieux en milieu rural, d'autant qu'elles sont peu coûteuses car souvent gérées par des bénévoles : dans plusieurs communes dépourvues de toute animation culturelle autre, il existe ainsi une bibliothèque qui assure aux habitants un certain service en matière de culture. C'est le cas de La Queue-les-Yvelines, des Molières, de la Boissière-École, de la Hauteville, de Gambais, de Saint-Rémy-l'Honoré ou encore de Gometz-la-ville. Ces structures légères constituent donc un important service de proximité.

Des animations presque exclusivement tournées vers le conte et les expositions

Ces bibliothèques assurent souvent, outre le prêt de livres, la mise à disposition d'ouvrages multimédias : sept sont dans ce cas, et l'une d'entre elles propose même des logiciels informatiques.

En dehors de cette activité de prêt, nombreuses sont les bibliothèques qui proposent des animations culturelles autour du livre et de la lecture. La lecture de conte est l'activité la plus souvent citée (elle est pratiquée par dix bibliothèques du territoire sur trente-et-une) ; elle s'adresse souvent à un public scolaire. Les expositions sont également des animations fréquentes : six structures déclarent en organiser régulièrement. Les bibliothèques sont en effet des lieux privilégiés pour de tels accrochages : disposant souvent d'un peu de place, elles peuvent ainsi accueillir des artistes locaux auxquels elles assurent une certaine visibilité grâce à la fréquentation des lieux, qui plus est pour des raisons culturelles. Les bibliothèques départementales assurent également le prêt d'expositions.

Quelques initiatives originales sont à signaler, mais elles restent trop rares sur le territoire : la médiathèque de Briis-sous-Forges organise régulièrement des spectacles, de même que la Bibliothèque municipale de Limours et la Médiathèque Florian de Rambouillet. Cette dernière accueille également des artistes en résidence. Elle est la seule sur le territoire à proposer un tel service. La Bibliothèque de Saint-Hilarion, déjà évoquée plus haut, organise pour sa part un salon au cours duquel est décerné un prix littéraire. Mais l'initiative la plus intéressante provient de la médiathèque de Limours : celle-ci organise en effet un défi-lecture intercommunal annuel, entre septembre et juin, au cours duquel six livres de qualité sont donnés à lire à des lecteurs de tous âges, à l'échelle de la Communauté de Communes de Limours.

Bénévoles et professionnels à part égale, mais dans l'ensemble un personnel qualifié

Un peu moins d'un tiers des bibliothèques du territoire sont gérées par des associations ; les autres sont des bibliothèques municipales, ou intercommunale, et emploient donc du personnel issu de la fonction publique territoriale.

Si les bibliothèques de niveau 1 et 2 (qu'elles soient associatives ou publiques) ont pour obligation d'employer un personnel professionnel qualifié, celles de niveau 3 peuvent faire appel à des bénévoles dans la mesure où ceux-ci ont suivi une formation. Ce critère n'est cependant pas obligatoire dans le cadre d'un point-lecture (niveau 4).

Les bibliothèques du périmètre étudié disposent donc globalement d'un encadrement professionnel (seules sept bibliothèques du territoire sont de niveau 4, et cela ne signifie pas que le personnel bénévole y soit nécessairement non qualifié).

La coexistence de plusieurs réseaux d'importance

Les bibliothèques départementales des Yvelines et de l'Essonne mettent l'accent sur la constitution d'un réseau performant entre les bibliothèques de leur territoire. Les services proposés sont multiples. La Bibliothèque départementale des Yvelines, en particulier, se définit comme un centre de ressource qui opère à plusieurs niveaux¹¹ :

- documentaire : elle met ses collections à la disposition des bibliothèques des Yvelines et propose des expositions itinérantes ainsi que des documents d'aide à l'animation culturelle ;

- financier : elle assure l'instruction des dossiers susceptibles d'être subventionnés par le Conseil général pour l'équipement et le fonctionnement des bibliothèques ;

- logistique : elle apporte un soutien technique et des conseils à la gestion quotidienne des établissements ;

- pédagogique : elle propose des formations initiales ou continues dans le domaine de la gestion des bibliothèques et de la connaissance des collections et des publics ;

- relationnel : elle est un relais d'information pour les institutions des niveaux régional, national et international ; elle entretient des relations avec l'ensemble du réseau de lecture publique, y compris associatif ;

- elle est un centre d'information dans les domaines de la lecture, des bibliothèques, du livre et des autres documents ; elle réalise et diffuse des supports d'information sous la forme d'un bulletin, de bibliographies thématiques, de catalogues de services, de manuels techniques... ainsi que d'un site Internet.

En Essonne, les missions de la Bibliothèque départementale sont encadrées par les Plans locaux de Développement de la Lecture. Ces derniers sont expliqués et détaillés dans la fiche du Conseil général de l'Essonne, à laquelle on pourra se reporter pour plus d'informations.

D'après les questionnaires de recensement retournés, la ressource la plus utilisée par les bibliothèques du territoire est le prêt d'ouvrages par roulement trimestriel, qui leur assure un renouvellement régulier de leur fonds. Certaines proposent même des services supplémentaires, toujours en lien avec la Bibliothèque départementale : ainsi, la bibliothèque de Gambais a mis en place une navette mensuelle vers la BDY, dans le but de répondre à des demandes ponctuelles de ses lecteurs.

Deux bibliothèques associatives (Boullay-les-Troux, La-Queue-les-Yvelines) appartiennent quant à elles au réseau national *Culture et Bibliothèques pour tous*, reconnu d'utilité publique, dont l'objectif majeur est de rendre la lecture accessible à tous en créant des bibliothèques de proximité. L'union nationale assure également des sessions de formation pour les bénévoles.

Malgré l'existence de ces réseaux, peu de bibliothèques participent à des manifestations d'ampleur nationale, telles *Lire en Fête* (2 bibliothèques) ou le *Printemps des Poètes* (4 bibliothèques). Cela constituerait cependant une opportunité pour développer des projets originaux et accroître la fréquentation des lieux.

¹¹ Source : www.lecturepublique.yvelines.fr

Beaucoup d'attention portée aux scolaires et une interrogation quant à la fréquentation de la population active

La majeure partie des bibliothèques signale la coexistence dans leur structure d'une section adulte et d'une section enfant, parfois appelée section jeunesse.

Les animations autour du conte évoquées plus haut s'adressent avant tout à un public scolaire (hormis le *Festival du Conte* à la Médiathèque de Frontenac, à Jouars-Pontchartrain, qui s'adresse explicitement à un public de tous âges). De manière générale, sept bibliothèques ont déclaré intervenir en milieu scolaire. La bibliothèque de Galluis est quant à elle réservée exclusivement à l'école.

Si les bibliothèques de niveau 1 et 2 ont des horaires d'ouverture suffisamment larges pour permettre à toute la population, y compris active (qui travaille majoritairement à l'extérieur du territoire¹²) d'y avoir accès, ce n'est pas nécessairement le cas des bibliothèques-relais et les points lectures. En effet, elles doivent être ouvertes quatre heures par semaine au minimum, et la définition des plages horaires se fait en fonction de la disponibilité des bénévoles. Toutefois, sur 15 bibliothèques de niveau 3 ou 4, seules trois ne sont jamais ouvertes le samedi ; les autres le sont pendant au moins une heure, ce qui peut permettre la venue de la population active. Il est à souligner que la bibliothèque de la Hauteville a mis en place une ouverture le dimanche matin. Cependant, la fréquentation de ces bibliothèques en fonction des catégories de population n'a pas été estimée.

LES ACTEURS CULTURELS HORS BIBLIOTHEQUES : DES ACTIVITES VARIEES

Une présence plus forte dans les Yvelines

Ont été recensés quatre artistes dont l'activité a trait au livre, à la lecture ou encore à l'écriture, que nous incluons dans cette thématique. Tous résident dans les Yvelines, dont deux à Jouars-Pontchartrain.

Neuf associations ont par ailleurs répondu au questionnaire ; leur répartition entre les deux départements est équilibrée ; cependant, trois sur quatre dans les Yvelines sont situées à Rambouillet même, la dernière se trouvant aux Bréviaires ; en Essonne, la distribution est plus diffuse sur le territoire.

Enfin, deux structures professionnelles ont pu être recensées, toutes deux dans les Yvelines : en premier lieu, la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Montfort-l'Amaury, qui propose, parmi ses multiples activités, des animations autour du thème du livre et de la lecture ; la seconde structure est un vendeur de livres audio en ligne.

Diversité des activités

Les associations ont la plupart du temps une vocation d'animation des bibliothèques de leur commune : elles proposent ainsi des ateliers d'écritures, des séances de lecture de poésie ou de conte, des expositions ou des conférences. A Rambouillet, l'association *Arts et Lettres* organise un concours d'écriture, organise des cafés littéraires avec des invités prestigieux, et surtout, met en place des manifestations

¹² cf. préambule

qui mêlent arts plastiques et littérature. Deux associations, situées à Rambouillet, se consacrent par ailleurs à la promotion artistique et incluent dans leur activité le secteur du livre.

Les artistes recensés sont tous des écrivains ; ils exercent toutefois cette activité à des degrés divers : on compte ainsi une poète professionnelle et un auteur de romans édités chez Plon et Albin Michel, tandis que les deux autres artistes font de l'écriture une activité parmi d'autres (peinture et sculpture) et n'ont pas de publication à leur actif.

Enfin, le professionnel recensé a une activité originale puisqu'il crée et vend des livres audio sur Internet.

Une faible participation à l'animation du territoire dans le cas des particuliers, un plus grand impact local des associations

On a vu la diversité des actions menées par les associations du secteur. Celles-ci mènent certes de nombreuses interventions dans le milieu scolaire ou dans le cadre des bibliothèques, mais elles ne s'y restreignent pas et participent assez largement à l'animation de leur commune. Deux de ces associations mènent également des actions en faveur du public dit « empêché », en organisant des séances de lecture dans les hôpitaux ou dans les maisons de repos. Leur visée première est sociale et la lecture est ici un moyen et non une fin.

En revanche, le professionnel recensé exerce son activité par le biais d'Internet et ne se consacre qu'à la vente ; son activité n'a aucune conséquence sur l'animation du territoire. Suzy Maltret, poète professionnelle est à l'inverse présidente de l'association *Arts et Lettres* de Rambouillet, pour laquelle nous avons déjà constaté la diversité et l'ampleur des activités. L'un des écrivains participe en outre à quelques dédicaces et rencontres dans la région. Les deux autres artistes recensés n'ont au contraire déclaré aucune activité tournée vers le public local.

MUSIQUE ET CHANT : DE NOMBREUX ACTEURS, GEOGRAPHIQUEMENT CONCENTRES MAIS ARTISTIQUEMENT ISOLES

Les chiffres-clés

- 43 associations recensées
dont 19 en Essonne
et 24 dans les Yvelines
- 2 associations d'échelle départementale
- 3 artistes recensés, tous en Essonne
dont 1 amateur
et 2 professionnels
- 3 écoles de musique recensées
- 13 communes comptent au moins un acteur
culturel dans le domaine de la musique et du
chant
dont 7 dans les Yvelines
et 6 en Essonne
- 2 événements dédiés (Saisons Musicales de
Méré, Festival Méli-Mélo)
- 9 associations dans 8 communes ont déclaré
participer à la Fête de la Musique

De nombreux acteurs mais un phénomène important de concentration autour des villes, qui laisse de côté de nombreux espaces ruraux.

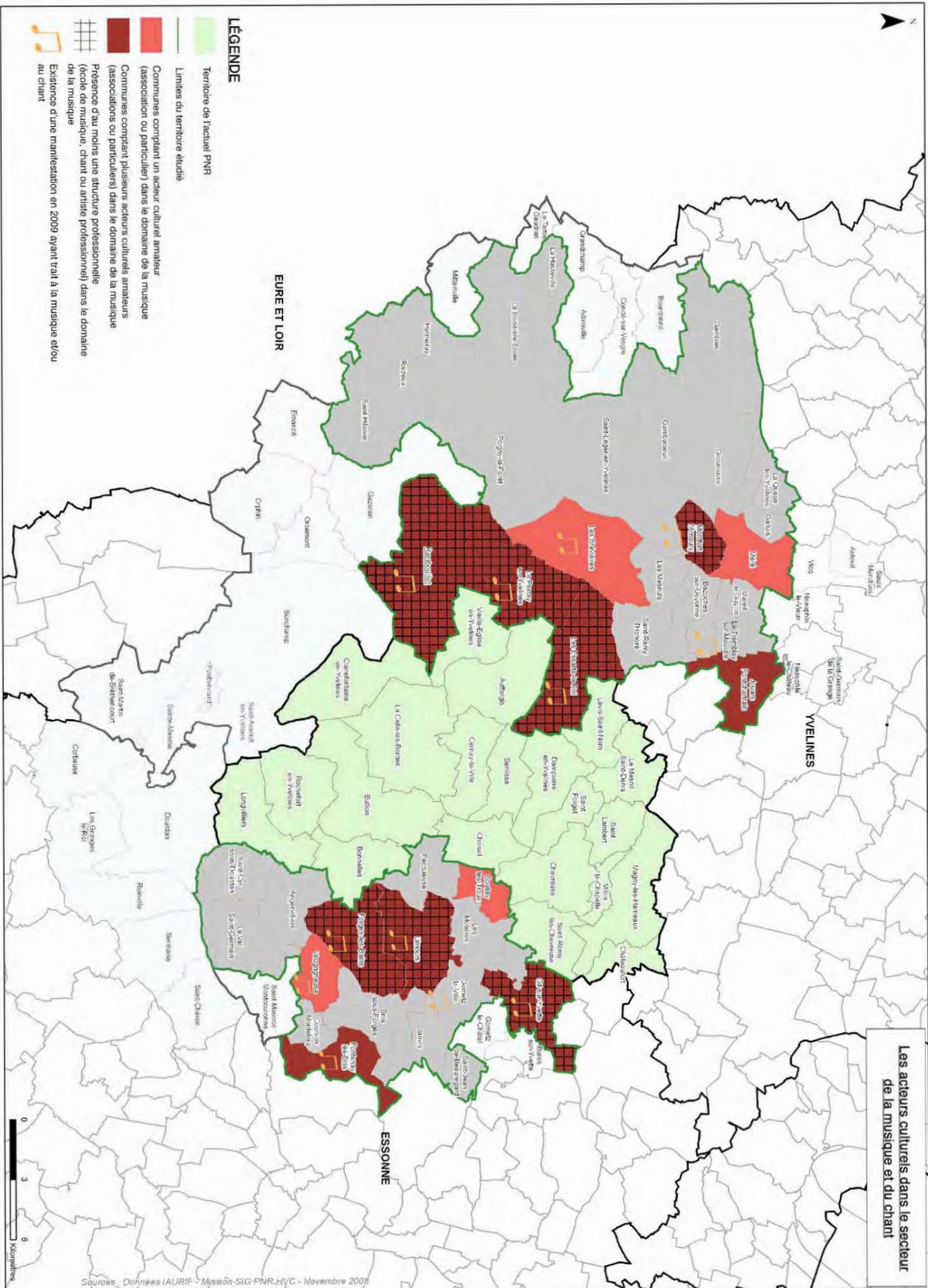
La musique est le domaine le plus représenté dans le périmètre d'extension. Cependant, malgré le grand nombre d'acteurs culturels recensés (une cinquantaine au total), de nombreuses communes ne comptent aucune activité liée à la musique ou au chant. En effet, les associations et artistes se concentrent exclusivement dans les zones de forte densité et dans les communes de plus de 1 000 habitants (à l'exception de Boullay-les-Troux et des Bréviaires). Treize communes seulement sur les

quarante étudiées comptent ainsi une activité musicale. Les structures professionnelles tendent pour leur part à ne se situer que dans les villes de plus de 5 000 habitants. Aucun acteur n'est ainsi présent à l'ouest du territoire yvelinois étudié, ni au sud et à l'est du territoire essonien (cf. carte). Les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont ainsi flagrantes. La répartition entre Essonne et Yvelines est quant à elle relativement équilibrée.

Une pratique instrumentale très présente, les musiques actuelles en retrait

La pratique d'un instrument est l'objectif principal de plus de la moitié des associations. Les instruments concernés sont très divers, de la harpe au steel drum et à l'orgue de barbarie, en passant par les plus classiques, piano, flûte, guitare. Il s'agit le plus souvent de la pratique d'un instrument seul, sans accompagnement chanté. Le domaine le plus représenté est celui de la musique classique, suivi par la reprise de musiques de variétés. En revanche, seules quatre associations déclarent se consacrer aux musiques actuelles et amplifiées, malgré l'existence de deux associations départementales actives et dynamiques, tournées exclusivement vers cette discipline. A l'heure actuelle, leurs actions ont peu d'impact sur le territoire étudié.

En ce qui concerne le chant, la pratique chorale et lyrique précède la chanson (dix associations contre cinq).



Priorité à l'enseignement et au spectacle plutôt qu'à la création

L'enseignement est l'activité la plus citée par les associations recensées, juste devant l'organisation de spectacles et de concerts (environ la moitié des réponses reçues). Les cours, stages ou ateliers, sont pratiqués aussi bien pour la musique que pour le chant. Les spectacles sont souvent le résultat de ce travail d'enseignement ; cependant, on compte également des groupes qui ont pour activité principale la préparation de représentations en public. Quatre associations se sont d'ailleurs déclarées comme compagnie ou troupe, six comme chorale, quatre comme orchestre ou groupe, alors que cinq seulement l'ont fait comme structures d'enseignement artistique. Par ailleurs, treize associations mènent des interventions scolaires.

La promotion, la diffusion et l'aide aux projets sont aussi des activités bien représentées (onze associations ont signalé des actions en ce sens) : il s'agit d'un appui important pour les associations, presque toutes constituées exclusivement d'amateurs.

En revanche, la création est malheureusement très peu représentée : on ne compte que quatre acteurs culturels dans ce champ.

Quelques associations mènent des actions originales : ainsi, deux d'entre elles se consacrent à la rénovation, à l'entretien et à l'utilisation des orgues de l'église de leur commune. Elles y organisent des concerts afin de récolter des fonds. Une autre (*Culture et citoyenneté*, à Gif-sur-Yvette) met en place des conférences sur la musique dans le cadre de l'*UniverCité ouverte* ; une autre enfin propose de la musicothérapie en maison de retraite.

Trois associations font explicitement de la musique un prétexte pour créer du lien social : la plus avancée en ce domaine est *Musique et partage* à Gif-sur-Yvette, gérée exclusivement par des bénévoles, qui organise des concerts solidaires, des ateliers musicaux en milieu défavorisé ou pour des enfants handicapés, et des collectes d'instruments à destination de jeunes musiciens. L'association travaille actuellement à un projet de « Festival annuel en Vallée de Chevreuse », articulé autour du bénévolat et du parrainage d'entreprise.

Des structures peu professionnalisées

Alors que l'enseignement est une pratique majoritaire, le territoire étudié ne dispose pas de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique ; seules trois écoles de musique ont par ailleurs été recensées : elles sont gérées par des associations mais emploient des professeurs qualifiés.

Parmi les associations, seules quatre sur quarante-trois ont déclaré disposer d'un encadrement professionnel ; les autres reposent exclusivement sur le bénévolat et les pratiques amateurs.

Sur les trois artistes recensés, deux sont cependant des professionnels ; le troisième, même s'il revendique une pratique amateur, a un album en vente, sous le label *Mosaic Music Distribution*.

Toutefois, cela ne peut corriger le déséquilibre existant entre amateurs et professionnels.

Des réseaux uniquement ponctuels, dans le cadre de manifestations, malgré l'existence de plusieurs associations de promotion artistique

Le *Festival Méli-Mélo*, organisé depuis quatorze ans au sein de la Communauté de Communes de Limours, mobilise de nombreuses associations de la région. Six associations à vocation musicale ont déclaré en être partenaires. L'association dédiée à l'organisation de l'événement cherche à encourager la rencontre entre les associations pour organiser des animations conjointes tout au long de l'année, mais seul le festival ainsi qu'une soirée interassociative (le plus souvent à la même période) en sont pour l'instant issus.

La participation des associations à la *Fête de la Musique* n'est pas aussi élevée que ce à quoi l'on pourrait s'attendre, étant donné le nombre d'acteurs recensés : en effet, seules neuf associations (sur quarante-trois, rappelons-le) déclarent organiser une manifestation dans le cadre de cet événement national. Il s'agit cependant là d'une excellente opportunité de s'insérer dans des réseaux de promotion à grande échelle.

De manière générale, les associations ne semblent que peu travailler entre elles ; il est significatif que peu de manifestations intercommunales soient organisées sur le territoire étudié (hormis *Méli-Mélo*). Pourtant, des associations de promotion existent, qui ont pour vocation principale de mettre les artistes et associations en réseau : ce ne sont pas moins de onze structures qui ont été ainsi recensées. Il existe également deux associations départementales, présentées ci-après, qui se définissent comme centre de ressources pour les musiques actuelles et qui prônent la mise en commun des expériences et des moyens. Cette ressource ne semble pas encore suffisamment exploitée.

Deux associations départementales de promotion de musique actuelle qui trouvent encore peu de répondant sur le territoire à l'heure actuelle

➤ LE CENTRE DE RESSOURCES YVELINOIS (CRY) POUR LA MUSIQUE¹³

Situé à Mantes-la-Jolie, le CRY est né en 1995 ; il constitue un maillage dynamique des lieux de musiques actuelles yvelinoises et est un espace de débat permanent sur les enjeux qui traversent le secteur.

Son principal objet est de proposer des dispositifs adaptés à la promotion des musiques actuelles et amplifiées, de dresser un état des lieux permanent de ce secteur et des politiques publiques s'y consacrant. Il est donc un centre de ressources départemental, qui s'adresse à la fois aux musiciens et mélomanes, aux professionnels du champ culturel et socio-éducatif, aux partenaires institutionnels. Dans le même temps, le CRY soutient les groupes de musique yvelinoise, par le biais d'un accompagnement artistique personnalisé et d'une aide au montage de projets. Cela peut notamment se traduire par la présence d'un musicien professionnel qui accompagne des groupes demandeurs pendant quelques séances de répétition.

Le budget annuel du CRY est de 230 000 €. Il est soutenu par la *DRAC d'Ile-de-France*, le Conseil Général des Yvelines, le *Ministère de la culture et de la communication*, et le Conseil Régional d'Ile-de-France. Ponctuellement, le CRY reçoit également des

¹³ Pour une présentation plus complète de la structure, se reporter au *Bilan culturel* établi par Céline Linguagrossa

subventions de sociétés travaillant dans le domaine musical (la SACEM, par exemple), pour le soutien à un projet spécifique.

Les membres adhérents du CRY sur le territoire étudié sont rares : l'association compte au total 24 membres actifs, mais un seul (L'Usine à Chapeaux, à Rambouillet) se situe dans le périmètre d'extension.

➤ REZONNE, « PETITE SŒUR » DU CRY EN ESSONNE

Rézone, dont le siège est à Brétigny-sur-Orge, fonctionne de façon similaire au CRY ; née en 2003, elle dispose cependant d'une expérience moindre. Rézone a pour rôle de fédérer les acteurs des musiques actuelles en Essonne : MJC, salles de concerts, associations. Son activité se subdivise en 4 pôles :

- Formation professionnelle et structuration du réseau
- Accompagnement de la scène locale
- Information / communication
- Observatoire / réflexion

Rézone n'a pas vocation à faire de la diffusion.

Rézone mène des actions à l'échelle de l'Essonne, et, ponctuellement, à l'échelle nationale ou régionale. Ses objectifs sont les suivants :

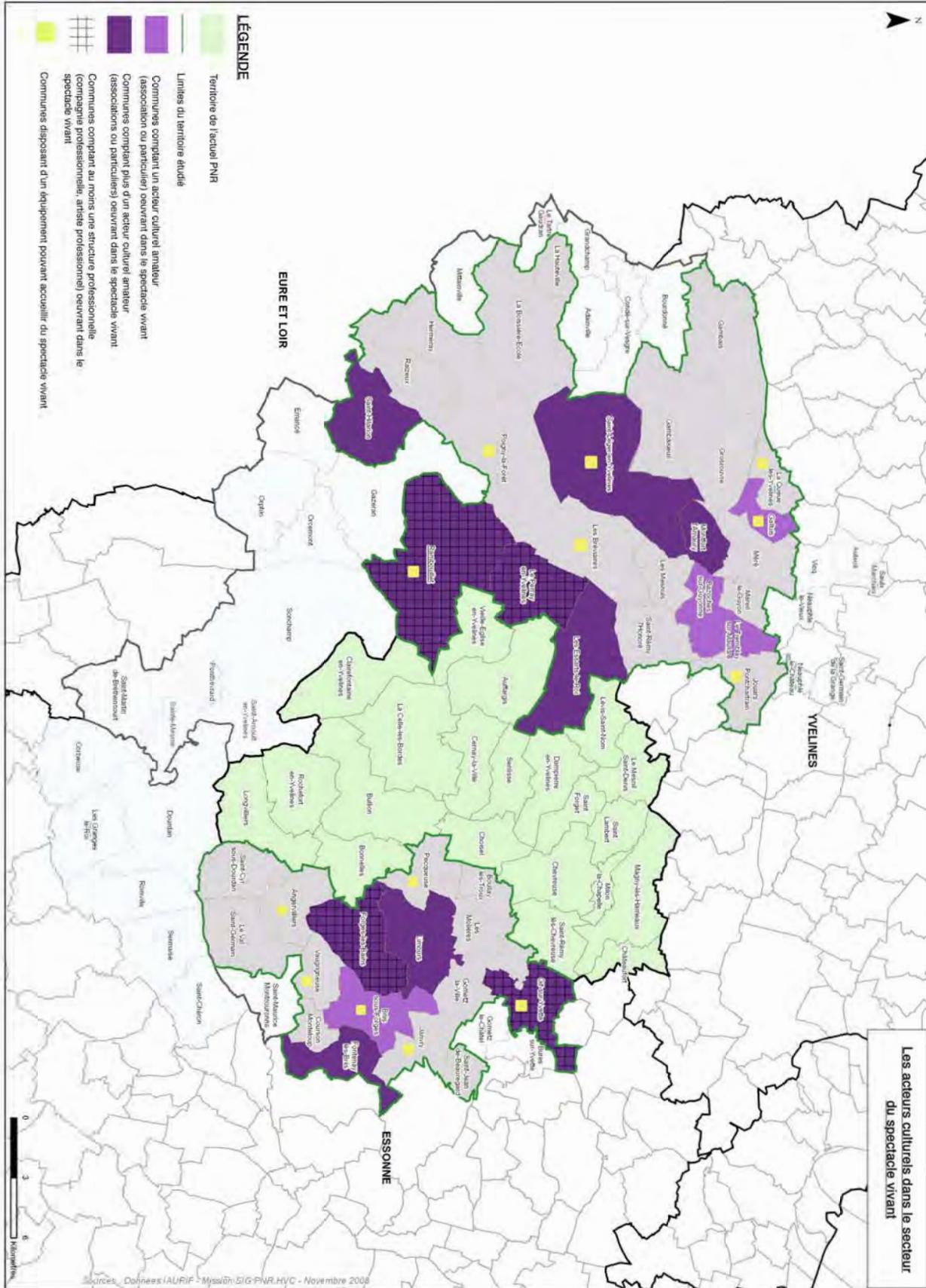
- Organiser une dynamique fédérative à l'échelon départemental, dans le domaine des musiques actuelles
- Constituer une force de proposition, dans le domaine des musiques actuelles et amplifiées
- Soutenir des initiatives pour la pratique, la formation, la promotion, la diffusion des musiques actuelles et amplifiées.
- Créer des outils de recherche, d'évaluation et d'information sur les musiques actuelles et amplifiées, à destination des publics, acteurs et institutions essonnais.
- Produire des spectacles de musiques actuelles et amplifiées.

Ses ressources proviennent à 95% de subventions du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le reste comprend les cotisations des adhérents, les recettes d'activités et de prestations diverses, les recettes publicitaires, de mécénat et de partenariat, les legs et dons.

En février 2008, l'association comptait 19 membres actifs, dont un seul (MJC Cyrano à Gif-sur-Yvette) inclus dans le périmètre d'extension.

Ces deux dispositifs, pourtant dynamiques, efficaces et utiles, ne trouvent donc que peu d'opportunités d'application sur le périmètre d'extension, en raison de la faiblesse des structures dédiées aux musiques actuelles.



SPECTACLE VIVANT : UN POTENTIEL IMPORTANT MAIS ENCORE PEU VALORISE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Les chiffres-clés

- 35 associations recensées
dont 16 en Essonne
et 19 dans les Yvelines
- dont 10 compagnies ou troupes dont 3 ont
un encadrement professionnel
- dont 2 chorales ou groupes
- 1 artiste professionnel (en Essonne)
- 2 écoles de danse
- 15 salles équipées pour le spectacle vivant
dont 7 en Essonne
et 8 dans les Yvelines
- 14 communes comptent au moins un
acteur culturel dans le secteur du spectacle
vivant
dont 5 en Essonne
et 9 dans les Yvelines

Un phénomène de polarisation déjà observé dans d'autres secteurs

Une quarantaine d'acteurs culturels oeuvrant dans le domaine du spectacle vivant ont été recensés sur le territoire étudié. Parmi eux, on peut tout particulièrement noter la présence de trente-cinq associations, nombre qui contraste avec celui des artistes puisqu'une seule personne, un artiste professionnel résidant en Essonne, a été recensée. Un tiers de ces associations sont des groupes ou des compagnies de théâtre constituées ; le reste consiste en associations plus classiques. Deux écoles de danse seulement ont été

comptabilisées sur l'ensemble du territoire.

Ces acteurs culturels sont dans leur grande majorité concentrés dans les villes les plus peuplées du périmètre d'extension et dans leurs proches alentours (cf. carte) : ainsi, la zone comprise entre Rambouillet, Montfort-l'Amaury et les Essarts-le-Roi, ainsi que celle entre Gif-sur-Yvette, Limours et Fontenay-les-Briis, comptent un grand nombre d'associations et d'équipements liés au spectacle vivant. En marge de ce phénomène de concentration, il convient cependant de citer les petites communes de Saint-Hilarion et de Galluis. Il faut également signaler qu'il n'existe à Rambouillet, malgré son statut de pôle culturel, qu'une seule compagnie théâtrale, les autres associations de la ville oeuvrant plutôt dans le champ de la diffusion et de l'enseignement artistique (cf. infra).

La répartition des acteurs entre Yvelines et Essonne est relativement homogène : ainsi, seize associations sont présentes en Essonne et dix-neuf dans les Yvelines. Le nombre d'artistes recensés est en revanche trop faible pour être significatif ici. La concentration des acteurs dans les communes peuplées est toutefois plus visible dans le département de l'Essonne.

En ce qui concerne les équipements pouvant accueillir du spectacle vivant, leur nombre est à peu près équivalent dans les deux départements et leur diffusion sur le territoire est plus homogène que celle des acteurs concernés (cf. carte).

Le théâtre, discipline la plus représentée

Sur les trente-cinq associations recensées, plus de la moitié (dix-huit) consacre tout ou partie de leur activité au théâtre. La danse arrive en seconde position avec onze associations dédiées. D'autres disciplines sont cependant représentées : sept associations

organisent ainsi des spectacles musicaux (comédies musicales, spectacles type cabaret¹⁴), trois sont consacrées aux arts du cirque et deux à la magie.

L'offre est ainsi relativement diversifiée à l'échelle de l'ensemble du territoire. On remarque cependant que les arts de la rue, le mime, les marionnettes ne sont pas représentés.

L'enseignement, activité principale des acteurs culturels du spectacle vivant

Il est difficile dans ce secteur de cerner ce qui relève de la création : en effet, peut être création, un spectacle entièrement construit pour l'occasion, depuis les textes jusqu'aux moyens de représentation, mais aussi un spectacle déjà écrit mais présenté au public avec une mise en scène nouvelle. Peu d'associations signalent leur position par rapport à cette activité ; beaucoup sont même bien plus vagues quant à la nature et au caractère inédit des spectacles qu'elles montent. L'évaluation de cette activité ne peut donc être menée de manière pertinente ici.

En revanche, le positionnement de ces mêmes associations quant à l'enseignement est très net : si neuf structures le déclarent comme vocation principale, dix-huit autres organisent cours, stages et ateliers. Ici aussi, c'est le théâtre qui se trouve en première ligne, devant la danse, classique ou moderne. La magie et l'art du cirque font aussi l'objet d'enseignements. Les manifestations organisées sur le territoire sont ainsi très souvent le résultat de cette activité : la plupart des spectacles signalés sont organisés en fin d'année et sont le résultat du travail des élèves.

Pas moins de cinq associations, dont deux à Forges-les-Bains, en Essonne, et deux à Rambouillet, dans les Yvelines, se chargent de la diffusion et de la promotion des spectacles et des acteurs. Les modalités en sont variées : soit l'association met des artistes à disposition dans le cadre de l'organisation d'événements, tout en proposant parallèlement la location de matériel spécialisé (*Alphera*, à Forges-les-Bains), soit elle propose plus directement des spectacles (*La Forge des Baladins*, toujours à Forges-les-Bains, ainsi que la *Compagnie Passe-moi l'sel* à Rambouillet et la *Compagnie Les Affranchis*, à Gif-sur-Yvette), soit elle met en réseau les artistes entre eux (*Arts et Providence* à Rambouillet). Toutes proposent par ailleurs une aide au montage de projets.

Enfin, trois associations utilisent l'expression artistique – au sein de laquelle elles comptent bien évidemment le théâtre, mais aussi la peinture et la musique - comme vecteur de lien social, dans les maisons de retraites, hôpitaux, foyers et prisons.

Un secteur encore peu professionnalisé

Seules trois compagnies sur les dix recensées ont une licence d'entrepreneur de spectacles, alors que celle-ci est obligatoire pour toute association qui produit des manifestations de spectacle vivant. Cela peut s'expliquer par la prédominance de l'activité d'enseignement sur le montage de spectacles à proprement parler concernant les associations recensées.

Cinq associations sur trente-cinq emploient des salariés. Toutes les autres reposent exclusivement sur le bénévolat. Il est impossible ici, en l'absence de données

¹⁴ Pour les concerts à proprement parler, voir le chapitre « Musique et chant »

précises sur le sujet, d'évaluer le taux de formation de ces nombreux bénévoles. Enfin, la seule artiste recensée est un intermittent, actuellement en congé spectacle.

Une mise en réseau encore balbutiante

La plupart des associations recensées n'organisent des spectacles que par elles-mêmes et pour elles-mêmes ; les festivals consacrés au spectacle vivant sont assez peu nombreux et rares sont les structures qui déclarent y participer : ainsi seules deux associations ont signalé leur partenariat avec le festival *Méli-Mélo*, organisé à l'échelle de la Communauté de Communes de Limours.

Les volontés et les potentialités existent pourtant : une association de Montfort-l'Amaury, la compagnie des *Cabotins*, souhaite organiser cette année ou l'année prochaine un festival de théâtre amateur pour lequel elle s'associerait avec d'autres troupes du territoire.. Par ailleurs, nous avons vu qu'il existait cinq associations de promotion et de diffusion artistique, dont l'une des tâches est de mettre les acteurs culturels en relation. Enfin, il existe en Essonne une association consacrée à la création contemporaine (notamment dans le domaine du spectacle vivant) et à sa diffusion, *Arte191*. Celle-ci est présentée en détails à la fin de cette fiche.

Une capacité importante d'animation du territoire

Même si les festivals d'ampleur intercommunale ou départementale sont quasi inexistantes, nombreuses sont les associations, qui comme on l'a vu, organisent des spectacles ponctuels, notamment en fin d'année. Ces manifestations ont le plus souvent lieu dans la commune où se situe le siège de l'association. En revanche, la seule compagnie professionnelle du territoire, *Mascarille* (Bazoches-sur-Guyonne), travaille dans toute la France et dans plusieurs pays francophones, mais n'organise pas d'événements sur le territoire lui-même.

L'accueil en résidence de troupes de théâtre à Rambouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Briis-sous-Forges est également un facteur d'animation du territoire, dans la mesure où il permet un renouvellement et une redynamisation régulière de l'offre.

Des salles équipées pour le spectacle vivant

Quinze salles sont équipées de manière à pouvoir accueillir des représentations de spectacle vivant¹⁵, en majorité dans les Yvelines (neuf salles). Dans certaines communes, à Boullay-les-Troux ou encore à Jouars, il existe des salles équipées alors qu'aucune association n'a été recensée dans le domaine du spectacle vivant. Le contraire est plus souvent vrai : les associations existent mais elles n'ont pas de lieu de représentations. La difficulté peut être accrue pour certaines d'entre elles lorsque les salles de communes limitrophes sont exclusivement mises à disposition des associations de la commune en question (Angervilliers, Les Bréviaires, Vaugrigneuse).

La plupart des équipements recensés sont des salles communales polyvalentes, de petite taille et de faible jauge : cinq d'entre elles peuvent accueillir moins de deux cents personnes (sachant que les capacités d'accueil de cinq salles n'ont pas été

¹⁵ On entend par équipées pour le spectacle vivant des salles qui disposent au minimum d'une scène et de chaises.

communiquées). Il existe cependant sur le territoire cinq salles de spectacles à proprement parler : la salle de spectacle de la Médiathèque de Frontenac à Jouars-Pontchartrain, le Théâtre du Nickel à Rambouillet, le Studio à Limours, La Terrasse à Gif-sur-Yvette, le Théâtre de Bligny à Briis-sous-Forges. Par ailleurs, une salle de spectacle est en construction à Limours : celle-ci donnera peut-être l'impulsion à la création de compagnies de théâtre, jusque-là inexistantes dans la commune.

Enfin, un nouveau pôle spectacle doit être créé à Rambouillet : ce projet, engagé dès 2000, est fondé sur le constat de l'inadaptation du Théâtre du Nickel aux spectacles actuels, tant par sa situation géographique excentrée que par le niveau de son équipement. Il s'agit de créer en centre-ville un nouveau théâtre associé à des studios de création et de répétitions pour l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Les principes retenus sont les suivants : un théâtre polyvalent, doté d'une jauge à configuration variable (300 à 1500 spectateurs) et de studios de création et de répétition, équipés en plateaux scéniques.

Il comportera 4 salles de spectacle et 3 studios de répétition et de création. Il pourra accueillir également cours, conférences, stages et masterclasses.

L'ouverture est prévue en 2011¹⁶.

Soutenir la création contemporaine et sa diffusion en Essonne : Artel 91

ARTEL91 est une association, dont le siège est situé à Evry. Sa vocation est d'accompagner les réseaux d'acteurs culturels essonniers, et de s'associer aux différents réseaux culturels régionaux et nationaux. Elle se veut un lieu d'échanges, de concertation, de réflexion et de ressources, pour la musique, le spectacle vivant, et les arts visuels.

ARTEL91 veille tout particulièrement à agir dans les champs non couverts, qu'ils soient artistiques et/ou géographiques, pour créer de nouvelles rencontres entre les arts, ainsi qu'entre artistes et public.

Ses modes d'actions et ses interventions tiennent spécifiquement compte des politiques et moyens respectifs des partenaires réunis au sein du conseil d'administration (tout particulièrement le Département et l'État, principaux financeurs de la structure).

SES MISSIONS

Être un centre de ressources

Le « centre de ressources des pratiques culturelles et artistiques et des politiques publiques de la culture » d'ARTEL 91 est un outil de connaissance du territoire essonnien au service des citoyens, des acteurs culturels et artistiques, des professionnels de la culture et des institutions partenaires de l'association. Il met à disposition du public des ressources utiles pour :

- lire le territoire : ses acteurs, ses institutions, ses initiatives, ses événements, ses sites, ses médias
- partager la réflexion par l'observation, l'analyse et la comparaison des pratiques culturelles et des politiques publiques territoriales
- révéler et comprendre les dynamiques culturelles et artistiques du territoire : c'est la « veille culturelle », qui contribue notamment à la mise en place de projets associant les acteurs culturels et l'Etat.

¹⁶ Pour plus de détails, voir la fiche consacrée à la ville de Rambouillet, en annexe

- informer et guider dans le champ souvent complexe de l'action culturelle et artistique
- ARTEL91 se propose également de repérer, collecter, traiter, produire et diffuser les informations à destination des acteurs culturels (associations, artistes, théâtres, collectivités, etc.).

Impulser et coordonner des démarches de rencontres

L'association a pour mission d'accompagner les réseaux d'acteurs culturels essonnien, et de s'associer aux différents réseaux culturels régionaux et nationaux.

L'objectif est double : d'une part, conforter et alimenter la dimension d'échanges, de réflexions et d'actions initiée par des dynamiques collectives ; d'autre part, à partir de son observation du territoire, conduire des projets de rencontres permettant la mise en valeur d'expériences pilotes portées par des acteurs locaux.

Dans cette optique, ARTEL91 active, anime et coordonne des groupes de travail et de réflexion dans des secteurs en voie de structuration.

Former

ARTEL91 veut développer des démarches de formation conduisant à des modifications dans le fonctionnement et l'organisation des structures culturelles. Par exemple, ARTEL91 propose des formations aux futurs professeurs de hip-hop.

Soutenir les artistes par une démarche d'accompagnement

Inventer de nouvelles formes de partenariat, s'engager dans des relations bilatérales en vue de mettre en place des collaborations fortes et étroites entre les équipes artistiques et Artel 91 : tels sont les principaux objectifs qui guident l'association à travers cette démarche d'accompagnement.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée, entre une et trois saisons, afin de se donner le temps nécessaire pour la construction d'actions pérennes ancrées sur le territoire essonnien.

Les compagnies sont choisies sur des critères de professionnalisme, d'émergence, d'originalité dans les modalités de rencontre avec les publics et de métissage des esthétiques.

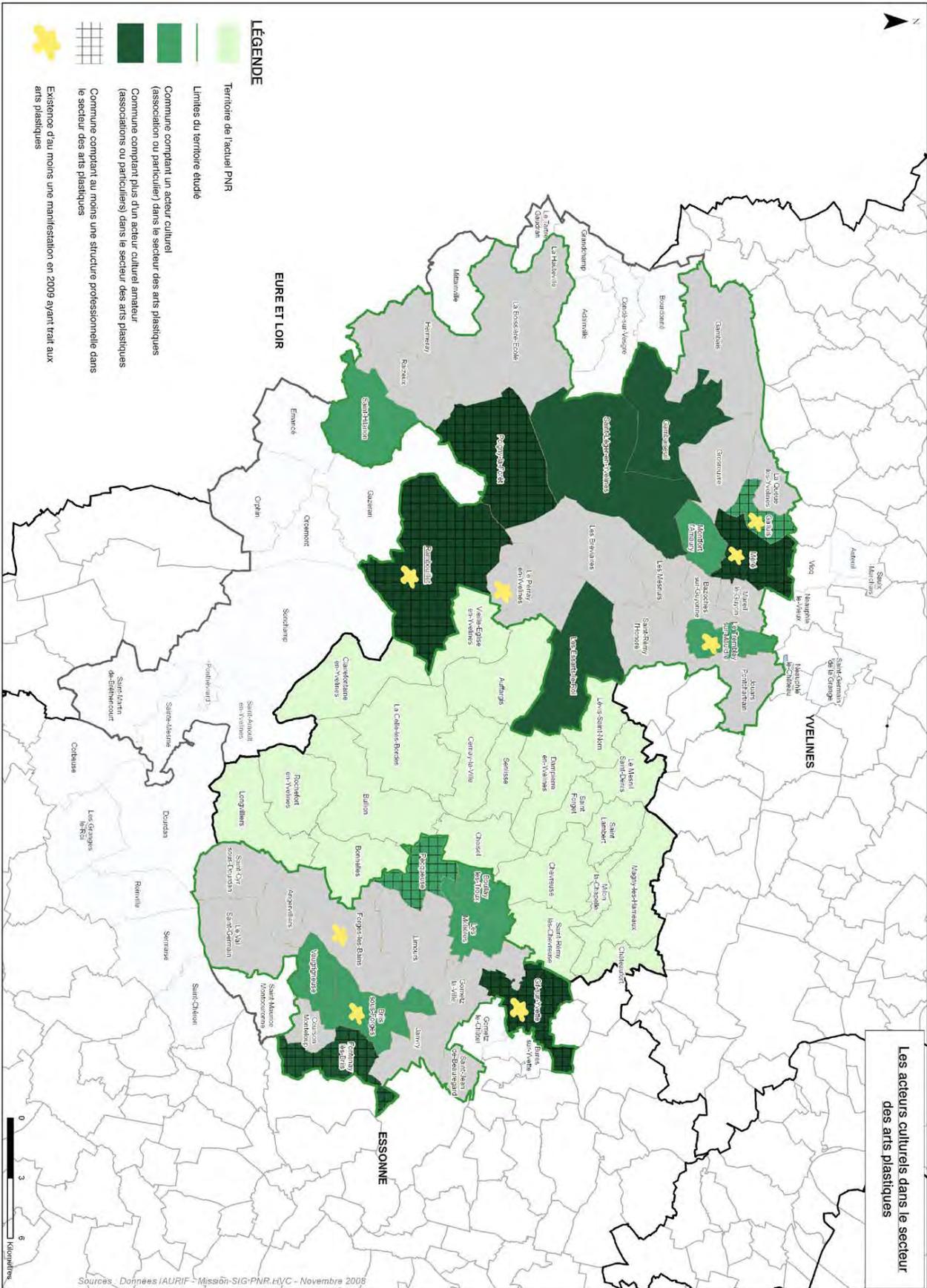
L'élargissement des publics

Travailler à l'élargissement des publics en donnant priorité à l'éducation et à l'enseignement artistique est au cœur des missions d'ARTEL91.

Le parc matériel

Le parc de matériel scénique d'ARTEL91 est destiné au soutien des manifestations culturelles du département. Il est mis à la disposition des communes, des lieux de diffusion, des organismes ou associations à vocation culturelle pour une utilisation en Essonne. Ce matériel couvre les domaines de la sonorisation, de l'éclairage, de l'audiovisuel, de la structure de scène et de l'exposition.

ARTEL91 conseille et aide également à résoudre des problèmes techniques liés à l'organisation d'une manifestation culturelle.



ARTS PLASTIQUES : UNE OFFRE DENSE ET DIVERSIFIÉE MAIS **INEGALEMENT RÉPARTIE**

Les chiffres-clés

- 23 associations recensées
dont 9 en Essonne
et 14 dans les Yvelines
- 17 artistes
dont 8 en Essonne
et 9 dans les Yvelines
- dont 10 amateurs
et 7 professionnels
- 1 atelier professionnel d'enseignement
artistique
- 17 communes comptent au moins un
acteur culturel dans le secteur
dont 7 en Essonne
et 10 dans les Yvelines
- 16 communes disposent d'au moins une
salle équipée pour les expositions
dont 8 en Essonne
et 8 dans les Yvelines
- 7 communes organisent des
manifestations liées aux arts plastiques

Une présence inégale sur le territoire

41 acteurs culturels ont été recensés au cours de l'étude, mais seules 17 communes les accueillent (sur un total de 40 communes étudiées). La répartition géographique de ces acteurs laisse apparaître quelques vides surprenants (cf. carte) : Jouars-Pontchartrain, Le Perray-en-Yvelines, Limours ou encore Forges-les-Bains ne comptent ainsi aucun acteur culturel recensé. Il faut prendre ici en compte le biais introduit par le corpus : ne sont ici prises en compte, rappelons-le, que les personnes ayant effectivement répondu au questionnaire envoyé.

On retrouve également dans ces zones vides les espaces dépourvus de toute autre animation culturelle que nous avons déjà signalés au cours de l'analyse d'autres secteurs, en particulier les marges ouest du territoire yvelinois

délimité par le périmètre d'étude et le sud du même périmètre dans l'Essonne.

La proportion d'acteurs culturels dans chaque département est à peu près homogène, si on la rapporte au nombre de communes étudiées au sein de chacun d'eux.

Fait notable, le nombre d'artistes et le nombre d'associations sont à peu près équivalents dans le domaine des arts plastiques ; ce n'est le cas dans aucun autre secteur de la vie culturelle étudié. Il existe ainsi une multitude d'acteurs présents, d'autant que leurs champs d'action, comme on le verra, sont très diversifiés.

Les structures professionnelles sont elles aussi mieux réparties dans les diverses communes que pour d'autres secteurs (la musique ou le spectacle vivant par exemple).

Des disciplines diversifiées, tant pour les artistes que pour les associations

Même si la peinture et le dessin prédominent assez largement, aucune autre discipline n'est sous-représentée. On compte ainsi dix artistes et neuf associations se consacrant à la peinture, deux artistes et six associations au dessin. La sculpture (bronze, pierre et bois à part égale) et le modelage (argile exclusivement) ne sont pas en reste, avec respectivement huit et cinq acteurs culturels recensés. Enfin, cinq artistes se revendiquent comme plasticiens, et un artiste fait état de son activité de graveur.

Les activités sont donc diverses et toutes représentées de manière au moins correcte (à l'exception faite de la gravure). Cependant, peu d'artistes, notamment les peintres, ont souhaité être plus précis sur leur activité, notamment sur les techniques

employées. Trois d'entre eux seulement l'indiquent : l'un fait de l'estampe sur bois, le second est pastelliste et peintre officiel de la Marine, le dernier enfin peint à l'huile, à l'encre et complète par des collages.

Prédominance de l'enseignement ; la création réservée aux artistes

Une différence est à établir d'emblée : tandis que les artistes sont clairement du côté de l'art au sens plein du terme, les associations recensées se positionnent plutôt sur le versant « activités » manuelles des arts plastiques.

La création est ainsi assurée quasi-exclusivement par les dix-sept artistes du territoire. Elle est en revanche assez rarement la vocation principale des associations. Beaucoup d'entre elles ont d'ailleurs une vocation pluridisciplinaire, où les arts plastiques ne sont qu'un domaine d'action parmi beaucoup d'autres. Une initiative intéressante est à signaler au sein de l'association *Musique pour tous* de Vaugrigneuse : plutôt que de juxtaposer pratique musicale et peinture, elle choisit de les associer au cours de stages qui mêlent la musique à plusieurs autres disciplines. Deux structures considèrent en outre les activités manuelles comme un vecteur de lien social dans les milieux défavorisés, les hôpitaux, les prisons, ou comme un moyen de thérapie, notamment envers les personnes âgées.

L'activité majoritaire, pour les artistes comme pour les associations, reste cependant l'enseignement : pas moins de vingt-sept acteurs culturels déclarent donner des cours, organiser des stages ou des ateliers, principalement en dessin, peinture, sculpture. L'offre est ainsi consistante et diversifiée.

Enfin, il existe sur le territoire des associations qui se consacrent exclusivement à la promotion artistique : trois d'entre elles promeuvent les arts en organisant des manifestations, tandis que quatre autres se concentrent d'abord sur l'aide aux artistes et la mise en réseau. Il s'agit de deux aspects complémentaires et très précieux pour les artistes du territoire.

La large prédominance du bénévolat

Sept artistes sur les dix-sept recensés sont des professionnels, tandis qu'aucune association ne signale la présence d'un encadrement professionnel. Une société privée d'enseignement artistique a été recensée à Rambouillet.

Le secteur est donc peu professionnalisé sur le territoire étudié. Une très large place est faite au bénévolat et aux pratiques amateurs.

Des participations à des événements collectifs plus que des mises en réseau durables

La situation est très différente entre artistes et associations : si les premiers déclarent fréquemment participer à des manifestations collectives, les secondes ont plutôt tendance à organiser leurs propres événements, avec leurs propres adhérents.

Les artistes sont également plus souvent intégrés à des réseaux : ainsi, cinq sur dix-sept participent au *Parcours Ateliers d'Artistes Portes ouvertes* organisé par

l'association *Helium*¹⁷, qui consiste en l'ouverture des ateliers pendant une journée ou deux tous les ans ; deux participent même à la *Journée nationale des Métiers d'Art* et trois autres participent à des salons organisés sur le périmètre d'extension, notamment au *Salon national d'Art* de Rambouillet. Cependant, la mise en réseau ne va pas au-delà de ces événements ponctuels et les artistes ne sont pas groupés en collectifs, ce qui leur permettrait pourtant de gagner en visibilité.

Un rôle dans l'animation du territoire qui pourrait être amélioré

Pris dans leur ensemble, les acteurs culturels prennent part selon des degrés très variables à l'animation du territoire : une partie des artistes, par exemple, ne fait que résider sur le territoire étudié. Certains participent très ponctuellement à des animations locales, mais généralement, leur lieu d'exposition privilégié reste Paris. Beaucoup souhaitent surtout rester discrets et ne communiquent ni sur la nature de leur activité, ni sur leur éventuelle participation à des expositions ou animations culturelles sur le territoire.

A un degré supérieur, l'association *Arcane* à Boullay-les-Troux, qui intervient à la fois dans le domaine de l'artisanat et dans celui des arts plastiques, n'est impliquée à l'échelle locale que dans des interventions scolaires et dans l'enseignement artistique : la création et la diffusion se font hors du territoire du futur Parc naturel régional (à Ris-Orangis).

En revanche, plusieurs artistes, à l'image de Marianne Blech à Poigny-la-Forêt, de Sébastien Mercier à Fontenay-les-Briis, ou encore de Mireille Ramambason à Briis-sous-Forges, s'impliquent fortement dans la vie culturelle de leur commune : en effet, cette dernière participe au *Parcours Ateliers d'Artistes – Portes Ouvertes d'Helium*, propose des expositions, des interventions scolaires, ainsi que des cours.

Les associations sont bien plus impliquées dans la vie culturelle des communes, notamment par le biais de leur activité d'enseignement. Les résultats des travaux des élèves donnent en outre souvent lieu à une exposition en fin d'année.

Des équipements pour les expositions

Ont été soumis aux communes étudiées des questionnaires de recensement concernant leurs équipements, l'objectif étant de mesurer la capacité d'accueil et la qualité du matériel éventuellement mis à disposition des acteurs culturels demandeurs. Les responsables de salle pouvaient ainsi indiquer si leur salle était équipée pour l'accueil d'expositions, et, le cas échéant, avaient la possibilité de préciser en quoi consistait cet équipement. Les données qui suivent sont donc fondées sur les déclarations des communes.

Seize salles peuvent ainsi recevoir des expositions ; parmi elles, cinq disposent de systèmes d'accrochage.

Cependant, trois salles ne sont disponibles que pour les habitants de la commune : il n'est dès lors pas possible pour un artiste d'une commune voisine dépourvue de tout équipement de profiter de cette structure. La plupart du temps

¹⁷ Helium est une association d'artistes de la Vallée de Chevreuse, très active à l'échelle de l'actuel Parc naturel régional. Elle a pour objectifs de développer les échanges interculturels, de fédérer les artistes professionnels et leur permettre de rencontrer un large public

toutefois, la salle peut être louée à une personne extérieure, à des tarifs supérieurs à ceux pratiqués pour les habitants de la commune

Il faut en outre signaler l'existence du Domaine de Quincampoix aux Molières : cette structure privée accueille huit expositions par an. Cependant, celles-ci ne sont pas ouvertes au grand public et ne concernent pas prioritairement les artistes locaux. Néanmoins, un projet de galerie est en cours, qui pourrait à terme devenir un lieu d'accueil pour certains artistes du territoire.

Des manifestations importantes, y compris dans certaines communes de petite taille

Il existe sur le territoire étudié plusieurs manifestations, mensuelles (uniquement à Gif-sur-Yvette, où sont organisés des minis-marchés de l'art tous les premiers mercredis du mois) annuelles ou bisannuelles. Il est à noter que seules sont représentées sur la carte celles qui auront effectivement lieu en 2009 et pour lesquelles des dates nous ont été communiquées¹⁸. De manière quelque peu surprenantes, certaines ont lieu dans des communes où aucun artiste n'a souhaité répondre au questionnaire envoyé : c'est le cas à Forges-les-Bains ou encore au Perray-en-Yvelines.

Ces manifestations consistent la plupart du temps en salons, c'est-à-dire en expositions qui peuvent donner lieu à des ventes d'œuvres et à la remise de prix ; celui de Rambouillet a même une ampleur nationale et accueille plus de 150 artistes par an, qu'ils soient des artistes locaux ou des personnalités internationales. La commune des Essarts-le-Roi a mis en place, quant à elle, une *Rencontre annuelle des Arts*, dont le principe est intéressant et original : il ne s'agit pas simplement d'exposer des œuvres achevées mais de donner un thème de travail aux peintres et sculpteurs présents.

Citons enfin l'existence d'un site consacré à l'art brut : il s'agit du *Champ des Divinités Païennes* à Fontenay-les-Briis, un parc de sculptures de Robert Le Lagadec. Ouvert uniquement sur rendez-vous, il n'est certes pas un lieu majeur d'animation du territoire, mais il participe cependant à la manifestation *Jardins Secrets, Secrets de Jardin* (coordonnée par le département de l'Essonne), pendant lequel il est ouvert gratuitement au public.

À Rambouillet et à Montfort-l'Amaury, des politiques en faveur des arts plastiques

➤ Développer les résidences d'artistes : une priorité pour Rambouillet¹⁹

Depuis 2006, la ville de Rambouillet a placé les résidences d'artistes au centre de sa politique culturelle. Quelques résidences avaient été mises en place auparavant, mais depuis 2006, elles sont de durée plus longue, soit entre 1 et 3 ans. Quatre établissements culturels accueillent des artistes :

- la Médiathèque Florian
- le Théâtre du Nickel
- le Conservatoire Communautaire
- la MJC l'Usine à Chapeaux

¹⁸ voir aussi le chapitre « Calendrier des manifestations »

¹⁹ Pour plus de précisions, voir les fiches communes consacrées respectivement à Rambouillet et à Montfort-l'Amaury, à la fin de ce diagnostic

Les artistes accueillis ne sont pas tous des plasticiens : pour ces derniers, la ville de Rambouillet met à disposition l'Atelier du Temple (lié à la MJC). A titre indicatif, en 2009, la commune accueille également un musicien (à la MJC), un écrivain (à la Médiathèque), un conteur et deux troupes théâtrales (au théâtre du Nickel). En revanche, aucun artiste n'est accueilli cette saison au Conservatoire communautaire.

Chaque structure accueille 1 à 2 artistes à la fois. Les artistes accueillis sont des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation, et des artistes professionnels. Il existe deux possibilités d'accueil : les accueils scéniques (1 à 3 jours), et les résidences. Chaque accueil fait l'objet d'une convention intégrant un terme d'échange avec la structure à définir selon le projet de l'artiste (diffusion, ateliers artistiques, actions culturelles).

➤ A Montfort-l'Amaury, la volonté d'une vie culturelle active et diversifiée

Tous les mois, un artiste différent (prioritairement choisi parmi les artistes de la commune et des alentours) expose ses œuvres à la Maison du Tourisme de Montfort-l'Amaury. Celle-ci a déménagé récemment afin de pouvoir accueillir expositions et projections. Chaque artiste est accueilli pendant deux semaines et trois week-ends, en échange des seuls frais d'adhésion à la Maison du Tourisme et du Patrimoine.

La commune soutient par ailleurs les associations artistiques et organise plusieurs manifestations annuelles dédiées aux arts plastiques.

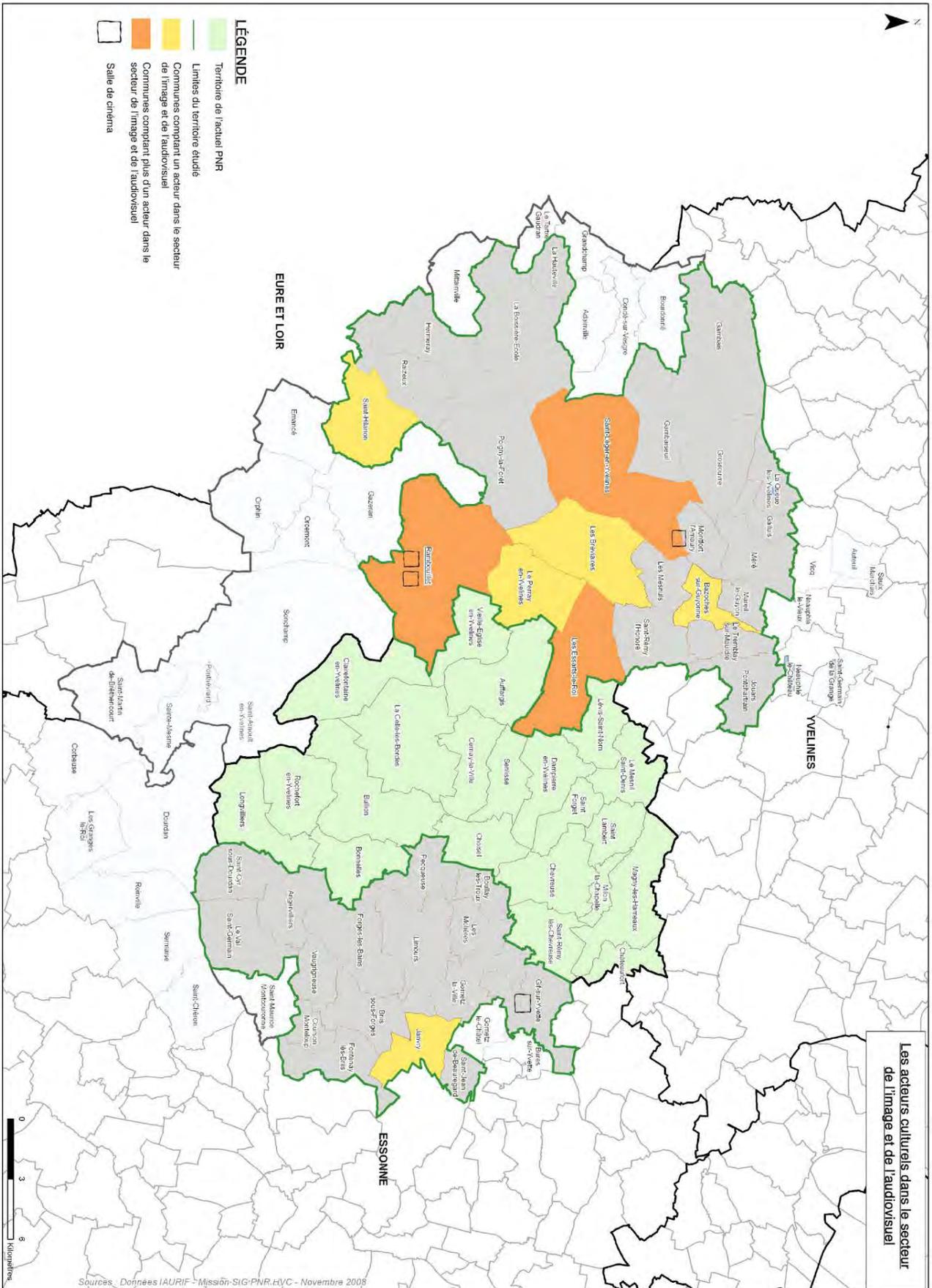


IMAGE ET AUDIOVISUEL : UNE SPECIALITE PEU REPRESENTEE ET PEU PROFESSIONNALISEE

Les chiffres-clés :

- 11 associations recensées, toutes dans les Yvelines
- 1 artiste vidéaste et photographe
- 8 communes comptent au moins un acteur culturel dans le domaine de l'image et de l'audiovisuel dont 7 dans les Yvelines et 1 en Essonne
- 4 cinémas (1 seul en Essonne), dont 2 classés Art et Essai

Une faible représentation des acteurs culturels du secteur, en particulier en Essonne

11 associations au total ont été recensées dans le périmètre étudié ; aucune ne se situe en Essonne. Ce département compte en revanche le seul artiste du secteur ayant répondu au questionnaire.

La majorité des associations (9 sur 11) se trouve dans une zone délimitée par Saint-Léger-en-Yvelines à l'ouest, les Essarts-le-Roi à l'est et Rambouillet au sud. On retrouve ainsi sur l'ensemble du territoire la polarisation géographique observée dans les autres secteurs, tandis que les marges du territoire (et ici l'Essonne presque dans son ensemble) sont dénuées d'activité culturelle dans ce domaine.

La prédominance de la photographie

Cinq acteurs culturels déclarent se consacrer à la photographie, tandis que deux seulement ont pour objet le cinéma, un la vidéo, et un la technique de l'audiovisuel (sonorisation et montage en particulier). Les autres associations ont signalé leur intervention dans le secteur de l'image, mais n'en ont pas précisé la nature.

La répartition des disciplines est donc déséquilibrée et manque de diversité.

La priorité à l'enseignement et à la diffusion, peu de création

L'organisation de cours ou de stages est l'activité principale des acteurs culturels du secteur (notamment des associations) : l'enseignement des techniques de la photographie tient ainsi une place prépondérante au sein des compétences déclarées. Sont aussi enseignés la sonorisation et le montage.

La diffusion tient la seconde place, et sa forme varie en fonction de la discipline : on compte ainsi trois associations de promotion artistique et d'aide au montage de projets, toutes à Rambouillet, qui se consacrent avant tout au cinéma. Dans ce domaine, une association, aux Bréviaires, propose également la diffusion de films anciens, sous la forme d'un ciné-club. Les clubs de photographie diffusent tous quant à eux leur travail auprès du public par le biais d'expositions régulières, qu'ils organisent eux-mêmes, par exemple autour d'un thème, ou qu'ils insèrent dans une manifestation de plus grande ampleur (le Salon d'Art de Saint-Hilarion, par exemple).

La production au sens cinématographique du terme ainsi que la création en général ne sont en revanche que très peu représentées.

Enfin, trois associations sur les onze recensées restent plus vagues : l'image ou l'audiovisuel ne sont pour elles qu'une activité parmi d'autres. Dans ce cadre, la vocation principale de ces structures tient à l'animation culturelle et sociale du village. La

photographie – puisque c’est elle la discipline majeure dans ce cas de figure – s’inscrit dans un projet culturel et éducatif plus global.

Des structures peu professionnalisées

Parmi les onze associations recensées, une seule peut se prévaloir d’un encadrement professionnel : il s’agit de l’AIDEMA, l’École intercommunale de musique des Essarts-le-Roi, qui propose des cours de sonorisation et d’éclairage dispensés par des professeurs qualifiés. Aucune autre association n’a signalé l’intervention de professionnels. Par ailleurs, le seul artiste recensé est amateur.

Cette absence de structures professionnelles apparaît également à l’égard de l’équipement du territoire en salles de cinéma : celles-ci ne sont en effet que quatre, dont deux situés dans la commune de Rambouillet, les deux autres se trouvant à Gif-sur-Yvette et à Montfort-l’Amaury. Ce sont toutes des salles de petite taille (300 fauteuils en moyenne), et seul l’un des deux cinémas de Rambouillet fait partie d’un réseau de distribution nationale. Le cinéma de Montfort-l’Amaury, géré par le Centre Municipal des Loisirs, n’est en outre ouvert qu’une semaine sur deux, d’octobre à juin. Il est cependant à noter que deux de ces cinémas (Gif-sur-Yvette et Rambouillet) sont classés Art et Essai.

L’absence de mise en réseau à l’échelle territoriale, des ébauches d’intégration dans des systèmes de plus grande ampleur

Il semblerait que les associations recensées ne travaillent pas entre elles ; aucune n’a signalé d’actions en ce sens.

Cependant, deux d’entre elles, consacrées à la photographie, sont membres de ligues ou de fédérations à l’échelle nationale. Par ailleurs, les trois associations de promotion et d’aide à la gestion de projets peuvent constituer des relais intéressants pour la mise en réseau : l’une d’entre elles (Arts et Providence, Rambouillet) indique explicitement qu’elle se consacre à la « connexion des réseaux artistiques entre eux ».

Un seul cinéma fait partie d’un réseau national (Cinéma Vox à Rambouillet). Cependant, le classement Art et Essai de deux d’entre eux leur assure un soutien de l’Association française des Cinémas d’Art et d’Essai, mais aussi de Cinésonne, l’association des cinémas d’Art et d’Essai en Essonne, interlocuteur majeur du Conseil général dans sa politique en faveur du cinéma²⁰.

²⁰ Une présentation complète de l’association se trouve dans la fiche consacrée au Conseil général de l’Essonne, chapitre « Dispositifs d’aide »

LES MANIFESTATIONS SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE : UNE SAISONNALITE MARQUEE

Le calendrier présenté n'a pas vocation à être exhaustif : il a été construit exclusivement à partir des questionnaires reçus en réponse. N'ont été en outre pris en compte que les événements organisés en 2009 et pour lesquels des dates ont été fournies. Il faut donc garder à l'esprit le caractère provisoire de cette analyse, d'autant que les dates des manifestations de fin d'année ne sont pas nécessairement fixées dès février.

La majeure partie des événements se concentre au printemps, entre les mois de mars et de juin. Une autre saison propice est l'automne, mais dans une moindre mesure cependant.

En revanche, on ne compte aucune manifestation pendant les mois de juillet et d'août, et elles sont peu nombreuses pendant l'hiver. Les raisons avancées sont l'absence des habitants pendant les mois d'été et la difficulté d'organiser des événements en hiver alors que les équipements abrités manquent parfois. Cependant, des touristes sont présents pendant l'été et sont demandeurs d'animations hors Versailles. Les habitants du Parc qui ne partent pas deux mois en vacances constitueraient sans doute un public intéressé.

Architecture et patrimoine		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Jardins secrets, secrets de jardins	Fontenay-les-Bris												
Fête des chemins : promenade découverte sur le thème du patrimoine	Grosrouvre												
Journées du patrimoine													
1 ^{ère} rencontre culturelle : « Horticulteurs et maraichers »	Le-Tremblay-sur-Mauldre												
18 ^{ème} rencontre culturelle : « L'abbaye des Hauts de Bruyère » de Saint-Rémy l'Honoré	Le-Tremblay-sur-Mauldre												
Exposition d'art floral japonais	Château de Belleville												
Fête des Artisans d'art	Château Saint-Jean-de-Beaurgard												
Salon Artisanal et marché gourmand	Les Molères												
Livres et lecture													
Printemps des poètes	Bris-sous-Forges - Gometz-la-Ville												
Lire en fête													
PoésyVielles													
Arts plastiques													
Mini-marché de l'art	Gif-sur-Yvette												
Salon des Artistes Forgeois	Forges-les-Bains												
Salon d'Art	Le-Perray-en-Vielles												
Printemps des artistes	Galluis												
Salon des arts	Mézières												
Exposition de peinture par l'ASCL	Mézières												
Fête des Artistes	Gif-sur-Yvette												
Parcours Ateliers d'artistes													
16 ^{ème} salon des peintres, sculpteurs et photographes	Le-Tremblay-sur-Mauldre												
Spectacle vivant													
Spectacle du Zinzin (Fanny Brissot)	Gometz-la-Ville												
Spectacle de la compagnie Nous les enfants	Forges-les-Bains												
Spectacle de la compagnie Nous les enfants	Bris-sous-Forges												
Spectacle de la compagnie Nous les enfants	Janry												
Spectacle de la compagnie Nous les enfants	Théâtre de Bilgny												
Spectacle de la Compagnie Les Tréteaux Ivres	Forges-les-Bains												
Musique et chant													
Festival d'hiver de l'AIDEMA	Le-Perray-en-Vielles												
Concert de musique vocale baroque	Gif-sur-Yvette												
Festival de printemps de l'AIDEMA	Les-Esarts-le-Roi												
Concert de printemps par le SMPV	Le-Perray-en-Vielles												
Concert de la Saint-Éloi par le SMPV	Le-Perray-en-Vielles												
Fête de la musique													
Concert de l'association Les Amis de l'orgue de Fontenay	Théâtre de Bilgny												
Marche musicale par l'association Harpam	Forges-les-Bains												
Concert de la Sainte-Cécile par la SMPV	Le-Perray-en-Vielles												
Concert de Noël par l'ASB	Les Brévalières												
Image et audiovisuel													
Expositions de photographes par le club photographique du Perray-en-Vielles	Le-Perray-en-Vielles												
Exposition sur Romy Schneider	Le-Tremblay-sur-Mauldre												
Manifestations transversales													
Festival Bris en Liberté	Bris-sous-Forges												
Festival Méli-Mélo	CC du Pays de Limours												
Fête du village	Fontenay-les-Bris												
4 ^{ème} Festival des Jeunes Talents	Le-Tremblay-sur-Mauldre												

LES POLITIQUES CULTURELLES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Bien connaître les orientations des politiques culturelles des partenaires ainsi que les dispositifs d'aide qu'ils mettent à la disposition des particuliers ou des collectivités est un préalable nécessaire à l'élaboration d'une politique culturelle pour le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

L'extension du territoire va multiplier le nombre de ses interlocuteurs et partenaires : les pages qui suivent ont pour objet de présenter succinctement les grandes lignes de leurs actions en matière de culture. Elles pourront également servir aux porteurs de projet qui s'adresseront au Parc naturel régional en tant que centre de ressource.

Les fiches sont toutes présentées de la même façon : après un tableau des coordonnées et des contacts et une présentation des sources utilisées, on trouvera un récapitulatif de la politique culturelle de l'institution concernée, puis la description des dispositifs d'aides, classée en secteurs (patrimoine, arts plastiques, etc.)

Les institutions qui font l'objet d'une fiche sont les suivantes :

- Communauté de Communes du Pays de Limours
- Communauté de Communes Cœur-Yvelines
- Communauté de Communes des Étangs
- Communauté de Communes Plaines et forêts d'Yvelines
- Conseil général des Yvelines
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Île-de-France
- Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (en attente d'une réponse)
- Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (en tant que partenaire privilégié en périphérie du Parc – en attente d'une réponse)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

Adresse : 615 rue Fontaine de Ville 91640 BRIIS-SOUS-FORGES	Président : M. Christian SCHOETTL	Nom et fonction du contact culture : M. Florian MARQUET Chef de projet culture – Service culture
Tél : 01 64 90 79 00 Fax : 01 64 90 51 07	Élu chargé de la culture : M. Antoine LESTIEN	Coordonnées : 01 64 90 73 57 service.culturel@cc- paysdelimours.fr
Mail : accueil.info@cc-paysdelimours.fr		

14 COMMUNES

- Angervilliers
- Briis-sous-Forges
- Fontenay-les-Briis
- Gometz-la-Ville
- Les Molières
- Pecqueuse
- Saint-Maurice-Montcouronne
- Boullay-les-Troux
- Courson-Monteloup
- Forges-les-Bains
- Janvry
- Limours
- Saint-Jean-de-Beauregard
- Vaugrigneuse

SOURCES UTILISEES

- **Statuts de la communauté de communes**
- **Entretien téléphonique du 10 juillet 2008** avec M. Florian Marquet (réalisé par Céline Linguagrossa) ; cette fiche a été relue et approuvée par M. Marquet en novembre 2008.

RECAPITULATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Extrait des statuts – Compétences facultatives - Action culturelle

Les compétences suivantes seront exercées après que la programmation annuelle soit adoptée par le Conseil de la Communauté ; cette programmation regroupe des actions propres à la Communauté :

1. La mise en œuvre d'actions culturelles.
2. L'organisation d'actions valorisant le patrimoine historique, culturel ou naturel de l'espace communautaire.
3. Les actions favorisant la lecture publique.
4. Les publications promotionnelles des actions culturelles prévues dans l'espace communautaire

1. SOUTIEN AUX COMMUNES

Les communes de la CC bénéficient d'aides de la part du CG (**Chartes de développement culturel**). Le **service culturel de la CC vient en complément**.

Il s'appuie sur **une Commission Culture**, dont le rôle est de **réfléchir sur les synergies à développer** sur le territoire de la CC en matière de développement culturel, **en appui et en complément de ce qui se fait dans chaque commune**.

Il n'accorde **pas d'aides financières**, mais seulement des **aides à la communication** à tous les acteurs culturels qui le souhaitent (édition d'affiches, publicité, etc.). Par ailleurs, le service culturel édite :

- un **calendrier trimestriel des manifestations** associatives de la CC
- un **annuaire de la vie associative** (paraît tous les ans)

Le service culturel **prête du matériel**, notamment scénique, **mais pas de locaux**. Quelques gymnases (notamment à Briis-sous-Forges et Limours) sont à disposition des associations, mais ne sont pas gérés par le service culturel de la CC.

Il existe **une seule scène : le Théâtre de Bligny**. Cet organisme est très dynamique, et parfaitement équipé.

2. LES INITIATIVES DU SERVICE CULTUREL DE LA CC

De son côté, le service culturel a lancé un **plan local de développement de la lecture publique** : il propose des formations aux bibliothécaires, et organise des actions dans et hors des bibliothèques.

Le service culturel de la CC coordonne aussi **une saison culturelle basée essentiellement sur l'art contemporain** (4 ou 5 expositions par an) **et sur le spectacle vivant**.

Pour les projets qu'il organise et coordonne, le service culturel fait appel à des acteurs culturels du territoire, mais aussi extérieurs au territoire de la CC.

Enfin, le service culturel a mis en place **une artothèque**, permettant d'emprunter gratuitement et pour deux mois des œuvres d'art. Ce service est ouvert à tous : particuliers issus de la CC, écoles, associations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

Adresse : BP 17 78640 SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Président : M. Bernard JOPPIN	Nom et fonction du contact culture : /
Tél : 01 34 89 23 17 Fax : 01 34 89 23 17	Élu chargé de la culture : Mme Marie-Laure ROUELLE	Coordonnées : /
Mail : cccy@wanadoo.fr		

7 COMMUNES

Beynes
Neauphle-le-Château
Saulx-Marchais
Villiers-Saint-Frédéric

Jouars-Pontchartrain
Saint-Germain-de-la-Grange
Thiverval-Grignon

SOURCES UTILISEES

- **Bilan culturel** réalisé par Céline Linguagrossa à l'été 2008
- **Site internet** de la communauté de communes (www.coeur-yvelines.fr)

RECAPITULATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La CC Cœur d'Yvelines n'a pas choisi la compétence culturelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ETANGS

Adresse : 8 route du Matz 78610 LES BREVIAIRES	Président : M. Daniel BONTE	Nom et fonction du contact culture :
Tél : 01.34.84.15.15 Fax : 01.34.84.17.17	Élu chargé de la culture : M. Yves MAURY	Coordonnées :
Mail : cce78@cce78.fr		

5 COMMUNES

Auffargis (PNR)

Le Perray-en-Yvelines

Les Bréviaires

Saint-Léger-en-Yvelines

Les Essarts-le-Roi

SOURCES UTILISEES

- **Bilan culturel** réalisé par Céline Linguagrossa à l'été 2008
- **Site internet** de la communauté de communes (www.cce78.fr)
- **Statuts** de la communauté de communes (cf. *infra*)

RECAPITULATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les statuts signalent **une compétence « Culture, Sports, Education »**. En pratique, il s'agit **essentiellement d'entretenir et de créer des équipements communautaires** tels que les gymnases ou les piscines.

Une **Commission Sports et Culture**, présidée par Yves MAURY (maire des Bréviaires), **gère l'organisation de projets culturels et sportifs, prête éventuellement du matériel** appartenant à la Communauté de Communes (tentes, etc.), mais n'accorde **pas d'aide financière**. En revanche, la Commission peut **être un intermédiaire, qui demande au Conseil Général de l'Essonne une aide financière** (voir les Chartes de développement culturel en Essonne).

Toutefois, la Communauté de Communes organise depuis janvier 2008 une **Rencontre des Arts** annuelle. Des peintres et sculpteurs travaillent sur un thème donné, et exposent leurs œuvres pendant durant une semaine. La semaine est consacrée aux scolaires et le week-end au public.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET FORETS D'YVELINES

Adresse : 1 rue de Cutesson BP 40 036 78511 RAMBOUILLET Cedex	Président : M. Bernard BATAILLE	Nom et fonction du contact culture : /
Tél : 01.34.57.20.61 Fax : 01.34.84.01.57	Élu chargé de la culture : M. François HEILIGER	Coordonnées : /
Mail : accueil@pfy.fr		

15 COMMUNES

Clairefontaine-en-Yvelines (PNR)
Gazeran
La Boissière-Ecole
Orcemont
Poigny-la-Forêt
Rambouillet
Saint Arnoult en Yvelines
Vieille-Eglise-en-Yvelines (PNR)

Emancé
Hermeray
Mittainville
Orphin
Raizeux
Sonchamp
Saint-Hilarion

SOURCES UTILISEES

- Site internet de la communauté de communes (www.pfy.fr)
- Statuts de la CC

RECAPITULATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE :

EXTRAITS DES STATUTS : Culture, Sport, Éducation

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Mise en place d'actions culturelles et artistiques communautaires.
- École communautaire des sports.
- Enseignement des arts et financement des structures qui y sont totalement associées.
- Bibliothèque en milieu rural

Une **Commission Culture** gère les deux Conservatoires du territoire (un Conservatoire de musique et un Conservatoire de danse), et l'Office du Tourisme de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les actions culturelles et artistiques consistent en concerts organisés par les conservatoires.

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Adresse : 2 place André Mignot 78012 VERSAILLES Cedex	Président : M. Pierre BEDIER	Nom et fonction du contact culture : Mme Chrystelle PRIEUR Chargée de Mission Patrimoine
Tél : 01 39 07 87 93 Fax :	Directrice de la culture : Mme Anne WEBER	Coordonnées : Mmasquelierboucher@yvelines.fr CPrieur@yvelines.fr
Mail : culture.yvelines@cg78.fr		

SOURCES UTILISEES

- *Bilan culturel : périmètre d'extension du territoire du PNR*, réalisé par Céline Linguagrossa, sous la direction de Sophie Dransart, Mission Patrimoine-Culture du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- *Guide des aides 2009, Conseil général des Yvelines*, fourni par Mme Chrystelle Prieur ;
- Réunion avec Mmes Masquelier et Prieur le 24 novembre 2008 ;
- Carte des 9 territoires d'action sociale ;
- *Rapport d'orientation de la politique culturelle du Conseil Général* du 22 janvier 2009
- Site internet du Conseil général (www.yvelines.fr).

LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL GENERAL : PRIORITE A L'ACCES A LA CULTURE

Le territoire du Parc et le département des Yvelines

Le PNR compte actuellement 21 communes yvelinoises. Le périmètre d'extension pris en compte dans le présent document comprend **24 nouvelles communes du département**. Pour information, le périmètre revu en novembre 2008 en ajoute 6 autres.

Le futur territoire du Parc compte des communes qui appartiennent à 3 « territoires d'action sociale » tels qu'ils ont été définis par le CG des Yvelines (cf. carte page suivante) : Sud Yvelines, Centre Yvelines, Ville Nouvelle (dans l'ordre décroissant, en fonction du nombre de communes y appartenant).

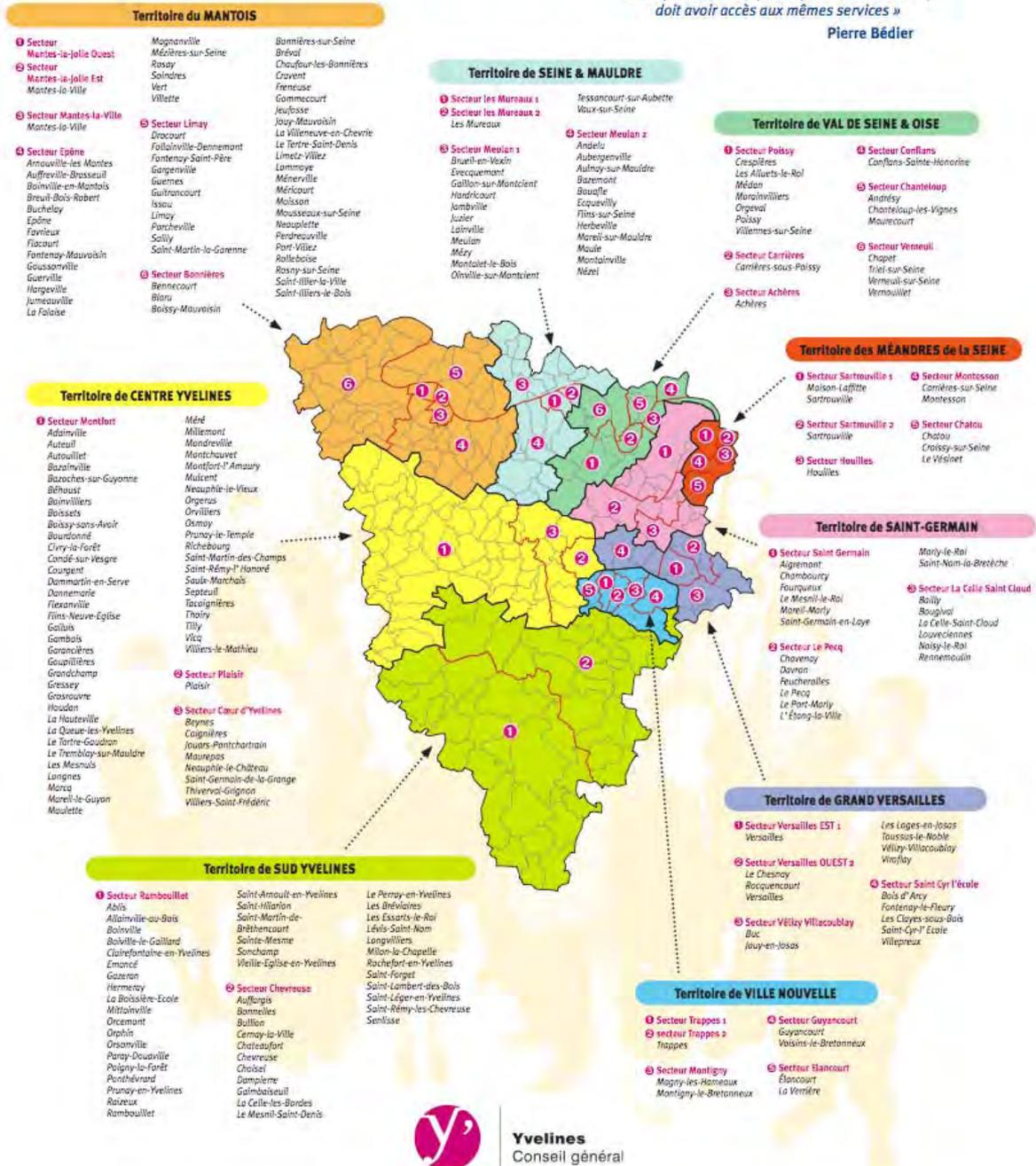
Territoire et Proximité

L'ACTION SOCIALE DANS LES YVELINES

9 territoires et 38 secteurs
pour l'accueil du public dans tout le Département

« Chaque Yvelinois, quelle que soit sa situation, doit avoir accès aux mêmes services »

Pierre Bédier



Une politique sur le point d'être refondue : note sur la méthodologie du diagnostic

Un rapport d'orientation sur la politique culturelle du Conseil Général des Yvelines a été voté le 22 janvier 2009. Il définit la nouvelle politique culturelle du département, en mettant en place de nouveaux axes stratégiques et un programme d'actions pour les trois années à venir. Son élaboration a débuté à l'été 2008 ; il doit être suivi, au cours de l'année 2009 de plusieurs chantiers, dont celui de la refonte des subventions, effective au 1^{er} janvier 2010. Cependant, pour des raisons de délais de rendu, les chapitres concernant les dispositifs d'aide du Conseil général sont fondés ici sur le Guide des aides 2009 ; il s'agit en effet, dans la perspective d'un état des lieux de la culture sur le futur territoire étendu du Parc, de fournir une photographie du territoire en février 2009.

Les grands axes de la politique culturelle en février 2009 : l'accès à la culture vivante et au patrimoine

De manière globale, les Yvelines menent une politique culturelle plutôt tournée vers **l'accès de tous à la culture** et au **riche patrimoine local**.

Les dispositifs actuels concernent les monuments historiques, le spectacle vivant (musique, danse, théâtre, pratique amateur, aide à la création, aide à la diffusion, aides aux festivals, écoles de musique, centres d'action culturelle), le développement de la lecture publique, l'aide à l'édition de catalogues d'exposition, les salons d'art, les cinémas d'art et d'essai, les sociétés savantes, les projets « Culture et Handicap », ainsi que les trois dispositifs d'aide au transport des collégiens dans le cadre d'activités culturelles.

Le Conseil général dispose, pour la culture, de **crédits annuels de 10 à 12 millions d'euros**, auxquels **s'ajoute le budget alloué au titre du plan exceptionnel d'aide** aux collectivités (30 millions d'euros ; cf. *infra*)

Le plan exceptionnel d'aide aux collectivités 2007 – 2010

Le Conseil général a mis en place, pour la **période comprise entre le 26 janvier 2007 et le 31 décembre 2010**, un « **Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leur patrimoine ainsi que de leurs édifices culturels et sportifs structurants** ». Il comprend une liste d'équipements concernés et comporte quatre volets :

- la restauration du patrimoine non protégé ;
- la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques ;
l'action départementale est alors complémentaire de celle de l'Etat ;
- la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques ;
l'action est ici spécifiquement dirigée vers le patrimoine protégé en péril ;
- les équipements culturels structurants.

Le budget alloué à ce plan est de 50 millions d'euros, dont **30 millions consacrés à la culture**.

Les grandes orientations de la politique culturelle du département 2009-2011

Le rapport sur la politique culturelle voté le 22 janvier 2009 s'articule autour de **trois axes**, ainsi définis :

- « une culture plus lisible et plus visible » : l'objectif est de **renforcer l'information** à destination des habitants du département, notamment par le biais de la refonte complète du site internet.
- « une culture plus accessible » : l'accessibilité est entendue ici en son sens le plus large. Il s'agit en effet de **faciliter l'accès** des lieux culturels aux **personnes handicapées**, mais aussi de favoriser **les publics dits « empêchés »** (hôpitaux, prisons) et **ceux dits « du champ social »**, en prenant des mesures concernant la tarification, la desserte ou encore les horaires.
- « une culture plus attractive pour tous » : le département souhaite favoriser **l'appropriation de la culture** par tout un chacun. Il orientera en conséquence sa politique en direction d'actions pédagogiques et de la création d'espaces d'échanges.

Dix engagements immédiats répondent à ces trois axes. Il est à signaler qu'ils seront réalisés par la direction de la culture à **budget constant** par rapport aux crédits inscrits en 2008.

- **Gratuité de tous les festivals et manifestations du Conseil général** (dont l'entrée au Musée Maurice Denis chaque premier dimanche du mois) à partir du 1^{er} janvier 2009
- **Création d'un « Pass jeunes »**, qui offrira des avantages tarifaires aux jeunes Yvelinois sur un ensemble de lieux culturels du département à compter de la rentrée 2009.
- **Organisation d'opérations visant à rapprocher la culture du quotidien des Yvelinois** (par exemple, au printemps 2009, au Musée Maurice Denis : « 1 artiste, 1 œuvre, 1 minute »)
- **Doublement des crédits consacrés au dispositif « Culture et handicap »** à compter de juin 2009
- **Organisation d'« Yvelive »**, une rencontre de musique actuelle permettant de découvrir et de soutenir les jeunes talents des Yvelines, en partenariat avec le CRY (novembre 2009)
- **Mise à disposition d'expositions itinérantes sur des thématiques « Science et société »**, à destination des bibliothèques, des écoles et des prisons (printemps 2009)
- **Création d'une « Balad'art »**, une promenade jalonnée d'œuvres d'art dans les forêts départementales (été 2009)
- **Envoi d'une carte des Yvelines mentionnant les sites culturels** à toute famille yvelinoise (janvier 2009)
- **Mise en téléchargement libre sur Internet du guide *Patrimoine en Yvelines***, et mise à disposition en version papier dans les offices de tourisme du département (janvier 2009)
- **Lancement d'un nouveau site Internet** mutualisant les informations sur la culture dans les Yvelines (septembre 2009)

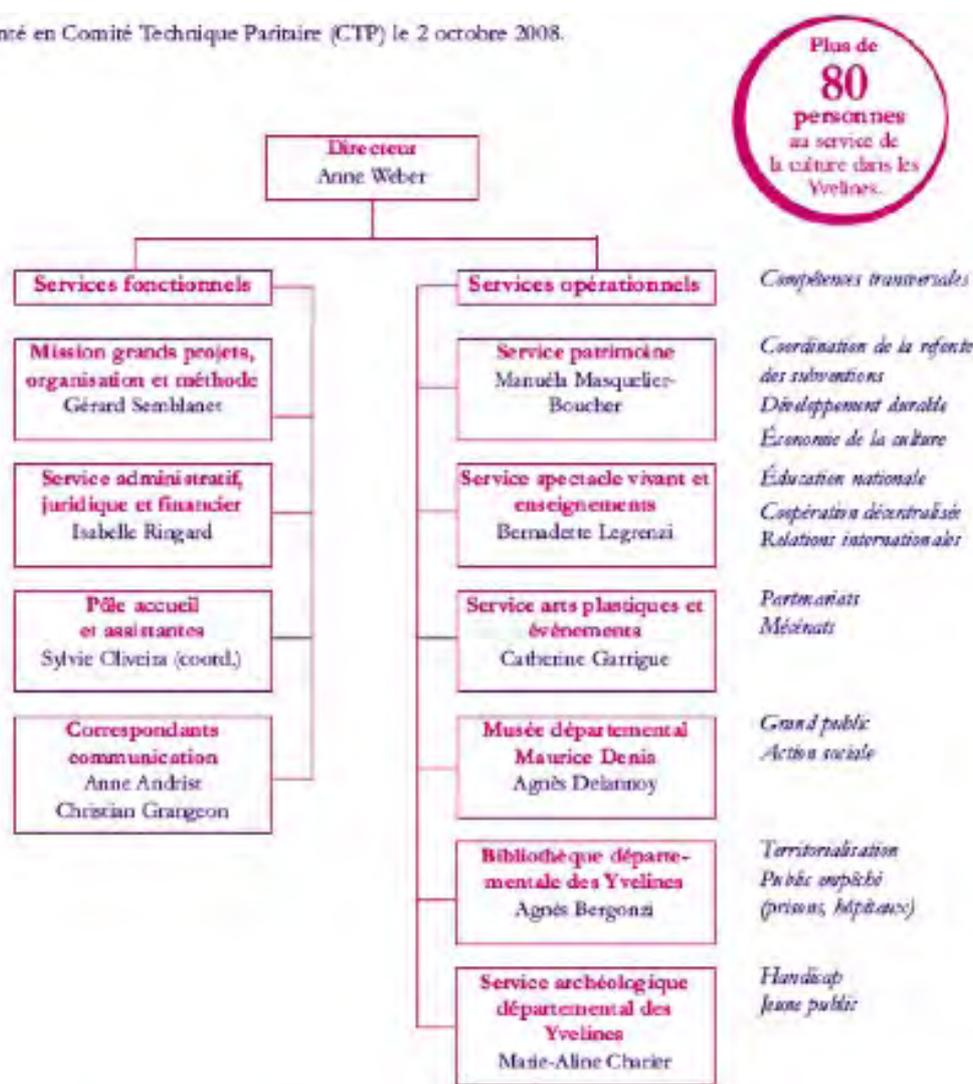
Cette nouvelle définition de la politique culturelle s'accompagne :

- d'une restructuration de l'organisation interne (cf *infra*) ;
- de la refonte du système des subventions ;
- d'un travail sur des projets et chantiers d'envergure dès 2009.

Le département souhaite ainsi passer d'une logique de moyens à une logique de projets.

Organigramme de la direction

Présenté en Comité Technique Paritaire (CTP) le 2 octobre 2008.



Une compétence transversale est une thématique commune à l'ensemble des services. Elle est assurée par un interlocuteur unique, point de convergence auprès des interlocuteurs en externe comme en interne.

LES DISPOSITIFS D'AIDE

LE PATRIMOINE, OBJET D'UN PLAN EXCEPTIONNEL D'AIDE

Les Yvelines accordent **un budget global élevé** à ce secteur, sans doute en raison de la richesse patrimoniale du département (cf. Versailles, Rambouillet, etc.). Le « **plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leur patrimoine ainsi que de leurs édifices culturels et sportifs structurants** » (cf. *supra*) sert de cadre aux mesures proposées. Pourront être recevables au titre de ce dispositif de restauration et de préservation du patrimoine les travaux de restauration sur les éléments de décor de ces monuments et sur les immeubles par destination. Sont en revanche exclus tous travaux d'entretien, de second œuvre et d'acquisition d'équipements matériels et mobiliers pris isolément.

On peut ainsi constater que le département ne subventionne que les travaux effectués sur les monuments à proprement parler (ce qui exclut le diagnostic préalable et la mise en valeur des édifices). **Un plafond est par ailleurs fixé à 150 000 €**, quel que soit le statut du monument (classé, inscrit, non protégé). Enfin, **les particuliers ne sont pas concernés** par le dispositif.

Une des singularités de ce dispositif d'aide tient à la mise en place d'un **programme de subventions spécifiques pour le patrimoine protégé considéré « en péril »**, avec des taux d'aide importants et des plafonds très élevés.

Contact :

Direction de la Culture, Service du Patrimoine
M. Thierry LIOT
01 39 07 76 92
tliot@yvelines.fr

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSES – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE CELUI DE L'ETAT

Pour qui ?

Pour les communes et groupements de communes yvelinois

Aides :

- Monuments classés : 20% de la dépense subventionnable retenue par les services de l'Etat
- Monuments inscrits : 30% de la dépense subventionnable retenue par les services de l'Etat

Dans les 2 cas, le plafond de la subvention est fixé à 150 000 €.

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSES – PATRIMOINE EN PERIL

Pour qui ?

Pour les communes et groupements de communes yvelinois

Les critères de définition du « patrimoine en péril » sont les suivants :

- l'urgence sanitaire des travaux (péril) ;
- les bénéficiaires devront être prêts à engager sans délai les travaux. Les études préalables, pour les M.H. classés, et les avis sur les travaux, pour ceux inscrits, devront être rendus par les Services de l'Etat (Conservation Régionale des M.H., Architecte des bâtiments de France) ou proches d'aboutir ;
- la mise en œuvre ultérieure d'un véritable projet culturel de territoire par l'ouverture et l'accessibilité du lieu au public ;
- le non commencement des travaux ;
- crédits disponibles au sein de l'autorisation de programme de 20 millions d'euros.

Aide :

Sous réserve que la participation de l'ensemble des financeurs publics n'excède pas les 80% du coût total des travaux :

- Monuments et mobiliers classés : 70% du coût des travaux H.T., plafonné à 420 000 €.
- Monuments inscrits : 50% du coût des travaux H.T., plafonné à 300 000 €

RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE

Pour qui ?

Pour les communes et groupements de communes yvelinois

Aides :

50% de la dépense subventionnable H.T. Le plafond de la subvention est fixé à 150 000 €. Cette aide peut être complémentaire, pour les communes de moins de 3 000 habitants, de l'aide accordée par la Région Ile-de-France, sous réserve que la participation de l'ensemble des financeurs publics n'excède pas les 80% du coût total des travaux. L'octroi de l'aide est subordonné à l'obtention de l'avis écrit de l'Architecte des Bâtiments de France et au non-commencement des travaux. Par ailleurs, le projet sera évalué en fonction des projets d'ouverture et de mise en accessibilité au public, ainsi que de la mise en œuvre de manifestations culturelles futures.

LA LECTURE PUBLIQUE, COMPETENCE OBLIGATOIRE DU DEPARTEMENT

D'après le Guide des aides 2009 fourni par le Conseil Général, le département ne fournit plus d'aide pour l'extension, la réhabilitation ou l'informatisation des bibliothèques. En revanche, les communes ou associations peuvent toujours bénéficier d'une **subvention de fonctionnement**.

Par ailleurs, un **nouveau dispositif favorisant la lecture « hors les murs »** et donc la familiarisation du public avec le livre et la lecture a vu le jour sous la forme d'une aide aux manifestations destinées à promouvoir ce secteur.

Contact :

Direction de la Culture, Bibliothèque départementale des Yvelines
 12 avenue de Picardie
 78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS
 01 30 05 60 60

AIDE AU FONCTIONNEMENT

Pour qui ?

Pour les bibliothèques communales ou associatives (à l'exception de celles qui pratiquent le prêt payant et à l'exception des bibliothèques associatives situées dans des communes possédant déjà une bibliothèque municipale). La subvention est calculée au prorata du budget de la bibliothèque, au regard des postes concernant l'achat de livres, les abonnements, les travaux de reliure.

Conditions

La dépense annuelle pour l'achat de livres, les abonnements, les travaux de reliure doit être de 0,61 € par habitant minimum.

Aide

Taux et plafonnement sont calculés selon le nombre d'habitants de la commune. Possibilité de majoration, sous condition de rémunération d'un personnel de bibliothèque qualifié, et selon l'importance de la commune.

LECTURE PUBLIQUE HORS BIBLIOTHEQUE

Pour qui ?

Communes ; associations (loi 1901) gestionnaires de bibliothèques ouvertes à tous publics, à l'exclusion des bibliothèques pratiquant le prêt payant, et des bibliothèques associatives sur le territoire d'une commune où existe déjà une bibliothèque municipale.

Modalité :

La subvention est calculée forfaitairement après examen du budget de la manifestation. Cette dernière doit avoir pour objectif de promouvoir le livre et la lecture (salon, défi lecture, festival, etc.).

LE SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

Les Yvelines apportent des **aides conséquentes aux compagnies théâtrales, chorégraphiques et musicales professionnelles** ; à titre d'exemple, pour la période 2007-2008, le Conseil soutient, à hauteur de 310 000 €, 11 compagnies théâtrales, 4 orchestres et 6 compagnies de danse.

Cependant, il convient de noter qu'à chaque type de compagnie professionnelle correspond un type d'aide :

➤ **L'aide à la création n'est accordée qu'à des compagnies théâtrales professionnelles.**

➤ Pour les compagnies chorégraphiques et musicales professionnelles, le CG apporte une aide à la diffusion.

La création théâtrale est donc un des axes privilégiés de la politique culturelle départementale.

Contact :

Direction de la Culture, Service Spectacle vivant et enseignements
 Mme Elise CZERNICHOW
 01 39 07 82 40
 eczernichow@yvelines.fr

AIDE A LA CREATION THEATRALE PROFESSIONNELLEPour qui ?

Pour les compagnies professionnelles titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle.

Aide

L'aide correspond à un tiers environ du coût de production du spectacle, plafonnée à 38 500 €. Elle est accordée pour deux années consécutives maximum, pour deux projets différents, suivies de deux années sans aide financière avant de pouvoir engager un nouveau financement de la part du CG.

Conditions

- pour une 1^{ère} demande, 5 dates de diffusion dans 2 théâtres professionnels des Yvelines sur la saison de création et la création dans les Yvelines ;
- si la compagnie a déjà été aidée, 10 dates de représentation dans 3 théâtres professionnels des Yvelines ;
- la compagnie doit avoir un projet de création théâtral dans le département des Yvelines, en coproduction ou en coréalisation avec une ou plusieurs structures professionnelles yvelinoises ;
- les répétitions doivent nécessairement avoir lieu en Yvelines ; de préférence, la fabrication des costumes et des décors devra également s'y situer ;
- la compagnie doit présenter un projet d'actions de sensibilisation des publics (par exemple grâce à des interventions scolaires, des ateliers ou des répétitions publiques).

LES PRATIQUES ARTISTIQUES

Selon le Guide des aides 2009, le dispositif en cours ne comporte plus d'aides à l'investissement pour les écoles de musique, de danse ou d'art dramatique. Néanmoins, une **importante aide au développement** (qui se décline en aide aux projets et en aide au fonctionnement) continue à être accordée.

Les pratiques amateurs, qu'elles soient musicales, chorégraphiques ou théâtrales, font l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où celles-ci participent à la création de lien social et à l'élargissement des publics.

Contact :

Pour les écoles de musique et de danse
 Direction de la culture, Service Spectacle vivant et enseignements
 Mme Sabine SCANGA
 01 39 07 73 10 - sscanga@yvelines.fr

Pour les ensembles amateurs musicaux et chorégraphiques
Direction de la culture, Service Spectacle Vivant et Enseignements
Nathalie CUVILLIEZ-BILLIEN
01 39 07 70 52
nucvilliezbillien@yvelines.fr

Pour les ensembles théâtraux amateurs
Direction de la Culture, Service Spectacle vivant et enseignements
Mme Elise CZERNICHOW
01 39 07 82 40
eczernichow@yvelines.fr

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Pour qui ?

Pour les écoles de musique et de danse municipales, intercommunales et associatives
(sauf s'il existe un établissement municipal ou intercommunal dans la même commune).

➤ Aide au fonctionnement

Subvention forfaitaire reconduite chaque année par convention pluriannuelle, reposant sur l'assiette de calcul suivante :

- 100% de la masse salariale des directeurs
- 100% de la masse salariale des professeurs de musique titulaires de la fonction publique territoriale / détenteurs du Diplôme d'Etat (DE) / du Certificat d'Aptitude (CA)
- 40% de la masse salariale des autres professeurs de musique
- 100% de la masse salariale des professeurs de danse détenteurs du D.E. ou du C.A.

➤ Aide aux projets

> Pour les projets de formation et de diffusion en direction :

- des ensembles amateurs ou pré-professionnels constitués
- des musiciens / danseurs amateurs isolés ou regroupés ponctuellement
- des publics accueillis par d'autres structures (écoles, centres de loisirs, etc.)

> Pour les projets de formation et de diffusion innovants, en direction des élèves de l'école

Aide

30% du coût des actions, mais jusqu'à 40% ou 50% pour les projets ayant un impact important en terme de développement culturel. Plafond : 12 000 € par établissement et par an.

AIDE A LA FORMATION DES ENSEMBLES MUSICAUX ET CHOREGRAPHIQUES AMATEURS

Pour qui ?

Pour les ensembles vocaux / instrumentaux, les compagnies de danse amateurs et constitués en association autonome.

Opérations subventionnables

Stages ou formations auprès de professionnels, sur le territoire yvelinois, pour les cadres de l'association, ou pour les pratiquants (en vue d'un spectacle). Plusieurs demandes de subvention peuvent être déposées pour une même saison.

Aide

Jusqu'à 1600 € par projet, la subvention ne pouvant excéder 50% du coût de la formation.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SOCIETES MUSICALES ET A LA PRATIQUE THEATRALE AMATEUR

Pour qui ?

Pour toutes les sociétés musicales, harmonies et batteries-fanfars des Yvelines participant activement à la vie locale, notamment rurale, ou pour toute troupe de théâtre amateur.

Conditions

Le bénéficiaire doit avoir une activité régulière et reconnue localement, et être subventionné par sa commune.

Aide

Entre 310 € et 2300 €. Le montant de la subvention départementale ne peut excéder celui de la subvention communale.

FREQUENCE 78

Pour qui ?

Ce programme vise à favoriser le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs de musiques actuelles et à renforcer la structuration des lieux oeuvrant sur ce secteur.

Sont soutenues les actions de formation et sensibilisation à l'attention des groupes musiciens amateurs yvelinois, les actions de formation pour le personnel des lieux de répétition, formation, ou diffusion, les résidences d'artistes professionnels.

Aide :

122 915 € ont été consacrés à ce dispositif en 2008.

L'AIDE A LA DIFFUSION

Le **champ concerné par les aides départementales est très large** dans ce secteur et n'exclut aucune pratique, si ce n'est ce qui relève de l'audiovisuel – très peu aidé de manière générale.

Il faut cependant souligner une singularité : **dans les domaines de la musique et de la danse, seuls les professionnels sont aidés ; inversement, pour ce qui est du théâtre, seuls les festivals amateurs sont subventionnés.**

Contact :

Pour la diffusion musicale et chorégraphique :

Direction de la Culture, Service Spectacle vivant et enseignements

Mme Elise SERVERIN

01 39 07 70 59

eserverin@yvelines.fr

Pour les manifestations culturelles :

Direction de la culture, Service Spectacle vivant et enseignements

Mme Sabine SCANGA

01 39 07 73 10

sscanga@yvelines.fr

Pour les festivals de théâtre amateurs

Direction de la Culture, Service Spectacle vivant et enseignements

Mme Elise CZERNICHOW

01 39 07 82 40

eczernichow@yvelines.fr

Pour l'aide à l'édition

Direction de la Culture, Service Arts plastiques et événements

Mme Chantal DUCHER

01 39 07 71 83

cducher@yvelines.fr

AIDE A LA DIFFUSION MUSICALE ET CHOREGRAPHIQUE

Pour qui ?

Pour les professionnels : ensembles vocaux ou instrumentaux, compagnies chorégraphiques, dès lors qu'ils sont titulaires de la licence de spectacle. Priorité est donnée aux formations yvelinoises, sans exclure les non yvelinoises.

Conditions

L'aide devra servir à diminuer les tarifs pratiqués pour l'accès aux manifestations. Priorité est donnée aux formations oeuvrant à l'élargissement des publics (scolaires, ruraux, etc.). La formation doit avoir obtenu le concours des partenaires du département (communes, associations, écoles de musique et de danse, etc.), et devra programmer au moins 4 représentations publiques.

Aide

Maximum **30%** des frais pédagogiques et du coût des représentations, plafonné à :

- **15 500 €** pour les petites formations (type : ensembles)
- **22 867 €** pour les grandes formations (type : orchestres)

AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

➤ Festivals professionnels de musique et de danse

Pour qui ?

Tous porteurs de projets, publics ou privés, y compris non-yvelinois.

Conditions

Le projet doit avoir lieu dans les Yvelines, sur 3 jours consécutifs au moins, et impliquer des partenaires locaux. Le projet doit être subventionné par la commune qui l'accueille, et s'inscrire dans la durée (ex : festival annuel). NB : les premières éditions ne sont pas subventionnées.

Aide

Attribuée au cas par cas.

➤ Festivals de théâtre amateurs

Pour qui ?

Pour tous les organisateurs de festival de théâtre amateur.

Conditions

Le projet doit être subventionné par la commune qui l'accueille, et s'inscrire dans la durée (ex : festival annuel). NB : les premières éditions ne sont pas subventionnées.

Le festival doit se dérouler sur trois jours consécutifs hors saison musicale ; sa valeur artistique doit être reconnue. Il doit par ailleurs impliquer des acteurs locaux, « notamment scolaires et culturels »

Aide

La demande est étudiée au cas par cas.

AIDE A L'ÉDITION DE CATALOGUES D'EXPOSITION

Pour qui ?

Pour les communes et les associations du département organisant des expositions présentant un caractère artistique en rapport avec les Yvelines.

Aide

50% du coût d'édition du catalogue. Plafond : 3900 €.

LES SUBVENTIONS AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

Les **aides inscrites dans le cadre d'un contrat départemental** sont élevées, notamment en ce qui concerne les studios de répétition.

Les **salles de spectacles yvelinoises peuvent toutes à priori bénéficier de subventions**. Celles-ci sont accordées soit pour la **construction** de salles indépendantes, soit pour le **fonctionnement** des salles appartenant à des centres d'action culturelle. Il est à noter dans ce dernier cas que le **niveau doit être professionnel ou équivalent**, et que les subventions sont accordées au vu du dossier.

LES STUDIOS DE REPETITION

Aide à l'investissement – studios de répétition pour musiques amplifiées

Pour qui ?

Pour les collectivités de plus de 2000 habitants, dans le cadre d'un Contrat Départemental ; pour les autres collectivités, quand elles ne peuvent recourir à une procédure contractuelle.

Aide

Dans le cadre d'une convention spécifique : 30% du montant subventionnable

- plafonné à 110 000 € maximum pour la construction / l'aménagement
- plafonné à 46 000 € maximum pour l'achat de matériel dans le cadre d'un 1^{er} équipement comprenant le matériel d'enregistrement
- plafonné à 37 000 € maximum pour l'achat de matériel dans le cadre d'un 1^{er} équipement sans matériel d'enregistrement
- plafonné à 18 500 € maximum pour le renouvellement ou le complément d'équipement lié à une extension d'activité. Chaque élément matériel doit valoir au moins 609,80 €. La dépense subventionnable doit s'élever au minimum à 7700 €, sans dépasser 18 500 €.

LES LIEUX DE DIFFUSION

L'investissement en faveur des salles de spectacles

Pour qui ?

Pour les communes / groupements de communes de plus de 2000 habitants. Ces travaux doivent s'inscrire dans le cadre d'un Contrat Départemental.

Aide

30% pour la construction / l'aménagement, bonifiés de 5% pour les opérations intercommunales et pour les opérations réalisées par des communes défavorisées.

Plafond : maximum 60% du montant total subventionnable, soit :

- 60% de 1 300 000 € pour les communes à dominante rurale
- 60% de 1 500 000 € pour les communes à dominante urbaine

- Pour les groupements de communes, la construction / l'aménagement d'une salle de spectacle peut représenter l'opération unique du contrat, dont le montant subventionnable est de
- 1 300 000 € pour les groupements de communes à dominante rurale
- 1 500 000 € pour les groupements de communes à dominante urbaine, ou à dominante rurale ET urbaine

L'AIDE AUX CENTRES D'ACTION CULTURELLE

Pour qui ?

Pour les communes, associations ou organismes gestionnaires de Centres Culturels dotés d'une salle de spectacles équipée.

Conditions

La programmation culturelle doit être majoritairement professionnelle, et doit assurer la polyvalence des moyens d'expression. L'animation de la structure doit être le travail d'une équipe de professionnels permanents. La structure doit être de rayonnement départemental. La structure doit être financièrement autonome (participation communale, recettes propres).

Aide

L'aide est attribuée au cas par cas.

Les musées

Pour qui ?

Pour les « musées de France ».

Aide

50% du montant de la subvention allouée par l'Etat.

LES EQUIPEMENTS RELEVANT DU CONSEIL GENERAL OU RECEVANT DES SUBVENTIONS DE SA PART

Equipements relevant du CG

PATRIMOINE

Orangerie du Domaine de Mme Elisabeth

26, rue Champ Lagarde

78000 Versailles

Tél : 01 30 83 14 67

Site : www.yvelines.fr/actu/orangerie.htm

Accueille la Biennale Internationale de la Gravure en Ile-de-France (mars à juin).

L'Orangerie appartient au CG, qui en a fait un lieu dédié aux arts plastiques

ARTS PLASTIQUES

Musée départemental Maurice Denis « Le Prieuré »

2 bis, rue Maurice Denis
BP 60222
78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Standard : 01 39 73 77 87- fax : 01 39 73 75 29
Site : www.museemauricedenis.fr
Mail : museemauricedenis@cq78.fr
Conservateur en chef : adelannoy@cq78.fr

Créé en 1976 par le CG suite à une donation de la famille Denis. Ouvert en 1980. Dans l'ancienne maison de l'artiste, un bâtiment classé monument historique.

Musée des avant-gardes de la fin du XIX^{ème} s – début du XX^{ème} siècle.

Visites-conférences, expositions temporaires (fonds graphique du musée, grandes expositions thématiques et monographiques), publication de catalogues et dossiers documentaires, ateliers pédagogiques.

Equipements subventionnés par le CG

PATRIMOINE

Maison Elsa Triolet – Aragon

Moulin de Villeneuve
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
Tél : 01 30 41 20 15
Fax : 01 30 41 43 92
Mail : info@maison-triolet-aragon.com

Ancienne maison d'Elsa Triolet.

Ateliers d'écriture et d'arts plastiques pour les scolaires. Bibliothèque de 30 000 volumes.

Saison culturelle avec spectacles, expositions, animations.

Directeur : Bernard VASSEUR.

LIVRE ET LECTURE

Maison de la Poésie

10, place Pierre Bérégovoy
78280 GUYANCOURT
Tél : 01 39 30 08 90
Fax : 01 39 30 08 91
Site : www.saint-quentin-en-yvelines.fr
Mail : maison.poesie@aqqlo-sqy.fr

Une exposition permanente sur l'écriture.

Un espace de 80 places qui accueille régulièrement lectures, spectacles, rencontres, cafés poétiques et débats.

Une revue.

Organise la Biennale de poésie Poètes du Monde en mars, qui intègre le thème du Printemps des Poètes.

Organise un Salon de la poésie et du livre d'artistes.

Organise Poés'Yvelines – La Semaine des Poètes (soutien du CG).

ARTS PLASTIQUES

C.N.E.A.I.

*Maison Levanneurs
Ile des Impressionnistes
78400 CHATOU
Tél : 01 39 52 45 35
Fax : 01 39 52 43 78
Site : www.cneai.com
Mail : cneai@cneai.com*

Centre National de l'Estampe et de l'Art Imprimé, créé en 1997.

Quatre salles d'exposition, un salon vidéo, un atelier de production. Le CNEAI publie des ouvrages / œuvres dans deux collections : la collection « Multiples » (œuvres produites au CNEAI), et la collection « FMRA » qui rassemble 9000 publications d'artistes, vinyles, journaux, etc.

Le CNEAI se situe sur l'île des Impressionnistes de Chatou. Aux abords du centre d'art est amarrée la Maison Flottante du CNEAI. Résidence interdisciplinaire créée en 2007, elle accueille artistes, écrivains, théoriciens qui viennent concevoir les projets ensuite publiés.

Le CNEAI donne des conférences et dirige des ateliers dans ses locaux et hors les murs.

Le CNEAI organise tous les ans le Salon Light, qui rassemble sur un week-end 50 éditeurs indépendants, et accueille plusieurs milliers de visiteurs.

CENTRES D'ACTION CULTURELLE

Le CG a signé des conventions avec 24 Centres d'action culturelle yvelinois. Un seul se situe sur le périmètre d'extension : le Théâtre du Nickel, à Rambouillet. Les autres sont des théâtres et des centres culturels. En voici la liste complète :

- La Nacelle, Aubergenville
- La Barbacane, Beynes
- Théâtre de la Celle-Saint-Cloud
- L'espace Alphonse Daudet, Coignières
- Théâtre Simone Signoret, Conflans-Sainte-Honorine
- Le Prisme, Elancourt
- Théâtre de Fontenay, Fontenay-le-Fleury
- La Ferme de Bel-Ebat, Guyancourt

- Salle Camille St-Saens, Louveciennes
- Centre Culturel Jean Vilar, Marly-le-Roi
- Centre d'Education Culturelle et d'Action permanente Georges Brassens, Mantes-la-Jolie
- Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines Scène Nationale, Montigny-le-Bretonneux
- Ville des Mureaux (?)
- Théâtre de Poissy
- **Théâtre du Nickel, Rambouillet**
- Théâtre Gérard Philippe, Saint-Cyr-l'Ecole
- Théâtre Alexandre Dumas, Saint-Germain-en-Laye
- Théâtre de Sartrouville Centre dramatique national, Sartrouville
- Association culturelles de Trappes
- L'onde – Espace culturel, Vélizy-Villacoublay
- Espace Maurice Béjart, Verneuil-sur-Seine
- Théâtre Montansier, Versailles
- Théâtre du Vésinet
- Théâtre de Villepreux

L'ACCES A LA CULTURE D'UN PLUS LARGE PUBLIC

Les Yvelines font de **l'accès à la culture un point central de leur politique culturelle**, relayant ainsi la Région Île-de-France.

Les **collégiens**, en tant que public-cible des actions départementales, sont ainsi particulièrement favorisés.

L'ACCES AUX SPECTACLES MUSICAUX, CHOREGRAPHIQUES ET THEATRAUX

Pour qui ?

Pour les communes, associations, établissements scolaires ou universitaires, qui organisent des déplacements aller-retour en autocar sur des lieux de spectacles yvelinois.

Aide :

Musique et danse : **50%** du coût du déplacement en autocar ; **100%** si le département est l'organisateur du spectacle.

Théâtre : **50%** du coût du déplacement en autocar, plafonné à **110 €**.

LES JEUNES ET LA CULTURE

« Collège et patrimoine en Yvelines »

Opération annuelle, mise en place en 2002.

En 2006, 20 établissements en ont bénéficié. Les frais de transport sont pris en charge par le CG à 100%, jusqu'à 525 € maximum.

Conditions au minimum 5 déplacements, sur 3 à 5 sites, durant l'année scolaire.

Aide aux collégiens visitant le Musée d'Histoire de France

Prise en charge de 100% des frais de transport, plafonnés à 300 € par car.

Aide aux organisateurs de manifestations cinématographiques destinées aux collégiens**Pour qui ?**

Pour les communes et les associations organisant des festivals ou des projets de cycles cinématographiques permanents réservés au public scolaire.

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Les Yvelines sont très attachées à l'**animation du patrimoine** (Festival Jeux d'Orgues) et aux **arts plastiques**.

Sont indiquées en *italique* les manifestations se déroulant totalement ou partiellement sur le territoire du Parc, ou sur son extension. La liste des manifestations n'est pas exhaustive : il s'agit seulement des manifestations explicitement soutenues ou organisées par le CG (d'après leur site Internet et les documents fournis).

MANIFESTATIONS JEUNE PUBLIC**Odysées 78**

Ce festival est subventionné par le CG.

Biennale de création théâtrale (janvier à avril) pour la jeunesse organisée depuis 1997 par le Théâtre de Sartrouville – Centre Dramatique National. Pour mémoire : en 2005, 350 représentations de 8 créations, 39 000 spectateurs dans 76 communes. Artistes et auteurs renommés.

Salon du Livre jeunesse de la Haute-Vallée de Chevreuse

Cf. *infra*

MANIFESTATIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE**Poés'Yvelines**

Ce festival est subventionné par le CG.

Créé en 2004 ; organisé par la Maison de la poésie (SQY). Se tient à l'automne, chaque année, poètes et artistes investissent théâtres, musées, collèges, bibliothèques, pour une semaine à 10 jours. Un Prix de Poésie Contemporaine a été créé à cette occasion. En 2007, manifestation sur 23 communes, dont quatre sur le nouveau territoire (Bazoches-sur-Guyonne, Jouars-Pontchartrain, Montfort l'Amaury, Rambouillet), et une sur le territoire actuel (Saint-Rémy-lès-Chevreuse).

Salon du Livre jeunesse de la Haute-Vallée de Chevreuse

Ce salon est subventionné par le CG.

MANIFESTATIONS MUSICALES

Festival Jeux d'orgues

Il relève totalement du CG.

Ce festival promeut les orgues des Yvelines par des concerts, et par des actions de sensibilisation en direction des jeunes, des scolaires et des élèves d'écoles de musique.

MANIFESTATIONS AUTOUR DES ARTS PLASTIQUES ET DE L'ARTISANAT

Salon des Salons d'art

Ce salon est organisé par le CG.

Créé en 1988. Se tient désormais à Rambouillet, au palais du Roi de Rome.

Présente les œuvres primées aux salons locaux qui se tiennent dans l'ensemble du département.

Salons d'art des communes et associations loi 1901

Ces salons sont subventionnés par le CG.

Salons présentant au moins 15 artistes, ayant un rythme régulier, existant depuis au moins un an.

Biennale internationale de la gravure

Cette manifestation est subventionnée par le CG.

Au domaine de Mme Elisabeth, de mars à juin. Thématique à chaque biennale. Consacrée à la gravure contemporaine professionnelle.

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Adresse : Hôtel du département Boulevard de France 91012 Evry cedex	Président : M. Michel BERSON	Nom et fonction du contact culture : Mme Thérésia DUVERNAY, Chef du service du patrimoine culturel
Tél : 01 60 91 91 91 Fax : 01 60 91 91 77	Responsable de l'action culturelle : Mme Corinne SCHMITT	Coordonnées : 01 60 91 93 94 (Mme Duvernay) TDuvernay@CG91.FR
Mail :		

SOURCES UTILISEES

- *Bilan culturel : périmètre d'extension du territoire du PNR*, réalisé par Céline Linguagrossa, sous la direction de Sophie Dransart, Mission Patrimoine-Culture du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- Entretien téléphonique entre Mme Zammit et Céline Linguagrossa à l'été 2008
- Entretien du 9 février 2009 avec Mmes Sylvie ZAMMIT (Chargée du développement des territoires) et Karine MEDRALA- CERVO (patrimoine bâti)
- Documents fournis par Mme Zammit
- Guide des aides 2008 du Conseil général
- Publications du Conseil général (magazine du CG)
- Site Internet du Conseil général

LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL GENERAL : PRIORITE A LA CREATION CONTEMPORAINE ET A L'ACCESSIBILITE

Le territoire du Parc et le département de l'Essonne

Au terme du processus de révision de la Charte du Parc naturel régional, le territoire du Parc, jusqu'ici composé exclusivement de communes yvelinoises, va s'ouvrir à **vingt-quatre communes du département de l'Essonne** : seize d'entre elles sont prises en compte dans le présent diagnostic, les huit autres ayant été ajoutées par la délibération du Conseil Régional du 20 novembre 2008, soit bien après le lancement de l'étude.

Par ailleurs, **cinq communes du territoire étudié ont signé une Charte de développement culturel** (cf. *infra*) avec le Conseil général : Gif-sur-Yvette, Janvry, Briis-sous-Forges, Fontenay-les-Briis et Forges-les-Bains.

Une politique en cours de refonte : note sur la méthodologie du diagnostic

A l'instar de la politique culturelle du Conseil Général des Yvelines, de nombreux éléments des dispositifs d'aide essoniens sont en cours de refonte, sur demande politique.

Toutefois, cette redéfinition en est à **l'état de pistes de réflexion, non encore validées par les élus**. Nous y ferons allusion çà et là au cours des pages suivantes, mais elles ne doivent être considérées que comme des éléments de travail provisoires, et non comme des axes assurés pour les années à venir.

De manière générale, et tout particulièrement concernant les dispositifs d'aide, nous nous en tiendrons, pour les besoins de l'étude et pour des questions de délais de rendu, à un **état des lieux de la politique culturelle du Conseil général de l'Essonne en février 2009**.

Les grands axes de la politique culturelle en février 2009

Les objectifs affichés par le Conseil général sont les suivants : la **qualité**, la **proximité** (qui induit le développement des équipements), l'**accessibilité** (qui implique un travail d'accompagnement du public et la mise en place d'actions de sensibilisation), et enfin, la **diversité des expressions artistiques**.

A titre d'information, le budget consacré à la politique culturelle en 2006 a été de 19 millions d'euros.

Les soutiens et les subventions sont pour une grande part orientés **vers la création contemporaine et sa diffusion**. Le **cinéma** est tout particulièrement aidé, grâce à un soutien à l'investissement, au fonctionnement, à l'acquisition de matériel et à l'aide aux projets pour les salles classés « Art et Essai ». Dans ce domaine, le Département trouve un appui important auprès de l'association Cinéssonne (cf. *infra*). Dans le même ordre d'idées, l'Essonne apporte des aides importantes aux écoles d'arts visuels, tant pour les projets que pour l'investissement. Le Département est donc amplement tourné **vers les arts de l'image et s'ouvre largement aux nouvelles formes de création artistique**.

Dans le **domaine musical**, le Département s'appuie sur **Rézone**, un réseau de musiques amplifiées, qui aide des groupes dans le domaine de la diffusion, de la programmation et de l'organisation de manifestations. L'Essonne a par ailleurs initié des programmes importants de subventions aux studios et aux lieux de répétition.

Il existe donc une politique très claire de soutien à la création contemporaine, professionnelle et amateur.

Celle-ci s'accompagne d'une **volonté de la rendre accessible à tous les publics** : ainsi, un des enjeux majeurs de la politique culturelle concerne l'élargissement des publics. Le Centre d'art contemporain de Chamarande ou encore l'artothèque de la Communauté de Communes du Pays de Limours témoignent en effet de la volonté de rendre l'art accessible, tout en maintenant une création de qualité.

Dans le domaine du **livre et de la lecture**, les aides essoniennes sont **très ciblées** et se présentent majoritairement sous la forme d'aides financières. Il faut cependant souligner le rôle que joue la **Bibliothèque départementale de l'Essonne** à l'échelle locale,

en mettant des documents à disposition des communes (notamment celles de moins de 10 000 habitants).

En ce qui concerne le patrimoine, le Département a mis en place un dispositif d'aide ciblé ainsi qu'un soutien aux musées.

Enfin, le Département propose un dispositif d'accompagnement spécifique pour les communes et les intercommunalités, les Chartes de développement culturel.

Un dispositif majeur au service des collectivités territoriales : les Chartes de développement culturel

Le dispositif des chartes de développement culturel a été mis en place le 29 mai 2000, et actualisé le 24 juin 2003. Le dispositif est actuellement en révision, aussi toutes les chartes signées **prendront fin le 31 août 2009**.

L'objet est de soutenir financièrement les communes et structures intercommunales dans leurs actions culturelles, tout en fédérant les acteurs locaux (associations, artistes, etc.). Il s'agit d'encourager la démocratisation de la culture.

Les objectifs spécifiques du dispositif sont les suivants :

- initier des premières actions culturelles dans des territoires peu équipés, et où l'offre culturelle est faible
- consolider les actions culturelles existantes, en cours de professionnalisation et de structuration
- mettre en œuvres des stratégies innovantes, pour toucher un large public
- s'investir dans des formes artistiques nouvelles et expérimentales

Des critères

Trois critères de sélection des projets à soutenir ont été retenus :

- **fondation** : initier des actions culturelles dans un territoire pauvre en ce domaine
- **consolidation** des pratiques culturelles en place
- **innovation** : réinventer la relation œuvre / public pour une démocratisation de la culture

Pour qu'un projet puisse bénéficier de la charte de développement culturel, celui-ci doit :

- toucher le plus largement possible les Essonnais (y compris ceux qui ne sont pas engagés dans des actions culturelles) ;
- inclure des actions de sensibilisation du public (par exemple dans les écoles) ;
- être de niveau professionnel ;
- il doit favoriser la rencontre entre public et professionnels ;
- un professionnel doit être désigné pour mettre en œuvre et coordonner le programme de la charte.

Fonctionnement

Les communes souhaitant bénéficier de la charte font un état des lieux culturel (équipements, ressources, expériences existantes), et listent leurs priorités en termes de développement culturel. Puis, ces priorités se formalisent en axes de développement culturel. Ces axes sont généralement au nombre de deux (trois maximum). Chaque axe, qui correspond à un objectif, se décompose en actions, qui sont la mise en pratique des objectifs.

Un **comité de pilotage** (directrice de la culture, coordinateur, chefs de projet, directeurs des associations d'évaluation) se prononce sur le contenu de la charte et sur les propositions de financement.

La charte est établie pour **trois ans** (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année N+2) renouvelables.

Le programme d'action, et le financement qui l'accompagne, est étudié année par année (1^{er} septembre – 31 août).

Les signataires de la charte font l'objet de trois évaluations au cours d'une réunion de bilan en fin de saison. Cette réunion associe les communes signataires et les porteurs de projet, au sein d'un **comité local de suivi de la charte**.

Le Conseil général limite à **50** le nombre de chartes.

Subventions

Le montant des subventions dépend de l'adéquation du projet aux critères énoncés. Il n'y a **pas de plafond**.

Le soutien départemental correspond à une subvention aux actions couvrant une saison culturelle (frais techniques et de communication, cachets d'artistes), et dans certains cas :

- une aide à l'achat de petits matériels (moins de 1500 euros) s'ils sont indispensables à la réalisation d'une action.
- une bonification de 10% à la coopération intercommunale, à la coopération entre des communes limitrophes, ainsi que pour les communes qui assument des charges de centralité. La bonification est appliquée au montant total de la subvention aux actions.
- une aide étendue aux coûts salariaux liés au recrutement d'un professionnel chargé de coordonner la charte localement lorsque celle-ci concerne la mise en œuvre d'une politique culturelle relevant du critère « fondation ».

La subvention départementale est votée chaque saison, et un acompte de 70% est versé au moment de la signature. Le solde est versé après évaluation du programme d'action.

En retour

La commune doit apposer en bonne place le logo du CG sur tout type de support, avec la mention « avec le soutien du Conseil général de l'Essonne », et communiquer un exemplaire de chaque support au CG.

Pour la saison 2008-2009, 43 chartes ont été signées, concernant 64 communes au total, c'est-à-dire plus de 500 000 habitants (soit près de 50% de la population essonniennne).

Les communes du nouveau territoire ayant signé une charte de développement culturel

a. Briis-sous-Forges

Avenant n°2, pour la saison 2008-2009.

Un axe dans la charte de développement culturel : **le développement des pratiques amateurs** :

➤ Action 1 : Ecriture et musique

Les rencontres « de Bouche à Oreilles » ont déjà eu lieu les saisons précédentes. Elles consistent à lire (Valérie Dassonville) et à mettre en musique (Sylvaine Helary) des textes proposés par les participants. Deux rendez-vous sont prévus cette année, une soirée lors du festival Briis-en-Liberté et une journée pour le jeune public lors de laquelle les adultes liront des histoires créées par les enfants.

La commune prend en charge 500 €, le département 400 €, pour un coût global de 900 €.

➤ Action 2 : Stages sur le conte

La compagnie Carpe Diem encadrera un atelier sur la lecture à voix haute et la lecture chorale. Pour clore ce travail, elle présentera des petites formes de ses spectacles à la médiathèque. Un autre stage est mis en place pour adhérents de l'association Briis Anim'Action au mois de mars 2009. Philippe Charentin et Aude Hérard (Cie Couleurs de nuit) interviendront spécifiquement sur le rôle du corps et de la musique dans le récit d'un conte.

La commune prend en charge 1590 €, le département 1000 €, pour un coût global de 2710 €.

➤ Action 3 : Café des poètes

Pour diversifier les publics, cette action est proposée principalement aux collégiens encadrés par l'association "Briis Anim'Action". Au moment du festival « Printemps des poètes » des ateliers seront mis en place par la compagnie Carpe Diem et Frédéric Vaiani et une soirée sera consacrée au slam, animée par Eric Cartier du groupe Vibrion et avec des interventions du groupe No Bleu.

La commune prend en charge 790 €, le département 500 €, pour un coût global de 1350 €.

➤ Action 4 : Festival des mots et des histoires

Dans le cadre de Briis-en-Liberté la médiathèque demandera à un artiste professionnel de travailler sur la langue française et de créer des animations pour des maternelles et des primaires.

La commune prend en charge 500 €, le département 200 €, pour un coût global de 840 €.

➤ Action 5 : Marionnettes et théâtre jeune public

Têtes de trucs et autres bestioles de Kham Lhan Phu.

L'exposition « têtes de trucs » est composée d'une quarantaine de masques de la plasticienne Kham-Lhane Phu. Elle sera installée pendant une semaine à la médiathèque avec des visites organisées pour les maternelles et un spectacle en clôture (le P'tit Jojo sac au dos de Kham-Lhane Phu).

Toujours sur le thème de la marionnette un stage sera organisé pour des enfants de 6 à 11 ans sur l'écriture de conte et la manipulation de marionnettes à l'initiative de Thierry Gagnot et Sophie Hamel Galvão (15 heures d'intervention. Sophie Hamel Galvão interviendra également pour un atelier d'arts plastiques intergénérationnel dans le cadre du festival Briis-en-Liberté).

La commune prend en charge 3060 €, le département 2400 €, pour un coût global de 6160 €.

➤ Action 6 : Motri'cirqué

L'objectif de ce nouvel atelier est de développer l'expression corporelle par une initiation aux arts du cirque. Jean-Marc Hovsepian de la compagnie "à Suivre" interviendra dans le centre de loisirs pendant 5 mercredis pour faire découvrir le jonglage et les acrobaties à des enfants de 3 à 5 ans.

La commune prend en charge 700 €, le département 400 €, pour un coût global de 1130 €.

Selon la charte, la commune de Briis-sous-Forges s'engage à intervenir financièrement au minimum à hauteur de 7 160 € pour la réalisation de ce programme d'actions, conformément à la répartition mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, le Département s'engage à verser la subvention de 4 900 € à la commune, auxquels s'ajoutent 4 500 € pour l'emploi d'un coordinateur charte sur la base d'un mi-temps. Le montant total du soutien départemental s'élève donc à 9 400 €.

b. Fontenay-les-Briis

Avenant n°2, pour la saison 2008-2009.

Deux axes dans la charte de développement culturel :

- **Axe 1 Valoriser l'identité de la commune**

➤ Action 1 : Balade contée

Collecte des histoires locales, qui sont restituées aux habitants de la commune au cours d'une balade.

La commune prend en charge 500 €, le département 500 €, pour un coût global de 1000 €.

➤ Action 2 : Cafés d'écriture

Un atelier d'écriture encadré par le théâtre de Bligny, crée des textes remis à un metteur en scène. Le temps d'un repas, le spectacle est conçu, et joué dans la même soirée. Les acteurs sont des amateurs encadrés par des professionnels.

La commune prend en charge 500 €, le département 500 €, pour un coût global de 1000 €.

- **Axe 2 Développer des projets d'action culturelle**

➤ Action 1 : Spectacle au théâtre de Bligny

Une soirée est consacrée aux artistes locaux dont Isabelle et Philippe Donnadieu (chant et clavier), Carine Reggiani (chanson française) et la troupe "Nous les enfants". Ce spectacle permettra aux artistes présents de travailler dans des conditions professionnelles avec l'appui technique du théâtre. Un débat sur les conditions de vie des artistes (production, diffusion,...) avec les artistes présents clôturera cette soirée.

La commune prend en charge 1000 €, le département 600 €, pour un coût global de 2000 €.

➤ Action 2 : Mise en scène de projets musicaux

Cette action s'adresse surtout aux adhérents de l'association "Nous les Enfants". Il s'agit de les familiariser à la mise en scène de spectacles en les faisant participer aux répétitions des compagnies en résidence au théâtre de Bligny.

La commune prend en charge 250 €, le département 200 €, pour un coût global de 500 €.

➤ Action 3 : Initiation à la culture japonaise

La médiathèque va organiser un temps fort sur le Japon. La culture traditionnelle de ce pays sera présentée aux enfants des écoles sous forme d'ateliers (haïku, origami, manga, calligraphie,...). Ce sera l'occasion de mettre en valeur les différents fonds de la médiathèque, la poésie, les livres d'art ou la bande dessinée.

La commune prend en charge 1000 €, le département 1000 €, pour un coût global de 2000 €.

➤ Action 4 : Atelier Land Art

Sébastien Mercier, un jeune artiste fontenaisien, interviendra durant 2 séances de 6 heures dans les classes de cours élémentaire pour initier les élèves à un travail artistique sur la nature. Les enfants pourront ainsi s'initier à un courant artistique né dans les années 60, le land art.

La commune prend en charge 500 €, le département 500 €, pour un coût global de 1000 €.

Selon la charte, la commune de Fontenay-les-Briis s'engage à intervenir financièrement au minimum à hauteur de 3 750 € pour la réalisation du programme d'actions, conformément à la répartition mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, le Département s'engage à verser la subvention de 3 300 à la commune.

c. Forges-les-Bains

Avenant n°1 pour la saison 2008-2009

Trois axes :

- Axe 1 Ouvrir et accentuer la présence artistique :

➤ Action 1 : Découverte de la musique de chambre

Une journée sera consacrée à la musique de chambre avec l'ensemble « Cordée à vent » de Philippe Legrand. Ponctuant les morceaux, des explications seront données au public pour l'aider à comprendre les spécificités de la musique de chambre.

La commune prend en charge 950 €, le département 900 €, pour un coût global de 2200 €.

➤ Action 2 : Comptinobook

Cette action jeune public consiste à mettre en musique des comptines pour faire découvrir aux enfants les instruments de musique. La compagnie des Lucioles encadrera cet atelier qui aura lieu au centre socioculturel.

La commune prend en charge 400 €, le département 400 €, pour un coût global de 1800 €.

➤ Action 3 : Stage et concert Mowtown

L'association de musique moderne (AMM) a choisi Laurent Cokelaere pour faire découvrir la musique Mowtown et se produire en concert avec son groupe. L'association de musique moderne va donc ouvrir son champ musical au rythm and blues des années 60-70 et permettre à ses adhérents de s'initier à cette musique quelque soit l'instrument pratiqué.

La commune prend en charge 2600 €, le département 2600 €, pour un coût global de 6600 €.

- Axe 2 Valoriser l'identité de la commune :

➤ Action 1 : Ecriture et contes sur le village

Après la réussite des précédentes actions sur la mémoire du village, un public toujours plus large viendra raconter des histoires vécues ou imaginaires sur les différents hameaux. Ces récits serviront de base à Evelyne Sales pour constituer un parcours conté. Un petit documentaire sera même réalisé par Céline Gapais pour garder en mémoire les traces de ce passé.

La commune prend en charge 1650 €, le département 1000 €, pour un coût global de 3600 €.

➤ Action 2 : Stage cinéma

Cette action accompagne le travail mené par Evelyne Sales sur le patrimoine du village. Afin d'impliquer les forgeois à la réalisation du documentaire sur les spécificités des différents hameaux, Céline Gapais fera une initiation au reportage et au montage. Elle interviendra au centre socioculturel tout au long de l'année pendant 8 demi journées.

La commune prend en charge 1400 €, le département 1000 €, pour un coût global de 3100 €.

- Axe 3 Développer les pratiques amateurs :

➤ Action 1 : Master class

La master class s'adresse prioritairement aux élèves de l'association de musique moderne. 4 musiciens, Laurent Cokealere (basse), Slim Batteux (clavier), Jimi Drouillard (guitare), Kirt Ross (batterie) interviendront pendant la journée avant le concert du soir avec en première partie les élèves de la master class.

La commune prend en charge 1130 €, le département 1100 €, pour un coût global de 3460 €.

➤ Action 2 : Stage de cirque

Cette activité est proposée aux enfants de 6 à 12 ans. Alain Fratellini, dont le chapiteau est installé à Limours, encadrera l'atelier d'initiation aux fondamentaux des arts du cirque et de la rue. 10 séances sont prévues tout au long de l'année.

La commune prend en charge 520 €, le département 500 €, pour un coût global de 1400 €.

➤ Action 3 : Stage de clarinette

L'ensemble ARVI va encadrer un stage de clarinette pour tous les âges et tous les niveaux en adaptant la méthode de travail à chaque public. L'idée principale est d'amener les participants à jouer collectivement. Une semaine de répétition permettra aux amateurs de préparer un concert en ouverture du concert de l'ensemble ARVI qui clôturera le stage.

La commune prend en charge 1200 €, le département 1200 €, pour un coût global de 3000 €.

La commune de Forges-les-Bains s'engage à intervenir financièrement au minimum à hauteur de 9 850 € pour la réalisation du programme d'actions, conformément à la répartition mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, le Département s'engage à verser la subvention de 8 700 € à la commune.

d. Gif-sur-Yvette

Avenant n°1, pour la saison 2007-2008.

Quatre axes dans la charte de développement culturel :

- Axe 1 Consolidation d'un programme d'éducation à l'image

➤ Action 1 : Classes spectateurs

Cette action propose à 10 classes de CM1/CM2 et 8 classes de maternelles des projections de films accompagnées d'un travail autour de la critique de l'image réalisé par Claire Leluc, directrice du cinéma.

La commune prend en charge 21 200 €, le département 5000 €, pour un coût global de 31 800 €.

➤ Action 2 : Initiation à la photographie

Cet atelier, animé par Bernard Minier, photographe professionnel, propose à deux classes de primaires de réaliser un portfolio d'images photographiques à la manière d'un recueil de poésie. 20h00 d'intervention sont prévues sur l'année pour réaliser ce projet qui permet d'aborder les différentes techniques photographiques.

La commune prend en charge 2655 €, le département 1000 €, pour un coût global de 3980 €.

➤ Action 3 : Réalisation d'un clip vidéo

Une nouvelle action est proposée dans cet axe. Dans le cadre de la semaine nationale de lutte contre le SIDA, un atelier d'une semaine est organisé pendant les vacances de la Toussaint à destination de jeunes de 11 à 14 ans, afin de réaliser un clip vidéo sur la sensibilisation à ce virus. Cet atelier sera encadré par Nicolas Spengler, scénariste professionnel et l'association AMIS (Atelier mémoire image et son) et permettra d'initier ces jeunes aux techniques de montage, de tournage et de réalisation d'un clip vidéo.

La commune prend en charge 2000 €, le département 1000 €, pour un coût global de 3000 €.

➤ Action 4 : Conférence projection à « L'université ouverte »

Bernard Nave, enseignant et critique à la revue Jeune cinéma, interviendra pour présenter un cycle de 6 films autour du thème de la comédie italienne. Chaque projection sera accompagnée d'une présentation visant à rappeler le contexte, à découvrir l'auteur et sera suivie d'une analyse du film.

La commune prend en charge 6045 €, le département 1500 €, pour un coût global de 9070 €.

- **Axe 2 Consolidation des actions en faveur du jeune public :**

➤ Action 1 : Ateliers de sensibilisation autour de spectacles

Cette action prévoit la diffusion de 3 spectacles jeune public accompagnée d'ateliers permettant d'approfondir un thème ou de présenter un projet artistique. Cette action s'adresse aux écoles primaires de la ville. La Cie essonniennne de danse contemporaine "Eolipile" proposera ainsi une initiation à la danse contemporaine autour du spectacle « Une étincelle d'éternité ». La Cie essonniennne de théâtre "3.5.81" proposera un atelier d'écriture sur le thème de la météo, autour de son spectacle « Dissipation des brumes matinales ». Enfin, la Cie "Les petits pas" encadrera un atelier d'écriture autour du spectacle « Lettre A ».

La commune prend en charge 16 522 €, le département 6 000 €, pour un coût global de 35 783 €.

➤ Action 2 : Pass 'culture

Le Pass 'culture propose aux enfants de 6-12 ans des ateliers durant les vacances scolaires leur permettant de découvrir des disciplines artistiques. Les ateliers sont encadrés par des professionnels (Théâtre du tapis volant) autour des thèmes suivants : contes et arts plastiques, contes et musiques, contes et théâtre, contes et calligraphie.

La commune prend en charge 1394 €, le département 500 €, pour un coût global de 3650 €.

➤ Action 3 : Soutien aux projets spécifiques

Cette action permet de développer des projets avec les écoles élémentaires et maternelles de la ville encadrés par des professionnels. Les écoles déposent des projets et la commune se charge de les réaliser. Trois projets seront mis en œuvre cette saison : un atelier Land'art avec Isabelle Aubry, artiste plasticienne professionnelle, un atelier de sensibilisation à la musique symphonique, encadré par l'orchestre l'Odyssée symphonique, en résidence sur la ville et un atelier d'initiation à la gravure, encadré par Dominique Van der Veken (peintre et graveur).

La commune prend en charge 15470 €, le département 3 500 €, pour un coût global de 23 205 €.

- **Axe 3 Développement d'actions autour de la lecture :**

➤ Action 1 : Atelier de lecture publique

Cette action propose des rencontres avec deux auteurs de la littérature jeunesse : Alex Sander et Evelyne Brissou-Pellen. Des rencontres tout public sont organisées à la bibliothèque et encadrées par Claire Daimé, responsable de la bibliothèque de l'Abbaye. Les deux auteurs seront également accueillis dans 3 classes maternelles et 3 classes de primaires.

La commune prend en charge 1325 €, le département 500 €, pour un coût global de 1985 €.

➤ Action 2 : Formation au conte

Il s'agit de formations à destination des conteurs amateurs de la ville. La formation se décline en plusieurs temps: initiation à l'art du conte (stage de 4 jours en décembre encadré par Philippe Charentin, conteur et professeur à l'IUFM de Versailles), perfectionnement au conte (ce stage est encadré par Bernard Chèze, conteur professionnel), formation en vue de la création d'un spectacle à l'attention du jeune public et des parents par Philippe Charentin et enfin stage de lecture à voix haute à destination des bénévoles des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) et encadré par la Cie Le théâtre du fauteuil.

La commune prend en charge 3965 €, le département 1800 €, pour un coût global de 5950 €.

- **Axe 4 Consolidation des actions en faveur des musiques actuelles :**

➤ Action 1 : Du local de répétition à l'accès à la scène

Cette action de formation de jeunes groupes musiques actuelles est organisée en partenariat entre le service jeunesse et la MJC de Gif. Trois groupes, repérés par le service jeunesse, bénéficieront de cet accompagnement (formation son, travail de la présence scénique...) et seront encadrés par Stéphane Thomas, musicien professionnel et formateur. Ce travail de formation est finalisé par l'organisation d'un concert des trois groupes sélectionnés sur la scène de la MJC Cyrano.

La commune prend en charge 2600 €, le département 1800 €, pour un coût global de 5220 €.

La commune de Gif-sur-Yvette s'engage à intervenir financièrement au minimum à hauteur de 73 176 € pour la réalisation du programme, conformément à la répartition mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, le Département s'engage à verser la subvention de 22 600 € à la commune.

e. Janvry

Avenant n°2, saison 2008-2009.

Trois axes dans la charte de développement culturel :

- **Axe 1 Développement d'actions dans le domaine de la musique :**

➤ Action 1 : Promotion de la chanson française

Des concerts et animations musicales sont organisés par la commune tout au long de la saison: un concert de la harpiste Isabelle Olivier en ouverture de saison, un spectacle de musique de rue, un spectacle de Steel drum et 7 dîners musicaux » animés par des

jeunes de la commune. Seul le spectacle de Steel drum est accompagné d'ateliers de sensibilisation et est donc financé.

La commune prend en charge 2000 €, le département 1000 €, pour un coût global de 3500 €.

➤ Action 2 : Promotion des musiques actuelles

Un atelier de création d'un spectacle musical (textes, écriture, mise en scène) est proposé à une trentaine de jeunes âgés de 8 à 17 ans. L'atelier sera encadré par Carine Reggiani et la société caméléon (pour les techniques son et lumière).

La commune prend en charge 5000 €, le département 1000 €, pour un coût global de 7 000 €.

➤ Action 3 : Promotion de la musique classique

Un concert d'Isabelle Olivier est programmé, avec en amont l'organisation d'interventions de l'artiste au sein de l'école primaire de Janvry pour présenter son instrument et sa pratique.

La commune prend en charge 5 500 €, le département 1 500 €, pour un coût global de 8 500 €.

- **Axe 2 Développement des pratiques amateurs :**

➤ Action 1 : Projections de films

La commune programme trois projections de films sous format DVD dans le théâtre de la petite ferme. Les projections seront accompagnées de débats.

La commune prend en charge 1 280 €, le département 500 €, pour un coût global de 2 880 €.

➤ Action 2 : Création d'un spectacle

Depuis 20 ans, la commune conçoit et présente tous les deux ans un grand spectacle mêlant chanson et théâtre. Ce projet n'a pas pu aboutir sous cette forme l'année dernière et est donc programmé cette saison. Une centaine de bénévoles participe à l'organisation du spectacle. Les ateliers costumes, chansons, son et éclairage sont encadrés par des professionnels (Carine Reggiani, société Caméléon...). Cette action fait le lien entre pratiques professionnelles et amateurs.

La commune prend en charge 16 000 €, le département 8 000 €, pour un coût global de 25 000 €.

La commune de Janvry s'engage à intervenir financièrement au minimum à hauteur de 29 780 € pour la réalisation du programme d'actions, conformément à la répartition mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, le Département s'engage à verser la subvention de 10 000 à la commune. Auxquels s'ajoutent 4 000 € pour l'emploi d'un coordinateur charte. Le montant total du soutien départemental s'élève donc à 14 000 €.

Des pistes de réflexion pour les années à venir

Un projet de direction a été acté il y a peu ; cependant il n'a pas encore été validé par les élus : il reste donc à l'état de projet et ne peut être considéré comme la politique effective du Conseil général pour les années à venir. Il est organisé autour des axes suivants :

- **développement des publics de la culture**
 - o démocratisation de la culture, avec mise en avant des publics cibles des départements (publics dit du champ social, collégiens)
- **culture et territoire**
 - o aménagement culturel du territoire, c'est-à-dire promouvoir des « effets de leviers » dans les territoires les moins pourvus ;
 - o accompagnement des aménageurs, opéré par le service patrimoine ;
 - o appropriation du territoire par les habitants, en favorisant la présence artistique (opérations « hors les murs »), en travaillant sur la mémoire des lieux (afin d'aider les nouveaux habitants à mieux vivre leur environnement immédiat en en connaissant mieux l'histoire : dans ce domaine, le Conseil général propose un accompagnement financier (par exemple pour la recherche d'archives, de films d'archives ou pour la constitution de corpus d'archives orales) mais n'est pas porteur de projet)
- **mise en valeur de certaines caractéristiques du territoire essonnien**
 - o art et science , notamment par le biais des arts numériques ;
 - o patrimoine des jardins (l'Essonne comporte en effet des jardins remarquables de renommée internationale, ainsi que Méréville. Par ailleurs, il existe des manifestations à Saint-Jean-de-Beauregard et les Journées de Courson).

Pour l'instant, ces axes en sont à l'état de pistes de réflexion pour lesquelles le travail est plus ou moins avancé.

Les politiques sectorielles ne sont pas remises en compte pour autant, mais elles convergent au fur et à mesure. Ces axes n'empêchent pas, par exemple, de soutenir le spectacle vivant ou les lieux de diffusion ; cependant, ceux-ci vont avoir à s'orienter plus précisément vers les nouveaux publics et vers l'aménagement du territoire.

L'organisation du service

Axelle Burghoffer, de la Direction Aménagement et Développement, est l'interlocuteur des Parcs (Gâtinais et Chevreuse) pour tous les domaines ; elle remplace Geneviève Bernanos.

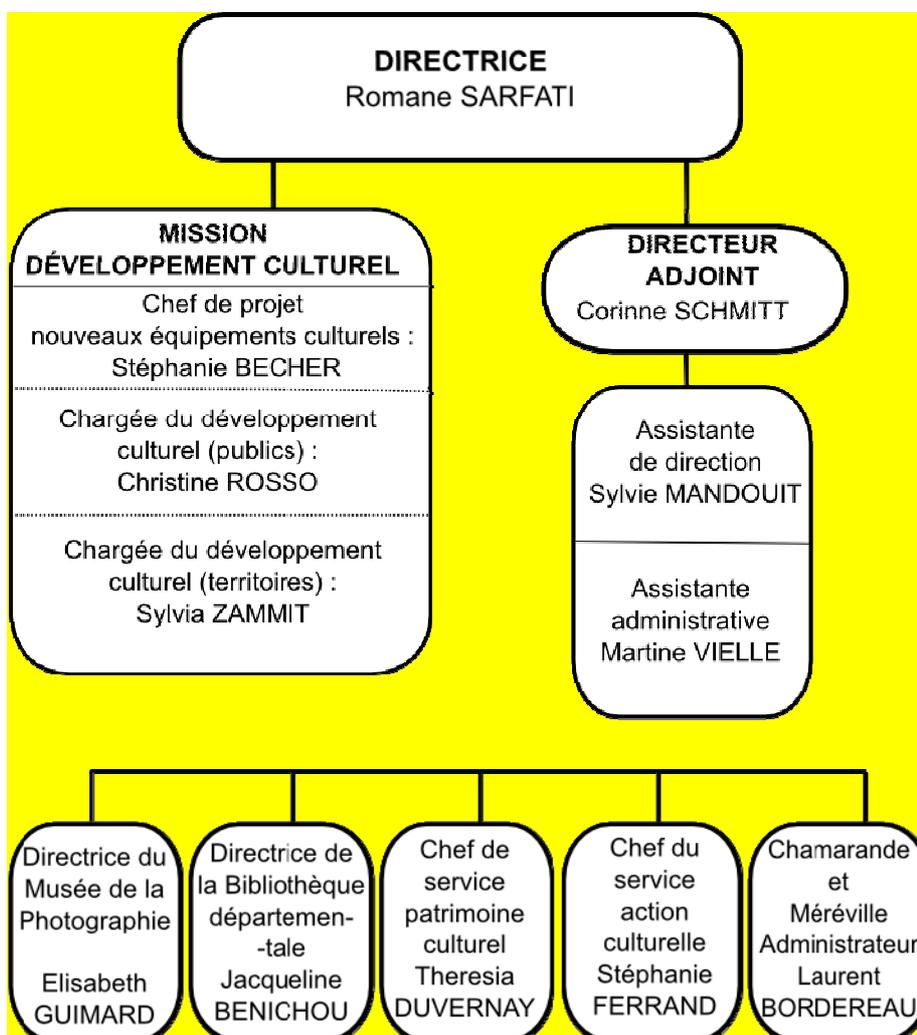
LA MISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL est assez récente et compte trois personnes :

- Stéphanie BECHER : elle s'occupe des **équipements culturels** opérants appartenant au département ;
- Christine ROSSO : son champ de compétences est le **développement des publics** (notamment les publics spécifiques concernés par les compétences départementales, à savoir collégiens, publics du social et de l'insertion) ; le travail est mené avec la Direction des collèges et le Comité de pilotage de l'inspection académique. Il existe également un comité de pilotage au sein du Conseil Général, qui se concentre sur le thème de la politique culturelle associée au champ social, et plus précisément sur les problématiques de l'insertion, du handicap, des personnes âgées dépendantes. Il s'agit surtout d'un travail de coordination, pour organiser des rencontres, des formations croisées, pour attirer les publics les plus mixtes possibles ;
- Sylvie ZAMMIT : elle traite du **développement culturel** mené de manière transversale, avec une entrée **aménagement du territoire**. Il ne s'agit pas d'une politique volontariste mais de la mise en place d'un certain nombre d'outils, dont les chartes de développement culturel. Madame Zammit est d'ailleurs coordinatrice du dispositif et travaille aussi avec ses collègues de la politique de la Ville.

LE SERVICE DE L'ACTION CULTURELLE s'occupe du **cinéma**, du **spectacle vivant**, des **arts plastiques**. Il compte des chargés de mission dans les domaines suivants : musique et danse, théâtre, cinéma, arts visuels. Il y aura peut-être dans les prochains temps un chargé de mission enseignement artistique.

LE SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL : sa directrice, Thérésia Duvernay, est archéologue. Le service compte des chargés de mission dans les domaines suivants : 1% artistique et collections des musées, archéologie, architecte du patrimoine (qui s'occupe des subventions sur bâti protégé et non protégé), associations et communication interne sur travaux. La maison Foujita dépend de ce service.

L'organigramme de la direction



LE PATRIMOINE, UN DISPOSITIF ASSEZ COMPLET MAIS EN COURS DE REFONTE

Le Département apporte **des subventions importantes au patrimoine** ; il a la particularité d'apporter des aides pour les **orgues** et pour les **archives communales**. En ce qui concerne les monuments historiques inscrits et classés, il finance à la fois le diagnostic préalable et la mise en valeur des monuments. En outre, l'Essonne apporte un soutien financier pour la restauration de tous les objets mobiliers, inscrits, classés ou non protégés.

Dans le domaine de **l'animation du patrimoine**, le Conseil général participe aux Journées Européennes du Patrimoine, depuis 1998 en se concentrant à l'heure actuelle sur les équipements qui appartiennent au département. Depuis juin 2006, des portes ouvertes sont également organisées sur le chantier de fouilles archéologiques d'Etiolles (dont le terrain appartient au Conseil général) ainsi que des visites, ateliers, animations, en partenariat avec les chercheurs du CNRS.

Enfin, le Conseil général soutient les publications de certaines associations de grande qualité scientifique.

Les dispositifs présentés ci-dessous vont tous évoluer au cours de l'année 2009 (sous réserve du vote par le Conseil général). Les grandes pistes de travail sont les suivantes : les taux de subvention seront fixes, les montants plafonnés, une nouvelle politique concernant le bâti de jardins historiques va être développée.

Restauration de monuments historiques protégés

Pour qui ?

Pour les communes / groupements de communes.

- Etudes de diagnostic des monuments : 80% HT du coût des études (convention entre le Département et les communes propriétaires).
- Restauration des monuments classés :
 - maîtrise d'ouvrage assurée par la commune : le cumul des subventions Etat-Département peut atteindre 80% de la dépense subventionnable HT
 - maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat : 65% maximum du montant HT de la participation restant à la charge de la commune
- Restauration des monuments inscrits :
 - cumul des subventions Etat-Département : 60% de la dépense subventionnable HT

- si l'opération n'est pas retenue par l'Etat, le Département prend en charge 60% de la dépense au titre de son programme autonome, avec un plafonnement de 76 250 € par an, sur 3 ans.

➤ Mise en valeur des monuments : 40% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 76 250 € par an, sur un programme départemental autonome.

Restauration du patrimoine non protégé

Pour qui ?

Pour les communes / groupements de communes. Pour les bâtiments inscrits au répertoire départemental du patrimoine.

➤ Etudes de diagnostic des monuments : 80% HT du coût des études (convention entre le Département et les communes propriétaires).

➤ Restauration du patrimoine : 60% de la dépense au titre du programme départemental autonome, avec un plafonnement de 76 250 € par an, sur 3 ans.

➤ Mise en valeur des monuments : 40% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 76 250 € par an, sur un programme départemental autonome.

Ces opérations peuvent également être incluses dans des contrats ruraux ou régionaux.

Construction et restauration d'orgues

Pour qui ?

Pour les communes et associations.

➤ Aide pour la construction : 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 152 500 € par an.

➤ Aide pour la restauration :

- associations : 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 152 500 € par an.
- Communes :
 - Programme mixte : 30% de la dépense subventionnable HT retenue par l'Etat ou la Région
 - Programme départemental : part variable de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 76 250 € HT par an.

Restauration des objets mobiliers classés, inscrits ou non protégés

Pour qui ?

Pour les communes.

- Restauration des objets mobiliers :
 - programme mixte : 30% de la dépense subventionnable HT retenue par l'Etat
 - programme autonome : 30% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 15 250 € par an.
- Travaux de scellement : 50% de la dépense subventionnable HT
- Sauvegarde d'urgence : 80% de la dépense subventionnable HT

Restauration et micro-filmage des archives communales

Aide : 30% de la dépense subventionnable HT.

Le choix des documents est confié au directeur des services d'archives de l'Essonne.

LA PROMOTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

La **Bibliothèque départementale de l'Essonne (BDE)**, située à Evry, a une mission d'accompagnement des bibliothèques de territoire. Elle est complétée par la **Médiathèque départementale** située à La Ferté-Alais. La **Mission Lecture** (Christine ROSSO), pilote les **Plans Locaux de Développement de la Lecture (PLDL – coopération entre secteurs culturels, éducatifs et associatifs)**, ainsi que les fonds d'aide aux projets innovants et les aides financières aux associations.

L'Essonne aide toutes les communes dans la création, l'extension et l'informatisation des bibliothèques. Par ailleurs, le programme d'aide aux acquisitions est à la fois détaillé et exigeant : les subventions peuvent être élevées mais elles sont ciblées.

En outre, le Département a mis en place un dispositif original **d'aide à la création de bibliothèques scolaires**. Dans le cadre de l'accès élargi à la lecture, l'Essonne apporte une attention particulière aux scolaires.

En ce qui concerne fonds et matériel, le Conseil général favorise **l'acquisition de matériel informatique et multimédia**, ainsi que l'enrichissement des **collections à destination des enfants et des adolescents** ; de même l'acquisition de documents sonores et audiovisuels est encouragée. Il s'agit donc d'une approche novatrice des méthodes d'apprentissage, s'adressant prioritairement aux enfants et jouant sur des médias contemporains et ludiques.

L'Essonne semble ainsi particulièrement attentive à une large diffusion de la lecture et à la diversification des moyens de connaissance (multimédia notamment).

N.B. : **les PLDL sont en pleine redéfinition** ; ils seront peut-être fondus à terme avec les chartes de développement culturel. Mais cela n'est encore qu'un projet : les plans locaux devraient se terminer en 2009, de même que les chartes de développement culturel. Ils pourraient constituer par la suite la base de « contrats de développement culturel » (sous réserve d'approbation et de validation par les élus).

Contact :

Bibliothèque départementale de l'Essonne
4, avenue de la Liberté
91 000 EVRY
01 60 77 78 98

Mesures pour la promotion de la lecture

➤ **Mesure 1 : Plan Local de Développement de la Lecture**

Le Département a initié un Plan local de développement de la Lecture, dont bénéficient de nombreuses bibliothèques. Sa durée est de trois ans, avec chaque année la signature d'un avenant au vu du bilan des actions passées et des actions prévisionnelles de l'année en cours. Sa mise en place dépend de la mission Lecture.

Aide : le montant est défini au cas par cas. La subvention est versée en deux fois : un acompte de 70% après la signature de la convention ; le solde après évaluation des actions et des projets.

➤ **Mesure 2 : Fonds d'aide aux associations et projets innovants**

Les associations de lecture d'intérêt départemental, les communes ou leur groupements peuvent être aidés dans leurs projets dès lors qu'ils oeuvrent pour la promotion de la lecture dans le cadre d'actions clairement identifiées.

Priorité sera donnée aux programmes d'actions en direction des enfants et des adolescents.

Les aides donnent lieu à la passation de conventions d'objectifs pour trois ans. L'attribution de l'aide au titre de ce fonds est annuelle.

Aides à l'investissement en faveur des bibliothèques publiques

Les quatre mesures qui suivent concernent les bibliothèques publiques ouvertes en libre accès et gérées par des communes ou groupements de communes.

Les aides à l'investissement sont calculées selon la formule suivante :

Subvention = dépense subventionnable X taux de subvention calculé par commune

Pour les projets d'investissements également subventionnés par l'Etat, la Région ou d'autres partenaires, les subventions cumulées ne peuvent excéder 80 % de la dépense subventionnable hors taxes, non plafonnée.

➤ **Mesure 1 : aide à la création et à l'extension des bibliothèques publiques**

L'aide concerne la construction ou la reconstruction d'un établissement de lecture publique central ou d'une bibliothèque de proximité. Elle couvre également l'extension d'un bâtiment existant de plus de la moitié de sa surface.

Les critères pour la recevabilité d'un projet sont les suivants :

1. le caractère public des bâtiments et de la gestion de l'établissement ;
2. une surface d'au moins 60 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants, et d'au moins 100 m² pour les autres ;
3. un projet d'établissement en cohérence avec les missions des bibliothèques
4. les moyens d'un échange d'informations et d'une mise en réseau des établissements de lecture publique.

La dépense subventionnable comprend le gros œuvre (dont le 1% artistique), le second œuvre et les honoraires de la maîtrise d'œuvre, le mobilier et les systèmes antivol.

La dépense subventionnable est plafonnée à 1 000 000 € HT.

➤ **Mesure 2 : Aide au réaménagement complet et à l'extension d'un établissement existant.**

L'aide concerne les projets de restructuration, de réhabilitation ou d'extension d'un établissement existant (de moins de la moitié), et comprend le second œuvre et le mobilier neuf.

La dépense subventionnable est plafonnée à 150 000 € H.T.

➤ **Mesure 3 : Aide à l'informatisation et à la réinformatisation de gestion des bibliothèques publiques**

L'aide comprend l'acquisition d'ordinateurs, de leurs périphériques et logiciels (pas la maintenance, la formation ou les consommables).

La dépense est plafonnée à 150 000 € H.T.

➤ **Mesure 4 : Aide à l'équipement ou rééquipement multimédia des bibliothèques**

L'aide comprend l'acquisition d'ordinateurs mis à disposition des usagers des bibliothèques, en libre accès et gratuitement, les périphériques éventuels et les logiciels.

Les critères spécifiques d'éligibilité sont les suivants :

- une connexion internet, à haut débit si c'est possible
- la présence dans l'équipement d'un système informatique de gestion des collections ou la demande simultanée d'une telle informatisation.

La dépense subventionnable est plafonnée à 1500 € H.T. par ordinateur, limitée à 5 postes par établissement.

Aides au fonctionnement des bibliothèques publiques et des bibliothèques centre documentaire

La subvention est calculée de la même manière que pour les aides à l'investissement.

Les critères de recevabilité sont les suivants :

1. l'accès libre et gratuit à la bibliothèque publique
2. hors droits d'inscription, le prêt est gratuit pour l'utilisateur
3. un budget minimal d'acquisition annuel (TTC) :
 - a. 0,7 € par an et par habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants, avec un plancher de dépense minimale de 300 €/an
 - b. 1 € par an et par habitant pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.
 - c. 1,5 € par an et par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants
 - d. 500 € par an pour les bibliothèques associatives

➤ **Mesure 1 : Aide aux acquisitions, tous supports, des bibliothèques publiques des communes de moins de 5 000 habitants et des bibliothèques publiques à statut associatif**

La dépense subventionnable comprend l'ensemble des achats de documents sur tous les supports, plafonné à 30 000 € TTC par an.

➤ **Mesure 2 : Constitution du premier fonds documentaire**

L'aide est accordée aux communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants dans le cadre d'une création d'établissement de lecture publique ou de l'extension d'une bibliothèque proposant un agrandissement de la moitié de sa surface initiale. Cette aide peut être accordée l'année qui précède l'ouverture au public de l'établissement et peut être renouvelée deux fois.

➤ **Mesure 3 : Aide à l'acquisition de documents sur fonds thématiques**

L'aide est accordée aux communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants dans le cadre de leurs acquisitions annuelles, tous supports, portant sur les thématiques suivantes :

- fiction petite enfance, jeunesse et adolescence
- sciences et techniques

La dépense subventionnable est plafonnée à 43 000 € TTC par an.

➤ **Mesure 4 : Aide à l'acquisition de documents sonores et audiovisuels**

L'aide est accordée aux bibliothèques communales et intercommunales de plus de 5 000 habitants.

La dépense subventionnable est plafonnée à 30 000 € TTC par an.

➤ Mesure 5 : Aide à la création des Bibliothèques centre documentaire

On entend par bibliothèque centre documentaire (BCD) un ensemble de documents mis à disposition des élèves d'un établissement scolaire du 1^{er} degré. Un espace spécifique doit être alloué à cette activité au sein même de l'école.

Une aide à la création pour constitution d'un premier fonds est accordée aux communes durant les trois premières années (2500 € la première année, 1 500 € la deuxième année, 1000 € la troisième année).

L'engagement financier de la commune doit être au moins égal lors de ces trois premières années à l'aide accordée par le Département.

LE SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE : L'ABSENCE DE DISPOSITIF

Aucun dispositif comparable à ceux mis en place dans les Yvelines n'a été mis en place en Essonne.

LES PRATIQUES ARTISTIQUES

Le Conseil général soutient plus de 70 établissements d'enseignement artistique. Parmi les derniers en date figure l'École Départementale du Théâtre, créée en 2003 à Corbeil-Essonnes, qui propose une formation diplômante et des stages.

Une nouvelle délibération sur la politique départementale en faveur des établissements d'enseignement artistique a été adoptée le 15 décembre 2008. Elle donne une meilleure visibilité aux actions départementales dans ce domaine et met l'accent sur l'aménagement culturel du territoire et sur la cohésion territoriale. Ses principaux objectifs touchent à la démocratisation de l'enseignement, à l'ouverture aux nouvelles formes d'expression artistique, à la mise en réseau et à la mutualisation des moyens. La nouvelle politique comprend des dispositifs bien plus fournis et diversifiés que les précédents, notamment dans les aides au fonctionnement. Est notamment mis en place un fonds d'aide spécifique aux écoles d'enseignement artistique, se déclinant selon deux axes : le développement de la cohésion territoriale et la diversification de l'offre d'enseignement.

Pendant, les aides à l'investissement restent très réduites et concernent exclusivement le renouvellement du matériel.

Un chargé de mission « Enseignement artistique » est spécifiquement chargé de l'application de ce dispositif.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Critères de recevabilité des établissements pluridisciplinaires à dominante musicale :

- l'école doit compter plus de 100 élèves,
- l'école doit avoir un directeur rémunéré, à plein temps ou non,
- les trois grandes catégories musicales doivent être représentées (cordes, vents et percussions) et l'école doit proposer des cours de théorie musicale,
- le financement de la commune ou du regroupement de communes doit être significatif, c'est-à-dire supérieur ou égal à 25 % des recettes de l'établissement d'enseignement

➤ pour la musique, l'école doit proposer au moins deux cycles d'enseignement musical (pour distinguer une école d'une association musicale sans cursus d'apprentissage),

➤ l'application du quotient familial, du système nouveau de taux d'effort des familles ou de toute autre aide financière basée sur les revenus des familles, comprenant au minimum quatre tranches de revenus, et visant réellement l'accessibilité des plus démunis à la structure.

Critères de recevabilité communs aux écoles d'arts visuels, de théâtre et de danse

- l'école doit avoir un directeur rémunéré, à plein temps ou non,
- le financement de la commune ou du regroupement de communes doit être significatif, c'est-à-dire supérieur ou égal à 25 % des recettes de l'établissement
- l'enseignement artistique doit être l'activité majoritaire de la structure.

Critère particulier pour les écoles de danse

➤ l'école doit avoir un certificat de conformité de ses parquets délivré par le Ministère de la Culture,

Pour les écoles de cirque, un seul critère est pris en compte

➤ l'école doit avoir son agrément délivré par la Fédération française des écoles de cirque

Un dispositif est mis en place articulant deux modalités de financement au bénéfice des établissements : une aide automatique à l'activité, calculée à partir d'une enveloppe financière fermée, et une aide qualitative basée sur 6 fonds d'aide au projet, calculée à partir d'une enveloppe fermée.

Le montant global des financements sera voté chaque année lors du vote du budget primitif.

L'AIDE DE BASE correspond à une enveloppe fermée du budget de fonctionnement voté annuellement pour les établissements d'enseignement artistique ; le calcul est basé sur un système prenant en compte le nombre d'élèves, le nombre de disciplines enseignées et le total de la masse salariale du corps enseignant.

Au nombre de six, les **FONDS D'AIDES** sont organisés en deux thèmes : le développement de la cohésion territoriale, et la diversification de l'offre d'enseignement.

Il est affecté à ces fonds d'aides et aux associations spécifiques travaillant sur le secteur des enseignements artistiques, 50 % de l'enveloppe dédiée aux établissements d'enseignements artistiques.

Chaque structure communale ou associative peut déposer jusqu'à 3 projets maximum par an,

au titre des fonds d'aide, et les agglomérations gérant plusieurs écoles peuvent déposer 9 projets au maximum.

A. Thème du développement de la cohésion territoriale

1 / Fonds d'aide à la mutualisation (fonctionnelle et pédagogique)

Il s'agit de favoriser à travers ce fonds les dynamiques territoriales, les convergences pédagogiques et la circulation des compétences au sein de chacun des périmètres de

concertation. Les projets doivent concerner des établissements issus de collectivités distinctes.

Ce fonds d'aide a vocation à soutenir :

- un projet ponctuel de mutualisation de postes, de compétences,
- un projet pérenne de mutualisation de matériel (création d'un parc d'instruments),
- un projet pérenne ou ponctuel de pratique collective inter établissements, ou en lien avec des associations de pratique amateur,
- l'organisation de rencontres entre équipes pédagogiques, de coordination et de direction de plusieurs établissements,

Par ailleurs, axé sur le développement des dynamiques territoriales, notamment au sein des périmètres de concertation, ce fonds peut soutenir la réalisation d'études territoriales (état des lieux, diagnostic, analyse et préconisation), portant à minima sur un territoire intercommunal ou éventuellement élargi aux périmètres de concertation. La prise en compte du montant des études sera plafonnée à 15 000 € et le Département peut en prendre en charge la moitié.

Ensuite, afin que ces dynamiques territoriales s'ancrent dans les pratiques, il est nécessaire qu'elles soient portées par une personne identifiée dont ce soit l'unique mission.

A ce titre, ce fonds peut aider à la mise en place de coordinateurs territoriaux par intercommunalité ou par périmètre de concertation, par un dispositif d'aide au poste fonctionnant de la manière suivante :

- 50 % du coût salarial la première année,
- 30 % la seconde année,
- 20 % la troisième année.

2 / Fonds d'aide à la réduction des inégalités d'accès et l'élargissement des publics

Ce fonds vise la mise en place d'une offre pédagogique et artistique de qualité, à destination de tous les publics et sur tout le territoire essonnien. Les projets soutenus doivent s'adresser à des publics spécifiques (scolaires, Sud Essonne, éloignés de la culture) et s'appuyer sur des réseaux (périmètres de concertation, CRD) ou des partenariats (Éducation nationale).

Il s'agit de soutenir :

- des projets en lien avec l'éducation artistique dans les collèges,
- des classes à horaires aménagés (CHAM) en musique, danse, théâtre, arts visuels, créés dans les collèges, avec un plafond de 5 000 € par classe, lorsque ces classes sont gratuites pour les élèves,
- des projets de sensibilisation musicale en milieu scolaire portés par des enseignants ou par des professeurs de musique diplômés, comportant un aller-retour entre le milieu scolaire et l'établissement d'enseignement artistique, afin de familiariser les publics les plus larges possibles aux ressources de l'établissement,
- des classes « Orchestre à l'école »,
- des projets de mise à disposition d'enseignants de l'établissement pour l'accompagnement des pratiques « amateur » sur tout le territoire,
- la mise en place d'un tutorat pédagogique permettant à des élèves repérés et motivés, mais éloignés géographiquement d'une école ressource, de rester dans leur école tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté par un enseignant référent qui est missionné par un CRD,

- des projets ayant pour but de toucher les publics les plus éloignés des pratiques de la musique, de la danse, du théâtre, des arts visuels et du cirque.

3 / Fonds d'aide à l'inscription des établissements dans la vie culturelle locale

L'objectif de ce fonds est d'encourager les établissements à développer leur rayonnement, en nouant des partenariats avec les autres équipements culturels de proximité, et à s'ouvrir sur les pratiques « amateur », dans leur ville, intercommunalité ou périmètre de concertation.

Il concerne :

- des projets de résidence artistique, de création et/ou de diffusion culturelle ou pédagogique montés avec plusieurs établissements ou acteurs culturels locaux,
- un projet d'accueil régulier d'artistes, pour des actions de formation ponctuelle ou de rencontre avec les élèves et le public, afin de les sensibiliser à la création contemporaine,
- des projets de collaboration impliquant plusieurs établissements culturels,
- tout autre projet inscrivant les établissements dans la vie culturelle locale.

B. Thème de la diversification de l'offre d'enseignement

4 / Fonds d'aide à la diversification des esthétiques et des pratiques

Afin d'inciter les écoles à diversifier leurs enseignements spécialisés, une aide peut être accordée de la façon suivante pour l'ouverture de classes à disciplines nouvelles sur des esthétiques rares ou peu représentées :

- 50 % du coût salarial pour la classe concernée, la première année scolaire,
- 30 % la seconde année scolaire,
- 20 % la troisième année scolaire.

Ces ouvertures de classes à disciplines nouvelles sont financées sur des thèmes spécifiques,

comprenant des activités hors cursus traditionnel (donc hors les enseignements de base en musique classique et jazz, en danse classique et jazz et hors classe de théâtre à pédagogie traditionnelle) et ce, afin de permettre à des écoles pluridisciplinaires de s'ouvrir à des disciplines nouvelles touchant un public élargi.

5 / Fonds d'aide à l'innovation pédagogique et au développement des pratiques amateurs

Ce fonds vise à accompagner les efforts des établissements pour mieux répondre à l'évolution des élèves et de leurs attentes, concernant l'organisation des cours, les formules d'enseignement ou l'accompagnement des pratiques « amateur ».

Il s'agit de soutenir :

- des projets d'innovation pédagogique (master class, cours déshebdomadairisés, cours adultes avec adaptation des horaires, éveil artistique commun à plusieurs disciplines...),
- un projet de valorisation, formation ou accompagnement des pratiques « amateur » (accueil d'élèves adultes dans les formations, résidences d'artistes travaillant avec des ensembles amateurs...),

- des projets de valorisation des disciplines hors cursus : musiques actuelles, musiques du monde, mais aussi les pratiques de danse, théâtre et arts visuels hors cursus et les cours concernant le public adulte,
- l'ouverture de classes d'éveil pluridisciplinaires,
- les partenariats avec des acteurs culturels et artistiques pour repenser la pédagogie et explorer de nouvelles approches (scène de musiques actuelles, théâtre...).

Par ce fonds d'aide à l'innovation pédagogique, il s'agit aussi de reconnaître et de soutenir le rôle spécifique de « ressources » de certaines écoles du département de l'Essonne, ayant un rayonnement particulier et une offre de service importante pour les autres établissements. Les écoles ressources sont un établissement classé à minima comme école de rayonnement départemental. Elles disposent d'un encadrement professionnel, ont élaboré un projet d'établissement et portent de nombreuses actions pérennes, en milieu scolaire, auprès des amateurs, s'impliquent largement dans la vie culturelle de leur territoire et portent des missions de rayonnement à l'échelle de l'ensemble du département auprès des élèves et des professeurs de l'Essonne.

La collaboration entre le Département et l'école ressource sera définie, dès 2010, par une convention triennale signée entre la structure et le Département.

6 / Fonds d'aide à la facilitation de l'accès à un parcours professionnalisant dans le secteur des arts visuels

Ce fonds vise à soutenir les écoles d'arts qui proposent un enseignement différent et adapté aux élèves essonniens, préparant un concours d'entrée dans une école supérieure d'art et d'arts appliqués, et qui les accompagnent dans la constitution de leur dossier. Les compétences requises pour enseigner à ce niveau sont particulières, associant la connaissance de l'histoire de l'art, à une approche de l'art contemporain et à différentes techniques, notamment, les plus modernes d'entre elles.

Les critères de cette aide sont les suivants :

- le professeur qui assure le suivi de ces grands élèves devra être diplômé (fonction publique ou Diplôme Universitaire d'Arts Plastiques),
 - le contenu de l'enseignement devra comprendre plusieurs modules se répartissant dans l'année (au minimum 3), comportant un cours de dessin, un cours sur les nouvelles technologies appliquées aux arts visuels et un cours au choix de l'école.
- La mise en place de programme d'accompagnement de ce type nécessite pour les écoles de prendre en charge spécifiquement ces élèves et cela représente environ une centaine d'heures supplémentaires par an.

Ainsi, l'aide du Conseil général portera sur :

- 80 % du montant de ces heures supplémentaires la première année scolaire,
- 50 % la deuxième année,
- 30 % de cette charge, à compter de la troisième année.

Une évaluation régulière du contenu pédagogique de ces classes, ainsi que sur les parcours

professionnalisant des élèves sera effectuée par les services du Conseil général.

AIDES A L'INVESTISSEMENT

Afin de permettre aux écoles municipales, intercommunales ou associatives de musique, de danse, d'art dramatique, d'arts visuels et de cirque de renouveler leurs équipements

au service de la production de travaux d'élèves, des équipements informatiques, logiciels, et équipements multimédias à destination des élèves, ainsi que des instruments de musique destinés à rester en fixe dans les écoles ou à être prêtés à titre gratuit aux élèves, le Département propose une aide au renouvellement.

Les critères de recevabilité sont les suivants :

- les écoles recevables au titre du présent dispositif de fonctionnement,
- la mise à disposition gratuite de ces matériels aux élèves de l'école.

Le montant de la dépense subventionnable HT est plafonné à 50 000 € par an et par établissement.

Par ailleurs, l'achat d'instruments de musique dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école » et dans le cadre de classes à horaires aménagés (CHAM), lorsque ces dernières sont gratuites pour les élèves, sera cumulable avec les demandes relatives aux achats d'instruments généraux de l'école, dans la limite de 20 000 € par demande.

L'AIDE A LA DIFFUSION : UN SOUTIEN MAJEUR AU CINEMA

MUSIQUES ACTUELLES

Le Département soutient financièrement les lieux de diffusions de nouvelles pratiques musicales sur la base des critères suivants :

- soutien à la programmation de festivals
- soutien à l'organisation de premières parties pour de jeunes groupes essonniers
- soutien de projets d'actions culturelle (stages, résidences, accompagnement de jeunes groupes, actions dans les quartiers, etc.)
- respect de la législation sociale des intermittents du spectacle
- nombre de diffusions de spectacles, en particulier durant l'été

Dans ce but, le Conseil général apporte un soutien financier important à l'association Rézonne et aide tous les ans une vingtaine de groupes en voie de professionnalisation, par le biais de contrats d'objectifs.

Quatre scènes de musiques actuelles sont aidées par le département : Paul B. à Massy, le Rak'am à Brétigny-sur-Orge, le Radazik aux Ulis, et le Plan à Ris-Orangis (en voie de réaménagement). Enfin, il soutient des festivals annuels: Zicalizes à Palaiseau et à Massy, les Sélénites à Etampes.

CINEMA ET ARTS VISUELS

Le cinéma est l'art le plus soutenu par le Conseil général. L'association Cinésonne (cf. *infra*) constitue un relais majeur de sa politique.

Le Conseil général est partenaire de l'opération « Collège au Cinéma » organisée par l'Éducation Nationale et le Centre National de la Cinématographie : 9000 collégiens profitent de la prise en charge du coût du transport et de l'entrée et voient trois films

dans l'année. 10% des effectifs assistent à une séance supplémentaire lors du festival du cinéma européen en Essonne ; une partie d'entre eux fait également partie du jury.

L'Association Emergence, fondée par E. et G. Depardieu, est également soutenue par le département : elle organise une université d'été internationale du cinéma à Marcoussis, chaque année depuis 2005. Pendant trois semaines, de jeunes cinéastes s'initient à la réalisation du long métrage, entourés de professionnels. Débats et projections ouverts au public.

CINESSONNE, l'association des cinémas d'art et d'essai en Essonne est l'interlocuteur phare sur le département. L'association a été créée en 1996 à l'initiative des directeurs de cinémas « Art et Essai » de l'Essonne. Elle regroupe 11 cinémas, qui tous défendent un cinéma de qualité, de proximité, novateur, respectueux des spectateurs et indépendants des multiplexes. Cinessonne est soutenue par le Conseil général.

L'association soutient la programmation et la diffusion de courts-métrages à travers :

- des cycles thématiques
- des projections de films et des animations pour le jeune public
- un programme d'Education à l'Image
- un programme Cinéma Itinérant
- le soutien à la diffusion de documentaires de création

En parallèle, Cinessonne mène des réflexions et des échanges sur l'animation et la diffusion culturelle, les évolutions technologiques, le devenir du cinéma et le rôle des salles de proximité avec ses partenaires.

Chaque année depuis 1999 Cinessonne organise à l'automne le Festival du cinéma européen en Essonne qui se déroule dans toutes les salles du réseau.

À titre indicatif, les salles du réseau sont les suivantes :

- Salle Jean-Louis Barrault, Ris-Orangis (siège de l'association)
- Cinéma Ventura, Athis-Mons
- Ciné 220, Brétigny-sur-Orge
- Cinéma Truffaut, Chilly-Mazarin
- Cinéma Varda, Juvisy-sur-Orge
- Cinéma Jacques Prévert, Les Ulis
- Cinéma Atmosphère, Marcoussis
- Le Cyrano, Montgeron
- Cinéma Jacques Tati, Orsay
- Les Cinoches, Ris-Orangis
- Cinéma de l'Espace Marcel Carné, Saint-Michel-sur-Orge
- Le Calypso, Vitry-Châtillon
- Cin'Etampes, Etampes

Aucune n'est donc située sur le futur territoire du Parc. Gif-sur-Yvette a bien un cinéma art et essai mais qui ne fait pas partie de Cinessonne. Gif bénéficie donc d'une subvention du département tous les ans.

Ses actions :

- Jeune public :

- Cinessonne est chargé de la coordination du dispositif « Collège au cinéma » pour l'Essonne.

- Cinessonne met en place des ateliers autour du cinéma d'animation, en abordant l'histoire et l'évolution de l'image animée à travers la diffusion de films et une exposition.

➤ Festival du cinéma européen en Essonne :

En 2008, Cinessonne a organisé la 10^{ème} édition de ce festival.

12 longs-métrages européens inédits ainsi qu'une vingtaine de courts-métrages européens sont en compétition. Mais la programmation ne s'y limite pas et propose environ 70 films, autour d'une thématique en général consacrée à un panorama d'une région d'Europe.

Au programme : masterclasses, ciné-concerts, invités d'honneur.

➤ Cinéma itinérant

L'idée est d'aller à la rencontre des habitants qui n'ont pas toujours de cinéma à proximité, mais également de rendre accessibles à tous des films de grande qualité, dans un contexte de convivialité. Ce dispositif s'adresse aux habitants des communes rurales du sud de l'Essonne (au sud de Chamarande). Cinessonne possède une unité mobile de projection. Aujourd'hui, 13 communes sont conventionnées pour ce dispositif. Environ la moitié des films est destinée au jeune public ; et deux tiers des films sont classés « Art et Essai ». Les communes engagées dans ce dispositif accompagnent les séances de moments de convivialité propres à leur identité : feu d'artifice, buffets, goûters, etc.

➤ Éducation à l'image

L'éducation à l'image propose aux plus jeunes une approche à la fois sensible et technique du cinéma, et souhaite développer leur goût de la réflexion. Les différents dispositifs d'Éducation à l'image proposent tout au long de l'année aux enfants et aux adolescents des programmations de films pendant le temps scolaire, à travers les dispositifs nationaux : Ecole et Cinéma (Cinessonne est membre associé), Collège au Cinéma (Cinessonne est coordinateur départemental), Lycéens et apprentis au Cinéma (Cinessonne est relais départemental).

L'aide aux cinémas « art et essai »

➤ **ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE ET AMENAGEMENT D'ETABLISSEMENTS EXISTANTS POUR LES CINEMAS « ART ET ESSAIS » PUBLICS**

Pour les cinémas classés « art et essai », ou visant ce classement (il faut prouver la mise en œuvre d'un projet culturel allant dans ce sens).

Aide : **40%** de la dépense subventionnable, plafonnée à **150 000 € HT**.

Modalités : l'aide est versée sur présentation des factures.

La demande doit être faite au moins **trois mois avant le début de l'action**.

➤ AIDE AUX PROJETS POUR LES CINEMAS « ART ET ESSAI » DONT LES MURS SONT PUBLICS

Pour les cinémas classés « art et essai » gérés par les communes / groupements de communes.

Modalités :

- cinémas à une salle: 50% de la subvention « art et essai » versé par le Centre national de la cinématographie pour l'année en cours
- cinémas à deux salles : 40% de la subvention « art et essai » versé par le Centre national de la cinématographie pour l'année en cours
- cinémas à trois salles ou plus : 30% de la subvention « art et essai » versé par le Centre national de la cinématographie pour l'année en cours

La demande doit être faite au plus tard le **1^{er} octobre de chaque année.**

➤ AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES CINEMAS PRIVÉS « ART ET ESSAI » (OU VISANT CE CLASSEMENT)

Pour l'**acquisition de matériel technique**, la **rénovation** ou la **restructuration** (intérieure / extérieure), l'**extension**. Pour les cinémas n'appartenant pas à un groupe d'exploitation cinématographique possédant plusieurs centres cinématographiques en France, et réalisant moins de 3000 entrées hebdomadaires (en moyenne). Le cinéma doit déjà bénéficier d'une aide de sa commune / son groupement de communes pour les projets au sujet desquels il sollicite le Département

- *Restructuration* : le cinéma doit fournir une copie de l'avis de conformité sur plans de la Commission Supérieure technique de l'image et du son.
- *Extension* : le Département accorde des subventions seulement si le cinéma ne dépasse pas, après travaux, le nombre de 3 écrans.
- *Construction* : de salles de cinéma privées visant un classement « art et essai ».

Aides : le montant est déterminé au cas par cas. L'aide est versée sur présentation des factures.

Une convention est signée avec le département.

➤ AIDE AUX PROJETS POUR LES CINEMAS « ART ET ESSAI » DONT LES MURS SONT PRIVÉS

Pour les cinémas classés « art et essai » dont les murs sont privés, mais qui sont gérés par des communes, des associations, ou d'autres structures.

Le montant de l'aide est fixé au cas par cas.

Modalités : un acompte de 70% est versé dès notification de la Commission permanente, le solde sur présentation du bilan financier et d'activités. Pour les associations, toute subvention égale ou supérieure à 15 000 € doit faire l'objet d'une convention avec le département.

Conditions :

- si le projet émane de communes / groupements de communes, le projet peut être intégré à une charte de développement culturel
- le projet ne doit pas être déjà soutenu par le Département dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec Cinéssonne

- les projets, s'ils sont proposés par des associations, doivent être portés par des professionnels de l'audiovisuel

➤ AIDE AU FONCTIONNEMENT DES CINEMAS « ART ET ESSAI » PRIVÉS

Pour les cinémas n'appartenant pas à un groupe d'exploitation cinématographique possédant plusieurs centres cinématographiques en France, et réalisant moins de 3000 entrées hebdomadaires (en moyenne).

Modalités :

- cinémas ayant un écran : 50% de la subvention « Art et essai » de référence » (v. ci-dessus « Aide aux projets pour les cinémas « art et essai » dont les murs sont publics »)
- cinémas ayant deux écrans : 40% de la subvention « Art et essai » de référence » (v. ci-dessus « Aide aux projets pour les cinémas « art et essai » dont les murs sont publics »)

La demande doit être faite au plus tard **le 1^{er} octobre de chaque année.**

➤ AIDE AU RACHAT DES CINEMAS CLASSES « ART ET ESSAI » PRIVÉS

Pour les communes / groupements de communes souhaitant racheter des cinémas « art et essai » privés.

Aide : **30% de la dépense subventionnable, plafonnée à 1 500 000 € HT** pour le rachat des fonds et des murs. Versement de l'aide sur présentation des documents officiels attestant l'achat.

Une convention sera conclue entre la commune / le groupement de communes et le Département.

Subventions au théâtre de l'Agora d'Evry, et à l'opéra de Massy, aux centres culturels, théâtres et autres salles de représentation, en fonction d'un certain nombre de critères (nombre minimal de spectacles, démarche d'accueil de la création contemporaine, travail de sensibilisation auprès des publics). L'aide est accordée de préférence aux lieux qui accueillent de la création (en opposition à l'accueil de spectacles de divertissement ou des théâtres privés qui ne font pas de travail particulier de médiation artistique).

LES SUBVENTIONS AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

LA MUSIQUE ET LE SPECTACLE VIVANT

a. Acquisition de matériels techniques et aménagement d'établissements existants

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux. Pour les établissements classés « art et essai », ou visant ce classement.

Aide : **40%** de la dépense subventionnable, plafonnée à **150 000 € HT.**

b. Aide à la création de studio de répétition et d'enregistrement

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux.

Aide :

- Communes : **50%**, sur la base d'un montant de travaux **plafonné à 122 000 € HT**.
- groupements de communes : **60%**, sur la base d'un montant de travaux **plafonné à 122 000 € HT**.

c. Aide à la réfection de studio de répétition et d'enregistrement

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux.

Aide : **40%** d'un montant de travaux plafonné à **152,50 € HT du m²**.

Une étude acoustique et un projet de fonctionnement du lieu doivent être présentés lors du dépôt de dossier.

d. Aide à l'acquisition de matériel des studios de répétition et d'enregistrement

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux.

Aide : **50%** d'un montant d'acquisition **plafonné à 15 250 € HT**.

Le délai minimum de présentation d'une demande d'acquisition pour le même matériel est fixé à 3 ans. Deux demandes maximum par commune pourront être retenues.

e. Aide à la mise en conformité des bâtiments et des lieux de diffusion

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux.

Aide : **50%** d'un montant de travaux plafonné à **61 000 € HT**.

f. Aide à l'acquisition de matériel scénique des lieux de diffusion

Pour les communes / groupements de communes propriétaires des locaux.

Aide : **40%** d'un montant d'acquisition **plafonné à 61 000 € HT**.

Le délai minimum de présentation d'une demande d'acquisition pour le même matériel est fixé à 3 ans.

SOUTIEN AUX CENTRES CULTURELS

D'après la documentation fournie par le CG.

Critères : les centres culturels prétendant à un financement doivent :

- Favoriser la création contemporaine, grâce à des structures et projets lui accordant une place centrale
- Disposer des moyens financiers permettant la mise en œuvre de ces projets.
- Etre dirigés par une équipe professionnelle, qui gère la programmation, la relation avec le public, la communication et l'administration.
- Programmer des artistes professionnels à rythme régulier.
- Œuvrer dans une logique de réseau et rayonner au-delà des limites communales.

Fonctionnement

La Commission chargée de la jeunesse, des sports, de la culture, de la vie associative et de la coopération décentralisée se prononce sur les demandes de soutien.

Le CG apporte une aide qui fera l'objet d'une convention d'objectifs de trois saisons (1^{er} septembre au 31 août) consécutives renouvelables. La convention lie le CG, la collectivité locale ayant compétence, et la structure gestionnaire du centre culturel. Si d'autres partenaires participent à l'équilibre du centre culturel en question, ils pourront également être cosignataires de la convention.

Les aspects financiers sont étudiés lors de la signature des avenants et du renouvellement de la convention. Le montant du financement est fonction du budget de la structure, et de l'adéquation du projet aux critères définis ci-dessus. Un premier acompte de 70% est versé au moment de la signature ; le solde, en cours de saison.

Le centre culturel doit présenter un bilan complet, qui conditionne la signature de l'avenant / le renouvellement de la convention.

SOUTIEN AUX POLES CULTURELS

D'après la documentation fournie par le CG.

Qu'est-ce qu'un pôle culturel ?

Un pôle culturel est une structure reconnue a minima au niveau de la région Ile-de-France. Il doit disposer de moyens financiers suffisants pour conduire ses actions, hors les murs de son implantation notamment, avant même de recevoir l'aide du Département. Il doit par ailleurs contribuer significativement à l'aménagement de l'espace départemental, et positivement à l'identité de l'Essonne.

Les pôles culturels doivent pouvoir :

- développer une plate-forme permanente de productions nomades (expositions, spectacles, conférences, etc.)
- développer une plate-forme de diffusion en son lieu d'implantation (ressources documentaires, expositions, etc.)
- développer une plate-forme des ressources documentaires et de veille informative, fonctionnant en réseau, avec des outils d'animation de réseau (internet, publication d'un périodique, etc.)
- développer une plate-forme de formation et de professionnalisation
- développer une mutualisation des ressources humaines et logistiques dans les champs artistiques et techniques
- assurer une fonction de recherche en développant un laboratoire d'actions ou de dispositifs innovants à vocation nomade.

Critères

Les pôles culturels prétendant à un financement doivent :

- pouvoir remplir 4 des 6 missions énoncées ci-dessus
- justifier de la qualité des contenus produits, et de l'originalité de sa démarche
- fournir des services aux acteurs culturels essonniers cohérents avec les besoins constatés
- s'adresser à un large public
- fonctionner selon un réseau régional reconnu

Fonctionnement

Le CG apporte une aide qui fera l'objet d'une convention d'objectifs de trois saisons (une saison s'étend du 1^{er} septembre au 31 août) ou trois années (selon le mode de fonctionnement du pôle culturel) consécutives renouvelables. La convention lie le CG, la collectivité locale ayant compétence, et la structure gestionnaire du centre culturel. Si d'autres partenaires participent à l'équilibre du centre culturel en question, ils pourront également être cosignataires de la convention. La Commission chargée de la jeunesse, des sports, de la culture, de la vie associative et de la coopération décentralisée se prononce sur les demandes de soutien.

Le montant du financement, voté pour chaque saison ou année, est fonction du budget de la structure, et de l'adéquation du projet aux critères définis ci-dessus. Un premier acompte de 70% est versé au moment de la signature ; le solde, en cours de programme.

Le pôle culturel doit présenter un bilan complet, qui conditionne la signature de l'avenant / le renouvellement de la convention.

A titre transitoire, durant la première année / saison de conventionnement, le CG peut accompagner les pôles culturels à la consolidation de leur projet, pour qu'ils atteignent le niveau d'exigence précisé plus haut.

LES EQUIPEMENTS RELEVANT DU CONSEIL GENERAL OU RECEVANT DES SUBVENTIONS DE SA PART

ETABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX CULTURELS

- **Musée français de la photographie**
- **Maison atelier Fujita** (maison et atelier du peintre franco-japonais Léonard Fujita, qui était aussi photographe, couturier, céramiste ; la maison appartient au Conseil Général depuis 1991 grâce à une donation).
 - **Domaine départemental de Méréville** (dernier exemple de jardin pittoresque datant de la fin du XVIII^e siècle (propriété du marquis de Laborde, amateur d'art et banquier du roi). Le parc accueille des fabriques dessinées par Hubert Robert. Le domaine est en cours de restauration. On le visite librement et gratuitement de juin à septembre, et le visiteur est invité à suivre l'évolution du chantier. Planning prévisionnel des travaux : fin des travaux en 2017 / 2018-2021 : réalisation des équipements culturels)
 - **Domaine de Chamarande** (le château est classé aux Monuments historiques et accueille les archives départementales ; le jardin a obtenu du Ministère de la Culture le label « jardin remarquable ». Le domaine abrite parallèlement un centre d'Art contemporain. De mai à septembre, le parc accueille expositions, spectacles vivants, cinéma de plein air. Les œuvres exposées viennent majoritairement du Fonds Départemental d'Art Contemporain de l'Essonne. Tout est gratuit car financé intégralement par le Conseil général. Le Centre d'Art contemporain appartient aux réseaux TRAM Ile-de-France et DCA, qui sont des réseaux de développement des centres d'art).
- **Bibliothèque départementale de l'Essonne**
- **Site magdalénien d'Etiolles**

➤ **Maison départementale de l'habitat** (organisation de cycles de conférences en urbanisme, architecture, paysages)

PRINCIPALES STRUCTURES CULTURELLES SOUTENUES PAR LE CONSEIL GENERAL

- Scène nationale de l'Agora
- Opéra de Massy
- Scène conventionnée "Théâtre Brétigny"
- Scène conventionnée "Boris Vian" aux Ulis
- Scènes de musiques actuelles (PaulB, Le Plan, Rack'am, Radazick)
- Maison de Banlieue et d'architecture
- Centre d'art contemporain de Brétigny
- l'école d'art Camille Lambert de Juvisy
- **les gros réseaux de médiathèques d'agglomération ou de communautés de communes** (Evry-Centre-Essonne, Portes de l'Essonne, CAPS, Val d'Orge, Pays de Limours...)
- Ecole départementale de théâtre
- 3 conservatoires à rayonnement départemental (Evry, Yerres, Orsay)
- Le Cyclop
- le musée de l'aviation Aérodrome Jean Salis de Cerny
- la maison Cocteau (investissement, pas encore de projet de fonctionnement)
- la propriété Caillebotte (aide à l'investissement)
- les musées labélisés musées de France de Dourdan, Etampes, Brunoy

ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE SOUTENUES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Une somme totale de 3 034 100 € a été consacrée à ces associations en 2008.

Artel 91

Le département considère l'association comme un des outils majeurs de la politique d'aménagement culturel du territoire essonnien. L'association mène des actions de sensibilisation, formation, information, en matière culturelle, et promeut des manifestations culturelles.

Financement du CG en 2008 : **1 115 000 €**.

Opéra de Massy

Financement du CG en 2008 : **512 000 €**

Théâtre de l'Agora

Association. Scène Nationale d'Evry et de l'Essonne. C'est la seule Scène nationale du Département.

Le théâtre bénéficie également de subventions par le biais d'une charte de développement culturel.

Le théâtre présente dans et hors les murs des spectacles culturels. Il mène également des actions de formation et de sensibilisation.

Financement du CG en 2008 : **510 600 €**

Ecole Départementale de Théâtre

L'école dispense cours, stages et ateliers ; elle sensibilise au théâtre amateur et professionnel.

Financement du CG en 2008 : **280 000 €**

Le Plan

Le Plan forme et accompagne les groupes de musique essonniers (Le Plan est membre de Rézonne) Le Plan est un lieu de diffusion des musiques actuelles.

Financement du CG en 2008 : **285 000 €**

Rézonne

Financement du CG en 2008 : 44 000 €

Cinéssonne

Financement du CG en 2008 : 287 500 €

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2009 SOUTENUES PAR LE CONSEIL GENERAL

- Festival du cinéma européen en Essonne (association Cinéssonne)
- Emergence, université d'été du cinéma (Marcoussis et Essonne)
- Festival All Accès, et festival Les Sélénites, à Etampes (musiques actuelles)
- Guinguettes de l'Yvette
- Festival du cirque de Massy
- Festival Dedans Dehors (spectacle vivant)
- Semaine internationales des arts numériques et alternatifs (SIANA)
- Les Hivernales (spectacle vivant en sud Essonne)
- Festival de la BD d'Igny
- Salon du livre de jeunesse de St-Germain-les-Arpajon

REGION ILE-DE-FRANCE

Adresse : 35 bd des Invalides 75007 PARIS	Président : M. Jean-Paul HUCHON	Nom et fonction du contact culture : Mme Véronique MARTIN, chargée de mission action culturelle et arts plastiques
Tél : 01 53 85 56 30 Fax : 01 53 85 55 29	Direction du service culturel : Mme Françoise PATRIGEON	Coordonnées : Mme PATRIGEON : 01 53 85 72 68 francoise.patrigeon@ iledefrance.fr Mme MARTIN : 01 53 85 62 20

SOURCES UTILISEES

- *Bilan culturel : périmètre d'extension du territoire du PNR*, réalisé par Céline Linguagrossa, sous la direction de Sophie Dransart, Mission Patrimoine-Culture du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse bilan culturel réalisé par Céline LINGUAGROSSA à l'été 2008
- relecture du document par les services régionaux en février 2009
- site internet d'Arcadi (Action Régionale pour la création artistique et la diffusion en IDF www.arcadi.fr)

LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL REGIONAL : INNOVATION CULTURELLE, CULTURE POUR TOUS

La Région Ile-de-France favorise trois domaines, avec pour principes communs l'accès à la culture et à l'élargissement des publics :

- le livre, la lecture et la parution d'ouvrages spécialisés : il s'agit d'un soutien aux bibliothèques, mais également aux manifestations autour du livre. Le nombre élevé de dispositifs tournés vers l'édition d'ouvrages spécialisés témoigne du double souci d'encourager recherche et publications scientifiques, ainsi que de diffuser ces savoirs, même si le public en est assez restreint.
- le cinéma : l'aide porte à la fois sur la création (avec un soutien à la réalisation et au montage de films) et sur la diffusion (soutien aux salles de cinéma « art et

essai »). La Région veut favoriser l'existence de tournages sur son territoire, pour des raisons à la fois économiques et culturelles.

- Le soutien aux projets culturels dans leur ensemble : il s'agit de multiplier et diversifier l'offre culturelle, de favoriser l'accès à la culture de publics diversifiés, d'encourager l'innovation et la créativité.

Face à une offre vaste, la Région a la volonté de permettre à tous, et notamment aux plus jeunes, qui constituent un public moins averti et moins fortuné, d'avoir accès aux manifestations et spectacles de leur choix. La Région favorise particulièrement le cinéma, en tant que voie « abordable » d'accès à la culture pour ce public spécifique.

Par ailleurs, depuis 2004, la Région a acquis une nouvelle compétence à travers son Service régional de l'Inventaire du patrimoine culturel qui a une mission de recherche, d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités pour mener à bien tout travail de recensement du patrimoine.

L'organigramme 2009 de l'unité Société du Conseil Régional ne nous a pas été communiqué.

LES DISPOSITIFS D'AIDE

LE PATRIMOINE : ENTRE RECHERCHE ET PRESERVATION

Archéologie et patrimoine bâti : aide aux chantiers

Objectif

Faciliter l'organisation de chantiers de fouilles archéologiques ou de restauration du patrimoine bâti d'intérêt régional.

Pour qui ?

Pour les associations loi 1901 agréées.

Aide

Financement d'équipements : matériaux, matériel de chantier.

Taux : 50% maximum du montant de la dépense subventionnable.

Restauration des orgues

Objectif

Permettre à des musiciens de se perfectionner. Faire renaître des lieux par l'animation culturelle en facilitant la rénovation des orgues.

Pour qui ?

Pour les communes et associations propriétaires d'orgues présentant un intérêt musical ou patrimonial, et accessibles aux musiciens.

Aide

Basée sur le recensement des orgues, effectué en 1991.

Taux de subvention : 25% du montant HT des travaux subventionnables pour les collectivités territoriales ; 25% du montant TTC des travaux subventionnables pour les associations.

Aide aux collections des Musées de France

Pour qui ?

Pour les personnes morales, propriétaires ou gestionnaires de musées labellisés « musée de France ».

Aide

Aide à l'acquisition d'œuvres dans le cadre du FRAM.

Aide aux musées de France

Pour qui ?

Pour les musées labellisés « musée de France », gérés par des associations ou des collectivités territoriales).

Aide

Aide à l'investissement : financement des travaux de construction, réhabilitation, aménagement.

Taux : 20% maximum du montant subventionnable.

LIVRE ET LECTURE : LES PREMIERES VOIES D'ACCES A LA CULTURE

Création de médiathèques

Pour qui ?

Pour les communes de plus de 5000 habitants.

Aide

Travaux de gros œuvre et de second œuvre.

Maximum 30% du coût de construction. Plafond 4 573 470 € HT.

Projets de réseaux de professionnels de la chaîne du livre

Objectif

Favoriser les actions d'envergure régionale contribuant à développer les partenariats professionnels et interprofessionnels au sein de la chaîne du livre.

Pour qui ?

Groupements et réseaux qui associent à leur projet un ou plusieurs professionnels : auteurs, libraires, éditeurs, revues, diffuseurs, distributeurs, bibliothèques.

Conditions

Elaborer des outils professionnels communs : distribution, diffusion, etc. Elaborer des actions communes : promotion, distribution, etc. Engager des actions à dimension professionnalisante. Prendre en compte les nouvelles technologies de l'action et de la communication.

Aide

Aide aux projets. Taux : 60% de la dépense subventionnable HT. Plafond : 120 000 €.

Actions favorisant la diffusion des éditeurs indépendants

Pour qui ?

Pour les professionnels de la chaîne du livre : éditeurs, diffuseurs, associations, bibliothèques, etc.

Aide

Aide aux projets : taux modulable à un maximum de 50% de la dépense subventionnable HT. Plafond : 15 000 €.

Fonctionnement des revues

Objectif

Favoriser le développement et la permanence des revues d'art et de littérature.

Pour qui ?

Pour les revues en langue française, diffusées à titre payant, à au moins 250 exemplaires.

Aide

Aide globale au fonctionnement de la revue, plafonnée à 25 000 €.

Manifestations littéraires

Objectif

Aider les librairies

- à constituer un fonds général lié à un projet de création de librairie
- à renforcer un fonds général lié à un projet de développement de la librairie
- à créer un fonds thématique particulier
- à développer une politique d'animation culturelle de la librairie

Pour qui ?

Pour les librairies indépendantes franciliennes.

Aide

Aide aux projets. Taux modulable à un maximum de 60% de la dépense subventionnable HT. Plafond : 15 000 €.

Projets éditoriaux exceptionnels des éditeurs indépendants

Objectif

Encourager la réalisation de projets éditoriaux exceptionnels dans le champ de la création littéraire et des sciences humaines.

Pour qui ?

Pour les éditeurs indépendants franciliens, professionnels, dont l'édition est l'activité principale.

Conditions

Développer un projet à caractère exceptionnel : création d'une collection, réalisation d'un ouvrage, coéditions ou traductions particulièrement lourdes. Démontrer l'impossibilité d'assumer l'équilibre économique du projet dans le cadre ordinaire de l'activité de l'éditeur et justifier l'aide régionale comme condition de la viabilité du projet.

Aide

Aide aux projets. Taux modulable à un maximum de 50% de la dépense subventionnable HT. Plafond : 50 000 €.

Projets des organismes franciliens oeuvrant à la promotion du livre et de la littérature

Pour qui ?

Pour les organismes engagés dans une action de promotion du livre et de la lecture.

Aide

Aide aux projets. Taux modulable à un maximum de 30% de la dépense subventionnable HT. Plafond : 100 000 €.

Projets de revues des champs artistique, culturel et des sciences humaines

Objectif

L'aide régionale vise à accompagner les projets exceptionnels des revues du champ artistique, culturel et des sciences humaines, dans le cadre de leur création, ou d'une publication particulière, soit d'actions culturelles.

Pour qui ?

Pour les revues en langue française, diffusées à titre payant, à au moins 250 exemplaires.

Taux : 50% de la dépense subventionnable. Plafond : 15 000 €.

Résidences d'écrivains

Objectif

Favoriser une relation vivante des habitants à la création littéraire tout en permettant le projet d'écriture propre à un auteur. La résidence est entendue comme l'association d'un auteur et d'une structure d'accueil pour réaliser un projet d'action littéraire, sur une période de 2 à 10 mois.

Pour qui ?

Pour les organismes porteurs d'un projet de résidence : lycées, bibliothèques, centres sociaux, etc.

Personnes en résidence : auteurs, traducteurs, critiques littéraires, français et étrangers.

Aide

Taux modulable à 50% maximum de la dépense subventionnable HT. Plafond : 10 000 € (12 000 € pour les lycées).

LA MUSIQUE : CULTIVER LA VARIÉTÉ, LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS

Association régionale d'information et d'action musicale (ARIAM)

Objectif

Favoriser la pratique musicale amateur par :

- le développement d'un centre de ressources au service des musiciens amateurs et de leurs formateurs
- des rencontres annuelles autour de la création et des pratiques musicales
- des formations des professionnels qui accompagnent les amateurs

Pour qui ?

Pour tous les publics franciliens.

Aide

Subvention annuelle de fonctionnement pour l'ARIAM.

CHŒUR REGIONAL VITTORIA

Objectif

Favoriser la pratique amateur du chant choral à travers le soutien d'un chœur d'amateurs de haut niveau. Favoriser sa programmation en Ile-de-France.

Pour qui ?

Pour tous les publics franciliens.

Aide

Subvention annuelle pour le fonctionnement du Chœur Vittoria.

FESTIVAL D'ILE-DE-FRANCE

Objectif

Favoriser la diffusion de la musique classique dans des lieux du patrimoine et des lieux atypiques. Soutenir les actions pédagogiques et les actions de médiation liées aux productions musicales. Favoriser la création contemporaine.

Aide

Subvention annuelle au Festival d'Ile-de-France.

ORCHESTRE NATIONAL D'ILE-DE-FRANCE (ONIF)

Objectif

Elargir la diffusion de la musique classique en France. Encourager les actions pédagogiques liées aux productions musicales. Favoriser la création contemporaine.

Aide

Subvention annuelle de fonctionnement à l'Orchestre national d'Ile-de-France. Mise à disposition d'un bâtiment régional.

LE CINEMA : MAINTENIR ET DEVELOPPER EN ÎLE-DE-FRANCE UN ART DYNAMIQUE ET ACCESSIBLE

Aide à l'investissement pour les salles de cinéma d'Art et d'Essai

Objectifs

Maintenir un réseau de proximité, en facilitant la rénovation et la modernisation des salles.

Pour qui ?

Salles de cinéma de proximité de moins de 800 fauteuils, exploitées par des entreprises existantes, à maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles

Objectif

Préserver la diversité de création, et lutter pour la relocalisation du tournage et la fabrication des productions en Ile-de-France, par une aide remboursable.

Pour qui ?

Pour les sociétés de production cinématographiques et audiovisuelles.

Aide

Aide financière remboursable en cas de succès de l'œuvre pour :

- les œuvres cinématographiques d'au moins 60 minutes
- les œuvres audiovisuelles : unitaires d'au moins 60 minutes ; série d'épisode d'au moins 26 minutes

Montant maximum :

- longs-métrages de fiction ou d'animation : 560 000 €
- œuvre TV de fiction ou d'animation : 400 000 €
- documentaire de création : 90 000 €

Soutien aux événements cinématographiques

Objectif

Favoriser la diffusion de films de qualité, sur tout le territoire francilien, par une aide financière aux festivals et manifestations cinématographiques.

Pour qui ?

Pour les organisateurs d'évènements, festivals et manifestations cinématographiques.

Aide

Subvention au cas par cas.

Aide à la post-production numérique et argentique de films

Objectif

Permettre la post-production des films argentiques et numériques déjà tournés (quel que soit le type de film), afin qu'ils puissent être vus. Argentique : soutenir la finalisation des films tournés sur pellicule jusqu'à la copie d'exploitation. Numérique : soutenir le transfert des films tournés en numérique sur un support d'exploitation argentique.

Pour qui ?

Pour les sociétés de production cinématographiques et audiovisuelles.

Aide

Postproduction argentique : 370 € la minute.

Postproduction numérique d'œuvres de moins de 10 minutes : 425 € la minute.

Subvention limitée par les financements publics ou télévisuels déjà acquis.

LA CREATION ARTISTIQUE : CREER UNE DYNAMIQUE REGIONALE

Fonds régional d'art contemporain (FRAC)

Objectif

Favoriser la création plastique contemporaine à travers la création d'un fonds régional d'œuvres d'art de jeunes artistes. Développer la diffusion d'œuvres de ce fonds auprès des publics franciliens, en particulier dans l'espace public. Soutenir la création contemporaine et sa diffusion au plateau (Paris XIXème), lieu d'exposition de l'association FRAC, et dans la région.

Aide

Subvention de fonctionnement annuel.

La création d'ateliers d'artistes

Objectif

Favoriser l'installation et améliorer les conditions de travail des artistes, plasticiens ou musiciens, par l'aide à la réalisation d'ateliers-logements et d'ateliers de travail.

Pour qui ?

Pour les collectivités territoriales, les associations propriétaires ou locataires de longue durée, les sociétés spécialisées dans l'aménagement.

Aide

Subvention forfaitaire en fonction de la zone géographique : Paris, Petite Couronne, Grande Couronne.

Cette subvention est complémentaire des aides à la réalisation de logements.

Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France (Arcadi)

Arcadi (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Ile-de-France) est un établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image en Île-de-France, créé par la Région Île-de-France et l'État (direction régionale des affaires culturelles). Sur l'ensemble du territoire francilien, il a pour missions de soutenir la création, d'améliorer la circulation des œuvres et de contribuer au développement d'actions artistiques et culturelles. Conformément à ses missions, Arcadi intervient dans le domaine du théâtre, de l'opéra, de la chanson, de la danse et de l'image (cinéma, multimédia, éducation à l'image).

Coordonnées :

51, rue du faubourg-Saint-Denis - CS 10106 –
75468 Paris cedex 10

Tél. : 01 55 79 00 00

Fax : 01 55 79 97 79

info@arcadi.fr

www.arcadi.fr

LA VOLONTE D'UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE HAUT NIVEAU**Les conservatoires et écoles de musique, dans et art dramatique**Pour qui ?

Pour les établissements agréés par l'Etat, gérés par des collectivités territoriales ou des structures intercommunales.

Aide

Aide à l'investissement, pour le gros œuvre et le second œuvre.

30% maximum du montant subventionnable. Plafond : 3 048 980 € HT.

**UNE PROBLEMATIQUE TRIANGULAIRE : LES PUBLICS, L'OFFRE CULTURELLE, L'ACCES A
LA CULTURE****A. DES RESEAUX ET DES PROJETS A DEVELOPPER ET A RENOUVELER****Aide aux projets culturels**Objectif

Aider l'organisation de manifestations culturelles, ou la participation de structure et création / diffusion à ces manifestations.

Pour qui ?

Toute structure de création / diffusion, publique ou privée, quel que soit son statut.

Conditions

La manifestation doit être d'ampleur régionale, contribuer à diversifier l'offre culturelle sur un territoire donné. Le projet doit être déjà soutenu par des partenaires publics ou privés. Il doit permettre à la population de s'approprier le contenu culturel de la manifestation.

Aide

Aide au projet : 30% maximum du coût du projet, plafond à 50 000 €.

Pour une manifestation d'intérêt régional, conduite en partenariat avec au moins deux partenaires publics autres que la Région : 20% maximum du coût du projet, plafond à 100 000 €.

Développement culturel, permanence artistique et culturelle

Objectif

Soutenir des projets porteurs d'un partenariat défini dans le temps, élaborés avec un ou des artistes, réunis ou non dans une structure, et visant à transformer les pratiques artistiques afin de susciter de nouveaux modes de rencontre entre le public et les œuvres.

Pour qui ?

Toute structure de création / diffusion, publique ou privée, quel que soit son statut.

Conditions

Le projet doit :

- garantir l'indépendance de la direction artistique
- comporter une dimension de développement
- prévoir l'établissement de résidences ou d'associations artistiques
- conforter l'emploi artistique dans la durée de la convention
- permettre la diffusion du travail (en cours ou achevé) auprès des publics

Aide

Aide au projet : 60% maximum du coût du projet. Les conventions passées font l'objet d'une évaluation annuelle.

Réseaux culturels

Objectif

Permettre à des associations culturelles de mutualiser leurs moyens en matière de programmation, communication, achat, production artistique, formation, diffusion, gestion.

Pour qui ?

Toute structure de création / diffusion, publique ou privée, quel que soit son statut.

Conditions

Le réseau culturel doit être de niveau régional. Le réseau dispose déjà de partenaires publics ou privés.

Aide

Réseaux existants : 60% des frais de fonctionnement de la structure.

Réseaux nouveaux : 80% maximum des frais de fonctionnement pour la première année.

Arts plastiques

Objectif

Soutenir les actions de médiation des centres d'art contemporain franciliens. Soutenir le réseau Tram (réseau public d'accès à l'art contemporain en Ile-de-France). Soutenir les actions de médiation en direction des publics de certains lieux d'exposition. Soutenir des manifestations de dimension régionale.

Pour qui ?

Pour les associations et lieux d'exposition.

Aide

Aide aux projets, au cas par cas.

B. UN ENJEU MAJEUR : LES JEUNES ET LA CULTURE

TICK'ART

Pour qui ?

Pour les jeunes de 16 à 25 ans : lycéens, apprentis, jeunes en formation dans des organismes financés par la Région, suivis par une mission locale, inscrits dans des organismes de formation sanitaire et sociale.

Les jeunes se procurent un carnet de tickets ; les encadrants peuvent effectuer une commande groupée pour leurs élèves.

« LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA »

Objectif

Permettre aux lycéens et apprentis franciliens de voir 3 films de qualité, en salles, durant l'année scolaire.

Pour qui ?

Pour les associations organisatrices des séances, dans l'Académie de Versailles et Créteil, et l'Académie de Paris.

Conditions

A chaque séance, les jeunes peuvent rencontrer des professionnels du cinéma : techniciens, réalisateurs, etc. Ils bénéficient également de dossiers pédagogiques sur les films et leurs auteurs.

Aide

Financement des investissements immatériels.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ÎLE-DE-FRANCE

Adresse : 98 rue de Charonne 75011 PARIS	Directeur régional : M. Jean-François de CANCHY	Nom et fonction du contact Parc : Mme Agnès NORDMANN Développement et action culturelle
Tél : 01 56 06 50 00 Fax : 01 56 06 52 48	Directrice régionale adjointe : Mme Marie-Christine DEVEVEY	Coordonnées : agnes.nordmann@ culture.gouv.fr 01 56 06 50 92

SOURCES UTILISEES

Entretien avec Mme Agnès Nordmann le 24 janvier 2009 à la DRAC IDF

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Les aides directes de la DRAC pour la mise en place de projets bénéficient aux structures et aux artistes. Elles ne sont pas versées aux collectivités elles-mêmes sauf cas exceptionnel.

Aussi convient-il de s'appuyer sur le réseau d'équipements structurants qui existent sur le Parc ou sur les territoires voisins et qui bénéficient de financements et de labels de l'Etat. Mettre en place des projets avec ces structures pourrait permettre au Parc de bénéficier d'artistes, de coproduction, de relais en communication.

Les principaux équipements sont (liste non exhaustive) :

NOM DE L'EQUIPEMENT	LOCALISATION	SPECIALITE
Théâtre de Sartrouville - Centre dramatique national	Sartrouville	Spectacle vivant
Pôle de spectacle (en projet)	Rambouillet	Spectacle vivant
La Barbacane Scène conventionnée	Beynes	Spectacle vivant
La Merise	Trappes	Spectacle vivant
Ferme de Bel Ébat	Guyancourt	Spectacle vivant
Théâtre de Saint-Quentin-en -Yvelines – Scène nationale	Montigny-le-Bretonneux	Spectacle vivant
Musée de la ville	Montigny-le-Bretonneux	Patrimoine
Le Prisme	Elancourt	Danse contemporaine

Centre national des Estampes et de l'art imprimé (CNEAI)	Chatou	Arts visuels
Musée français de la photographie	Bièvres	Arts visuels
La Maréchalerie	Versailles	Arts plastiques
Opéra de Massy "scène conventionnée lyrique"	Massy-Palaiseau	Musique

Des musées appartenant à l'Etat jalonnent aussi le territoire tels le Musée national de Port-Royal-des-Champs et d'autres établissements sont reconnus comme « Musée de France » (Fondation Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Maison Musée Maurice Ravel à Monfort-l'Amaury, Musée Ramboltrain à Rambouillet).

Les villes d'art et d'histoire sont aussi d'autres partenaires telles que Saint-Quentin-en-Yvelines et Rambouillet qui jouissent du label national.

INSPECTION ACADEMIQUE DES YVELINES

Adresse : Centre commercial Parly II 78154 LE CHESNAY Cedex	Inspecteur général : Joël-René DUPONT	Nom et fonction du contact culture : M. Fabrice FAJEAU Chargé de mission pour les Affaires culturelles pour les Yvelines
Tél : 01 39 23 61 11 Fax : 01 39 23 62 85		Coordonnées : fabrice-fr.fajeau@ac-versailles.fr

PARTENAIRES

Inspection académique

SOURCES UTILISEES

Entretien téléphonique avec Fabrice FAJEAU

L'IDENTIFICATION DE STRUCTURES PARTENAIRES

Le PNR n'étant pas un établissement culturel, il est identifié par l'inspection académique comme un partenaire de la culture scientifique et technique pouvant aider les classes et être un intervenant en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les projets proposés par le PNR doivent d'abord être des projets scientifiques. Des partenaires artistiques peuvent être mobilisés pour aborder la science d'une autre manière mais l'objectif n'est pas le montage d'un projet culturel.

Concernant les classes à PAC, il s'agit de projets portés par les enseignants et non pas par les structures. Le Parc ne peut donc pas en être l'initiateur.

L'inspection académique de l'Essonne n'a pas été contactée car les dispositifs nationaux sont les mêmes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Adresse : 2 avenue des IV Pavés du Roi Le Village – Montigny Le Bretonneux – BP 46 78185 SAINT-QUENTIN-EN- YVELINES	Président : M. Robert CADALBERT	Nom et fonction du contact culture : Mme Marie-Noèle PISTORA- BASTIEN Directrice de l'action culturelle
Tél : 01 39 44 80 80	Président de la Commission Culture : M. Pierre SELLINCOURT	Coordonnées : 01 39 44 81 19 06 84 80 61 29 marie-noele.pistora@ agglo-sqy.fr

SOURCES UTILISEES

- *Quel projet culturel pour Saint-Quentin-en-Yvelines ?*, Séminaire Culture, décembre 2006
- *Saint-Quentin-en-Yvelines, 147 sites à découvrir*, 2007
- www.agglo-sqy.fr, site internet de la Communauté d'Agglomération

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE CULTURE

Saint-Quentin-en-Yvelines constitue le deuxième pôle économique de l'ouest parisien, principalement axé sur le tertiaire, la recherche, et l'innovation. Dans ce cadre, la culture constitue un des piliers de sa stratégie de développement, pour aller vers une plus grande attractivité et une meilleure qualité de vie.

L'agglomération est d'abord perçue comme un réseau d'établissements culturels et d'équipements : elle peut donc être un appui important pour le Parc en termes de partenariats. Elle a en outre obtenu le label *Ville d'art et d'histoire* en juin 2006, notamment grâce à son aspect de « laboratoire d'architecture et d'urbanisme » de l'époque contemporaine.

Les compétences de l'agglomération, définies dans ses statuts, comptent deux volets dans le domaine culturel :

- la gestion d'équipements culturels : Le Prisme, le Musée de la Ville, le réseau des médiathèques, La Maison de la Poésie, la Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement durable
- les actions et les initiatives en faveur de la culture et de la vie associative

Saint-Quentin-en-Yvelines peut s'appuyer sur un certain nombre d'acquis : par exemple, le réseau des médiathèques compte en 2006 62 000 abonnés sur 145 000

habitants, soit près de 45 % (la moyenne nationale est de 20 %). L'agglomération compte au moins une « salle culturelle » par commune, organise plusieurs festivals (dont *Polar dans la Ville*), et connaît une pratique associative relativement forte.

En 2006, lors de l'organisation de son « *Séminaire Culture* », l'agglomération a proposé les orientations culturelles suivantes :

- proposer une offre culturelle qui tienne plus largement compte du « déficit de cohésion sociale » constaté par les habitants et par les élus. Cela passe par un réinvestissement de l'espace public, une production culturelle moins normée, une attention plus soutenue à la dimension sociale des pratiques culturelles. Les pratiques culturelles des jeunes font l'objet d'une réflexion particulière.
- favoriser l'émergence d'un territoire de création et de production culturelle et artistique en créant des potentialités de mise en réseau entre les différents acteurs (artistes, associations, institutions, universités, industries culturelles)
- mettre l'accent sur l'éducation artistique en milieu scolaire et sur la formation des acteurs, amateurs comme professionnels
- encourager une participation plus large de la population

Cependant, en 2009, le budget sera fortement contraint pour l'action culturelle, puisqu'il est en baisse de plus de 7% par rapport à 2008 : en conséquence, le festival *Polar dans la ville* n'aura pas lieu, et moins de subventions seront accordées.

LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS EN PERIPHERIE DU PARC

Certaines structures et équipements, situés à proximité du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse étendu, peuvent constituer des appuis et des relais importants pour l'action culturelle du Parc. Suit une liste non exhaustive de ces structures, classées par départements. Il faut signaler que la plupart de ces équipements n'ont pas encore été contactés.

YVELINES

Orangerie du Domaine de Madame Élisabeth, Versailles

L'Orangerie appartient au CG, qui en a fait un lieu dédié aux arts plastiques. Elle accueille notamment la Biennale Internationale de la Gravure en Ile-de-France (mars à juin).

Versailles étant proche du PNR, un partenariat avec le Domaine de Mme Elisabeth pourrait être envisageable.

Maison Elsa Triolet – Aragon, Saint-Arnoult-en-Yvelines

Située dans une commune frontalière du Parc étendu, la Maison Elsa Triolet-Aragon pourrait être le partenaire de manifestations poétiques au Parc, un peu de la même manière que la Maison de la Poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

Il s'agit d'une scène nationale, située à proximité directe du Parc. Il pourrait être intéressant de travailler avec les compagnies de niveau professionnel qui y résident.

Maison de la Poésie, Guyancourt

Elle est déjà partenaire du PNR.

Le Prisme, Élancourt

Il fait partie de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, tout proche du PNR, et propose une programmation de qualité.

Centre culturel La Barbacane, Beynes

Ce centre culturel est situé à proximité du périmètre d'extension. Il propose à la fois des spectacles et des projections cinématographiques. La commune de Montfort l'Amaury travaille déjà en partenariat avec la Barbacane pour certains événements. Ce centre culturel semble donc ouvert à des partenariats avec d'autres acteurs culturels.

Espace Alphonse Daudet, Coignières

Situé à proximité du territoire actuel du PNR.

Théâtre de Sartrouville

Ferme de Bel-Ébat, Guyancourt

ESSONNE

Domaine de Chamarande, Centre d'Art contemporain

Directrice artistique du Centre d'Art contemporain : Judith Quentel

Ce centre d'art contemporain, même s'il est un peu éloigné de la limite future du Parc, pourrait éventuellement s'associer au PNR pour des manifestations autour de la création contemporaine, ou pour le prêt d'œuvres.

Musée français de la photographie, Bièvres

Ce musée, qui ne dispose pas d'espace d'exposition propre, pourrait peut-être prêter des photographies au PNR, lors des expositions thématiques. Pour cela, contacter la conservatrice : Elisabeth GUIMARD – eguimard@cg91.fr

Les scènes de musique actuelle/amplifiée

Il y en a quatre dans l'Essonne : Massy, Les Ulis, Brétigny-sur-Orge, Ris-Orangis, qui peuvent peut-être mettre du matériel ou du personnel à disposition du PNR pour une manifestation musicale

Opéra de Massy

La proximité de cette scène à la programmation internationale et de haut niveau peut être une opportunité pour le Parc de créer des rencontres ou des manifestations avec les artistes programmés.



QUELLES OPPORTUNITES ET QUELS PROJETS POUR LE PARC ?

« La notion de développement culturel est importante : elle implique que l'on parte d'un état du territoire, donc du constat de l'existant et de l'analyse des besoins. À partir de celle-ci, le développement implique qu'il y ait accroissement, élargissement et franchissement de nouvelles étapes²¹ ».

Sur la base des données recueillies et analysées dans la première partie de ce diagnostic, des atouts et des lacunes ont pu être identifiés dans le périmètre d'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Dans la mesure où ce travail est destiné à servir de base à la rédaction de la nouvelle Charte devant entrer en vigueur en 2011, il convient désormais de définir des pistes de réflexion et de tracer les grandes lignes de projets pouvant être menés afin d'aider à l'élaboration d'une politique culturelle spécifiquement adaptée au territoire pour les douze ans à venir.

DES PISTES DE REFLEXION

Les actions d'un Parc naturel régional doivent être pensées à l'échelle de son territoire, c'est-à-dire à l'interface entre les politiques culturelles de l'État et des collectivités territoriales. Son rôle est d'abord de favoriser la qualité des actions, ainsi que la créativité des acteurs, sans pour autant se substituer à eux ; il peut aussi jouer un rôle d'impulsion et lancer de nouvelles dynamiques.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse peut s'appuyer dans son périmètre d'extension sur un réseau associatif important et diversifié. Plusieurs responsables d'associations ont d'ores et déjà signalé leur volonté et leur envie de travailler avec le Parc ; par ailleurs, certains artistes du nouveau territoire participent déjà à des manifestations intercommunales en liaison avec l'ancien territoire. En revanche, avant de pouvoir se servir des associations départementales d'aide à la diffusion et de promotion artistique comme appuis ou comme relais, il faudra d'abord trouver des moyens pour renforcer leur présence, dans la mesure où elles ne trouvent encore que peu d'échos sur le territoire étudié.

Les partenaires institutionnels ne doivent pas être négligés. La description et l'évaluation de leurs politiques culturelles, menées dans la partie diagnostic, peuvent servir de fondement à une coopération, en fonction des compétences de chacun. Cette mise en cohérence des politiques est d'ailleurs traduite contractuellement dans la charte.

Enfin, les nombreux équipements structurants en périphérie du Parc, forts de leurs compétences et de leurs moyens, peuvent constituer des partenaires précieux dans le domaine culturel. Il conviendrait d'explorer plus avant les modalités que pourraient prendre ces partenariats. La construction de tels liens permettrait de mener une action culturelle qui ferait dialoguer le territoire du Parc avec ses voisins et qui donnerait lieu à

²¹ *Le Développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, Texte d'orientation, adopté par l'Assemblée générale du 3 mars 1999

l'organisation d'événements de plus grande ampleur. D'autres équipements plus lointains, financés par l'État, peuvent également servir de relais²².

RENFORCER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Face à l'ampleur des changements induits par l'élargissement du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre de sa nouvelle charte en 2011, la connaissance de ses ressources et de ses besoins est un impératif incontournable. Le présent diagnostic se veut une première base, perfectible et destinée à être enrichie. Plusieurs actions peuvent être envisagées afin de parfaire ce premier travail :

○ Poursuivre le diagnostic et ne pas le laisser se périmer, grâce à un dispositif de veille ou à un observatoire. Une telle mesure permettrait d'éviter de recommencer entièrement le travail dans quelques années. On peut ainsi imaginer de communiquer par le biais des mairies, afin que les nouvelles associations et les nouveaux résidents du territoire soient informés de la démarche du Parc et puissent s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans l'annuaire culturel. Il pourrait également être utile de mener des bilans réguliers avec les mairies sur la base des fiches analytiques par communes.

○ Prêter attention aux besoins du public, qui n'a pas encore été interrogé. Il ne s'agit pas ici d'obtenir une image de la demande du public, à laquelle il conviendrait de répondre : cette approche n'est pas en effet la plus pertinente dans le domaine culturel - qu'il serait simpliste de réduire à une logique d'offre et de demande - et où il s'agit d'abord d'être une force de proposition. En revanche, interroger les habitants du Parc permettrait d'avoir un autre point de vue, de diriger l'attention sur des critères qui n'auraient pas nécessairement été pris en compte jusque-là. Ce travail sera à imaginer au sein de la *Commission Patrimoine-Culture-Tourisme* et à mener en partenariat avec les communes. Il serait ainsi possible de poser aux habitants les questions suivantes (à titre d'exemple, cette liste ne se veut bien entendu pas exhaustive) :

- Qu'attendez-vous du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le domaine de la culture ?
- Quelles sont les modalités d'intervention qu'il pourrait mettre en œuvre selon vous ?
- Avez-vous conscience d'une identité culturelle du territoire ?
- Si oui, quelle(s) forme(s) prend-elle d'après vous ?
- Comment évaluez-vous l'information reçue sur les événements culturels du Parc ?
- Que pensez-vous de l'offre culturelle existante sur le territoire du Parc ?
- Quelles pratiques culturelles sont d'après vous les plus importantes sur le territoire actuellement ?
- Quels facteurs considérez-vous comme un frein à votre pratique culturelle ? Le manque d'informations ? L'éloignement ? L'absence de structures ? Le prix ? Les horaires ?
- Quelle est la place de Paris dans votre accès à la culture ?

²² cf. fiche DRAC

- Compléter le travail grâce à d'autres diagnostics en cours de réalisation: ainsi, le département des Yvelines mène actuellement une démarche d'évaluation de ses politiques culturelles. Les résultats de cette enquête systématique et exhaustive seraient d'une grande utilité pour compléter et approfondir le diagnostic, dans la mesure où sont mis en place des critères d'analyse impossible à définir à l'échelle du Parc. Les publications d'*Arte191* peuvent aussi constituer une source très précieuse.
- Étendre au nouveau territoire les inventaires du patrimoine qui ont été menés dans les communes actuelles

ÊTRE UN CENTRE DE RESSOURCES

Cette position que peut adopter le Parc est une conséquence directe des points précédents. Il ne s'agit pas seulement d'accumuler des connaissances et des informations, mais aussi de pouvoir les transmettre à ceux à qui elles seront les plus utiles et qui seront le plus à même de créer une valeur ajoutée à partir d'elles. Le Parc peut donc :

- Favoriser la diffusion de l'information, notamment par le biais d'Internet. On pourrait envisager l'informatisation et la mise à disposition de bases de données relatives au patrimoine, et poursuivre la mise en ligne de l'annuaire culturel. D'autres documents, scientifiques ou non, pourraient également être mis à disposition des habitants ou des chercheurs. Enfin, le Parc pourrait organiser des conférences, des débats, des rencontres entre les artistes, les responsables d'association et les habitants.
- Être un centre de ressources pour les porteurs de projet, en mettant à leur disposition les informations recueillies sur les politiques culturelles et les dispositifs d'aide des partenaires institutionnels, mais aussi en leur présentant les autres acteurs culturels du territoire à même de leur fournir les compétences dont ils ont besoin.
- Être de même un centre de ressources pour les habitants comme pour les chercheurs, en fournissant éventuellement la liste des ressources dont le Parc dispose (fonds de cartes postales anciennes, bibliographies, ressources informatiques, etc.)

FAVORISER LES MISES EN RESEAUX ET FEDERER LES ACTEURS

L'offre culturelle sur le territoire du futur Parc naturel régional est relativement dense et diversifiée, mais elle est dispersée. On constate actuellement un manque flagrant de synergies entre les différents acteurs, même quand ils relèvent du même secteur. Ainsi, les clubs photo présents sur le territoire gagneraient sans doute à créer des partenariats, ne serait-ce que pour la mise en commun du matériel et des compétences. Le Parc est une structure capable de donner l'impulsion à des mouvements de regroupements ou de mise en réseau ; il peut ainsi :

- Mettre des outils performants à la disposition des acteurs culturels : l'annuaire culturel est l'un de ces outils ; il convient d'y inclure les acteurs recensés dans les nouvelles communes, d'augmenter sa diffusion et sa visibilité. Il serait également envisageable de créer un espace dédié aux projets culturels sur le site du Parc, un forum où les acteurs pourraient échanger, faire part de leurs expériences, de

leur compétence, avant peut-être de monter des projets en partenariat. La mise en place d'un tel outil demanderait néanmoins une importante campagne de communication en amont afin qu'il soit réellement connu et utilisé.

○ Apporter un soutien particulier aux porteurs de projets qui souhaitent mener des actions intercommunales et/ou interdisciplinaires : ce soutien peut être financier ou matériel ; déjà pris en compte dans la sélection des projets culturels, ce critère pourrait gagner en visibilité.

○ Favoriser le rapprochement entre amateurs et professionnels, afin que les uns puissent bénéficier de l'expérience et des compétences des autres. Le Parc pourrait ainsi organiser des rencontres, proposer des projets ou des thèmes de travail fédérateurs, intercommunaux et transdisciplinaires.

○ Mettre des espaces à la disposition des acteurs culturels souhaitant travailler entre eux. Le Parc pourrait conclure des partenariats avec certaines communes qui disposent d'équipements adaptés.

○ Favoriser la mutualisation des moyens ou des emplois entre différentes associations : la mise en réseau de certaines associations pourrait ainsi permettre de créer quelques emplois ou bien d'organiser des événements plus importants, grâce à des moyens matériels renforcés.

○ Donner de l'ampleur à certains festivals, en encourageant leur élargissement aux communes voisines, pour créer des manifestations au moins intercommunales. Le Parc peut ainsi mettre à disposition les contacts dont il dispose au sein des municipalités et jouer le rôle d'intermédiaire entre les élus et les artistes.

RENFORCER LE SOUTIEN A LA CREATION

La culture dans un Parc se doit d'être « créative et ouverte à de nouvelles références »²³ : les Parcs naturels régionaux sont en effet des territoires vivants, dans lesquels la préservation du patrimoine ne doit pas prendre le pas sur la création contemporaine, mais au contraire s'en nourrir. Il serait ainsi envisageable, à l'échelle du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse de :

○ développer les structures d'accueil des artistes, en particulier les résidences, mais en les adaptant à la spécificité d'un territoire de Parc : cet accueil doit permettre :

- de renforcer les liens entre les artistes et le territoire, par exemple en proposant un thème de travail ou en demandant la réalisation d'une œuvre en particulier pour le Parc.
- d'associer élus et habitants aux processus d'élaboration des œuvres

○ informer élus et habitants sur la dimension économique de la culture et sur son intérêt dans l'animation de chaque commune : soutenir la création passe également par ce biais, puisqu'il s'agit ici de sensibiliser les décideurs à son potentiel d'attractivité et de création de valeur économique. Cela pourrait prendre la forme de rencontres où artistes et élus seraient amenés à endosser pour quelques heures le rôle

²³ *Le Développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, Texte d'orientation, adopté par l'Assemblée générale du 3 mars 1999

de l'autre, afin de comprendre ses conditions de travail et les contraintes qui pèsent sur l'exercice de leurs activités respectives.

DEVELOPPER L'ANIMATION CULTURELLE

L'animation culturelle sur le périmètre d'extension connaît quelques faiblesses quant à sa répartition au cours de l'année, à l'originalité des manifestations proposées et à leur rayonnement. Le Parc a un rôle à jouer dans ce domaine ; il peut notamment :

- mettre fin à la saisonnalité marquée, qui laisse notamment les mois d'été et les mois d'hiver dépourvus de toute animation culturelle. Il peut soit favoriser ou organiser lui-même la mise en place d'événements ponctuels au cours de ces périodes, soit mettre en place des actions culturelles de plus longue durée, en montant par exemple des saisons culturelles thématiques et transdisciplinaires qui feraient intervenir plusieurs types d'acteurs de plusieurs secteurs sur une période de plusieurs mois.
- favoriser l'extension d'événements à l'échelle de l'ensemble du territoire, comme cela a déjà été signalé
- mener une politique coordonnée de communication avec les mairies, les associations et les artistes, afin d'améliorer la diffusion des informations culturelles

COMPENSER LE MANQUE DE STRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS DANS CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE ET ALLER VERS UNE PLUS GRANDE EQUITE DE L'ACCES A LA CULTURE

La mission de développement culturel d'un Parc naturel régional, réaffirmée par le texte d'orientation du 3 mars 1999, se fonde sur le constat d'un besoin croissant de proximité culturelle, exprimé par les habitants des territoires ruraux. Ceux-ci souhaitent en effet bénéficier d'un accès équitable à la culture, au même titre que les citadins. Or, le territoire étudié souffre de quelques lacunes en équipements (notamment cinémas et salles de spectacles) dans les zones les plus rurales du territoire. L'une des missions du Parc après son extension sera donc de compenser ces manques. Les moyens pour ce faire ne manquent pas : le Parc, peut, entre autres :

- Organiser des événements de plein air et des manifestations hors les murs (théâtre, cinéma, concerts), éventuellement dans des lieux patrimoniaux (ce qui suppose une collaboration active avec les propriétaires), pour compenser l'absence de structures, irriguer l'ensemble du territoire et amener la culture directement aux habitants.
- Développer les promenades découvertes, sur le modèle de celles qui se font déjà dans certaines communes sous l'égide d'associations souvent patrimoniales. Il serait utile dans ce cadre de renforcer la place du vélo, qui permet de couvrir de plus grandes distances. Le Parc pourrait ainsi inciter à l'installation de loueur de vélos ou en mettre lui-même à disposition. Dans cette perspective de découverte, le Baladio'guide est un outil indispensable.
- Favoriser les coopérations intercommunales pour la mise à disposition de salles et de matériel. L'existence de tels partenariats serait la bienvenue : il existe en

effet sur le futur territoire du Parc naturel régional des salles très bien équipées. Or, certaines ne sont louées qu'aux habitants de la commune ; d'autres ne sont louées à des personnes extérieures qu'à des tarifs très élevés : le Parc pourrait tenter de promouvoir des accords afin de faire baisser les prix de location quand il s'agit de manifestations organisées sous l'égide du Parc naturel régional ou bien de convaincre les élus de certaines communes de mettre leur salle à disposition d'acteurs culturels de communes limitrophes. On pourrait également envisager des partenariats privilégiés entre pôles culturels et secteurs ruraux situés en marge.

○ Encourager le renforcement des transports en commun, en particulier lors des grandes manifestations intercommunales. On pourrait ainsi aider à la mise en place d'un système type Baladobus pour les soirs de festivals.

○ Engager les mairies à coopérer pour créer une sorte de pass' à tarif préférentiel pour les jeunes pour les événements qui se déroulent dans les communes concernées. Ce passeport pourrait être annuel et offrirait des avantages aux jeunes participants. Un système adéquat de coopération entre les élus et les organisateurs de manifestations serait donc à élaborer. Une volonté forte de la part des élus doit donc préexister.

ÊTRE UN TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION

Le Parc pourrait être le lieu d'expérimentation de nouvelles démarches et formules, notamment en ce qui concerne les partenariats, qu'ils soient entre acteurs ou entre communes. Il conviendrait de trouver des formules à la fois souples et solides, qui respecteraient les intérêts des deux parties.

Mais il pourrait aussi être avant tout une force d'impulsion et un laboratoire d'idées pour des actions culturelles créatives et innovantes, en favorisant tout particulièrement les modes d'expression les plus contemporains et les plus dynamiques.

DES EXEMPLES DE PROJETS A MENER, DES DECLINAISONS A ENVISAGER : S'INSPIRER DES ACTIONS CULTURELLES MENEES DANS D'AUTRES PARCS

PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE, CHARTE 2000 – 2010 : L'ACCENT MIS SUR LA MISE EN RESEAU ET SUR LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE ARTISTES ET TERRITOIRE

La dernière charte du Parc affiche sa volonté de coordonner et de mettre en réseau les acteurs culturels du territoire : elle propose à cet effet d'effectuer un maillage du territoire par la mise en place d'animations à la fois temporaires et permanentes autour d'un projet thématique. Celui-ci serait élaboré à l'échelle de l'ensemble du Parc et serait renouvelé tous les deux ou trois ans. Il s'agit donc de renforcer la cohésion entre les différentes communes du Parc naturel régional et d'irriguer l'ensemble du territoire par des animations culturelles à la fois ponctuelles et inscrites dans un projet durable.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir la liste des thèmes retenus ces dernières années, ni celle des animations liées.

Le second engagement annoncé dans la Charte est de renforcer les liens entre artistes et territoire. En ce sens, le Parc se propose d'accueillir des artistes en résidence, à la condition que l'une des œuvres produites pendant leur séjour puisse rester à demeure sur le territoire du Parc. À terme, ces œuvres serviront à l'aménagement d'un sentier culturel où « l'art rencontrerait la nature à l'échelle du territoire ». Un livre est déjà paru en 2003 à partir des œuvres de 24 artistes en résidence dans le Parc²⁴.

Au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, de tels thèmes fédérateurs à l'échelle de l'ensemble du territoire existent et pourraient donner lieu à de tels projets. Citons par exemple :

- les châteaux : le territoire en compte un grand nombre, qu'ils soient publics ou privés, habités ou non. Il serait ainsi possible de faire intervenir plusieurs artistes sur ce thème, en variant les approches (châteaux d'hier et d'aujourd'hui / à chacun son château / le château dans le paysage, etc.)
- la thématique de l'identité et de l'altérité : dans la mesure où le territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est d'abord un lieu de passage, il est aussi un carrefour où se croisent les cultures et les générations ; par ailleurs, avec l'extension du territoire, il comprendra désormais deux départements, qui se construisent parfois l'un contre l'autre. Ainsi, des projets pourraient être menés autour de la perception de l'autre, des spécificités de chacun, mais aussi de leurs points communs
- l'eau : considéré comme un château d'eau naturel, le futur territoire du Parc concentre un patrimoine naturel et bâti remarquable autour de l'eau et de son utilisation. Cependant, les habitants y sont encore peu sensibilisés et ce patrimoine, notamment bâti, est laissé à l'abandon et voué à l'oubli. Des artistes pourraient ainsi lui redonner vie, en les réinvestissant de valeurs et de créations contemporaines.

PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS, CHARTE 2002-2012 : IMPLIQUER LES HABITANTS

La participation des habitants aux actions menées par le Parc, qu'il s'agisse de préserver le patrimoine ou de dynamiser l'animation culturelle, est au cœur de la charte actuelle du Parc naturel régional du Gâtinais. Plusieurs projets ont été élaborés en ce sens :

- l'organisation de classes du patrimoine et de chantiers de restaurations des abords de monuments et lieux patrimoniaux, auxquels les habitants sont invités à participer
- une collecte des témoignages des anciens, dont l'originalité tient avant tout à la valorisation envisagée : loin de servir uniquement de mémoire et d'archives, ces récits permettront de remettre en vigueur des fêtes traditionnelles et des foires. Il s'agit donc bien d'impliquer les habitants dans l'animation culturelle du territoire, puisqu'ils en sont de fait à l'origine.

²⁴ La Brière, *artistes en escapade*, Éditions Coiffard, 2003

Cette ambition pourrait être reprise par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, d'autant que celui-ci commence à mettre en place un processus de collecte d'archives orales auprès de ses habitants les plus anciens. Il serait cependant nécessaire de mettre également à contribution les historiens locaux, dont le savoir peut ici être précieux pour combler les lacunes et approximations de la mémoire. Il s'agirait donc de créer une synergie entre différents acteurs, qui pourrait être renforcée lors de l'organisation des manifestations elles-mêmes : celles-ci se doivent en effet d'impliquer très largement les acteurs culturels locaux, en les invitant à participer et à proposer des projets afin de ne pas recréer uniquement une fête ancienne mais aussi pour la transposer au présent.

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES, CHARTE 2009-2019 : PRIORITE A LA DIMENSION TERRITORIALE

Parti du constat de déséquilibres forts dans la répartition de l'offre culturelle au sein de son territoire, le Parc naturel régional des Grands Causses a construit une politique sur le principe de l'équité d'accès à la culture, quel que soit le lieu de résidence, ainsi que sur la mise en place de manifestations à l'échelle du territoire tout entier.

Il propose ainsi d'attribuer la marque Parc naturel régional des Grands Causses à des manifestations ou à des sites dont le rayonnement toucherait tout le Parc, afin de « donner une dimension territoriale aux actions engagées dans le champ culturel ». Il souhaite également faciliter la création d'actions locales par la mise à disposition de matériel itinérant et d'un appui technique et administratif.

Enfin, un rendez-vous annuel entre le territoire et les artistes doit être créé : il s'agit de proposer des « regards d'artistes » sur le Parc.

L'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ouvre de nombreuses possibilités de valorisation et de mise en place de ces regards d'artistes : un territoire redimensionné, repensé, dans lequel se font jour de nouveaux antagonismes, mais aussi de nouvelles potentialités de liaisons et de rapprochement. Pourraient ainsi être menées les actions suivantes :

- « ambassad'œuvres »²⁵ : des artistes de l'ancien et du nouveau territoire seraient invités à créer une œuvre qui soit pour eux représentative du Parc, un condensé des traits les plus saillants qu'ils perçoivent, qu'ils soient naturels, paysagers, culturels, esthétiques, historiques ou humains. Ces œuvres seraient ensuite confrontées et pourraient circuler par paires (ancien Parc / nouveau Parc) dans le Parc tout entier. On pourrait également proposer à deux artistes, l'un du territoire actuel, l'autre du périmètre d'extension, de travailler ensemble (et non pas chacun de leur côté) pour créer une seule œuvre, peut-être à deux faces, qui circulerait également dans le Parc. Les créations joueraient ainsi le rôle de déléguées culturelles, qui donnent à voir et à connaître le futur territoire d'appartenance.
- Echos photographiques²⁶ : ce projet pourrait être fondé sur un système de questions-réponses artistiques. Un photographe serait chargé d'élaborer une trame narrative en images, reposant sur des éléments forts du Parc actuel. On pourrait par la suite demander à des artistes du nouveau territoire

²⁵ Idée reprise du Bilan culturel de Céline Linguagrossa

²⁶ idem

d'interpréter cette trame, sous une forme littéraire, poétique, théâtrale, picturale, musicale, chorégraphique, etc. L'image devient alors source d'inspiration et de création. L'ensemble (photographie et interprétation artistiques) seraient alors présentés ensemble dans les lieux photographiés.

La mise en place de la marque Parc pour des manifestations culturelles est également une piste qui pourraient être envisagées et qui donneraient une meilleure visibilité à des manifestations de rayonnement territorial. Ainsi, l'événement « Jazz à toute heure » pourrait bénéficier de cette marque s'il s'engage à s'étendre également au périmètre d'extension et à assurer une diffusion y compris dans les communes les plus à la marge, dans lesquelles l'animation culturelle est aujourd'hui inexistante, faute de moyens.

PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES, CHARTE 2007-2017 : CREER DES LIENS ET FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS

La création de liens et de passerelles est au cœur de la charte actuelle du Parc naturel régional du Massif des Bauges : entre jeunes et personnes âgées, entre anciens et nouveaux habitants, entre pôles culturels et zones délaissées, la culture est le moyen le plus efficace de créer des rencontres et du partage.

Le Parc souhaite dès lors prendre appui sur l'offre culturelle de proximité, d'autant que celle-ci apparaît aussi comme une contribution à la régulation des déplacements. Il porte une attention toute particulière aux actions qui touchent le jeune public, qui renforcent la cohésion sociale ou qui instaurent des ponts entre culture locale, patrimoine culturel et création artistique.

Il propose enfin un projet culturel innovant, sous la forme de « ciné-concerts en vadrouille », qui réunissent cinéma, musique et patrimoine : il s'agit en effet d'organiser, dans un lieu patrimonial, la projection d'un film muet, accompagnée de musiques originales, créées pour l'occasion et jouées directement sur scène. Le projet associe en outre les six Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes.

Ces problématiques ne sont pas étrangères à celles que connaît le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : soutenir l'offre de proximité peut être considéré comme l'un des axes de sa politique culturelle.

L'idée originale des ciné-concerts pourrait être une piste à explorer, de même que sa dimension fédérative entre les Parcs de la Région.

DES PROJETS POUR LES PUBLICS SPECIFIQUES

Ces publics (hormis les scolaires) sont encore assez peu pris en compte aujourd'hui sur le territoire du Parc. Plusieurs Parcs naturels régionaux de France ont organisé des actions en leur direction, qui peuvent servir de base de réflexion. Nous les présentons succinctement ici.

Les scolaires :

➤ Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2002 : « Regards croisés » : Trois ateliers d'écriture et d'arts plastiques, animés par un écrivain et deux artistes, ont été mis

en place pour les scolaires. Les œuvres réalisées sont installées de manière éphémère dans la nature, puis photographiées. L'aboutissement du travail est un livre réunissant une sélection d'écrits, de photographies, de dessins parmi ceux réalisés, afin de composer un portrait du territoire.

Le projet pourrait tout à fait être adapté au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et se positionner dans le contexte de la révision, en choisissant des élèves et des communes de l'ancien comme du nouveau territoire.

➤ Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 2002-2003 : les enfants ont été chargés d'enquêter auprès des habitants et dans les livres autour de la fondation légendaire d'une commune. Une rencontre a eu lieu chaque semaine pour faire le point sur les recherches. L'opération a abouti à la mise en conte de cette légende, à la réalisation du spectacle et à celle d'un livre.

Les personnes âgées

➤ Parc naturel régional du Morvan, 2003-2004 : « Les 80 ans de ma mère »

Il s'agit d'une manifestation d'ampleur sur le thème des personnes âgées, afin de proposer un autre regard sur leur existence et de les intégrer pleinement par le biais de la culture. Le projet comprenait plusieurs volets :

- huit familles ont réalisé un court-métrage sur une personne âgée de leur famille, après une courte formation à l'usage du numérique. Le matériel était prêté par un organisme partenaire.
- Vingt-et-un artistes ont travaillé en étroite collaboration avec autant de personnes âgées, pendant un mois, afin de créer des œuvres à quatre mains. Le plus souvent, ces artistes ont été hébergés par les personnes en question.
- Des interventions et des conférences ont été organisées dans les maisons de retraite.

Les films réalisés ont été projetés dans plusieurs communes et présentés lors d'un festival de court-métrages. Parallèlement, une exposition a été montée et a circulé sur le territoire.

CONCLUSION

D'IMPORTANTES DESEQUILIBRES GEOGRAPHIQUES

Sur les quarante communes prises en compte dans ce diagnostic, pas moins de quatorze communes ne comptent aucun acteur culturel recensé et sept n'en comptent qu'un seul. Plus de la moitié des communes étudiées n'ont ainsi qu'une vie culturelle très restreinte. Sur ces 21 communes, neuf possèdent cependant une petite bibliothèque. Les horaires d'ouverture sont généralement limités mais plusieurs d'entre elles ouvrent toutefois le week-end²⁷, ce qui y assure l'accès d'une grande partie de la population. Ces bibliothèques-relais et ces points lectures constituent donc un important service de proximité pour les habitants.

Ces communes sont de petite taille et comptent toutes moins de 2 000 habitants. Elles sont généralement les plus éloignées des pôles culturels du territoire, notamment à l'ouest du périmètre fixé dans les Yvelines ainsi qu'au sud de celui de l'Essonne ; cela correspond aux zones définies par l'IAURIF comme les lisières ouest et sud du Massif de Saint-Léger, ainsi qu'à la Rémarde aval.

Inversement, il existe sur le territoire des pôles culturels, qui concentrent acteurs et équipements. C'est également dans ces pôles que l'on retrouve les structures les plus professionnalisées. Sans surprise, ceux-ci correspondent aux grandes communes du territoire, et avant tout à Rambouillet. Gif-sur-Yvette arrive en deuxième position, suivie, sans hiérarchie établie, de Limours, Jouars-Pontchartrain, Les Essarts-le-Roi et Montfort-l'Amaury. Il s'agit également des communes les mieux desservies par les voies de communication et par les transports en commun. Les communes périphériques profitent parfois du dynamisme du centre (Le Perray-en-Yvelines), mais ce phénomène reste toutefois assez limité.

Entre ces deux extrêmes, une douzaine de communes, qui disposent de quelques associations et parfois d'équipements relativement importants. Il n'est pas possible d'en donner ici une vue globale, tant chacune connaît une situation particulière²⁸.

UNE VIE CULTURELLE TRES LOCALE

Si les acteurs recensés proposent une offre relativement importante en termes d'animation culturelle locale, celle-ci se déploie assez rarement à plus grande échelle. On peut cependant souligner les initiatives de la Communauté de Communes du Pays de Limours, dont la compétence culturelle est très large²⁹ et qui organise des événements à l'échelle de l'intercommunalité (Festival Méli-Mélo par exemple).

Toutefois, il s'agit là plus d'une exception que de la règle sur le territoire : globalement, les festivals, événements ou manifestations d'ampleur au moins intercommunale sont rares. La plupart des acteurs culturels, lorsqu'ils participent à l'animation du territoire, ne le font qu'à l'échelle de leur commune, en organisant de petites expositions ou de petits spectacles. L'un des facteurs de ce manque d'ampleur est la faiblesse, voire l'inexistence de mise en réseau, quel que soit le domaine étudié. Les

²⁷ Cf. chapitre « Livre et lecture »

²⁸ Pour en savoir plus, cf. les fiches de synthèse par commune

²⁹ cf. la fiche « partenaires institutionnels » qui lui est consacrée

potentiels existent pourtant : plusieurs associations de promotion et de diffusion sont en effet présentes à l'échelle départementale³⁰. Leur vocation est de fédérer les acteurs et de les mettre en réseau, de manière ponctuelle (organisation de manifestations) ou plus durable (partenariats). Certaines associations prennent également part aux manifestations nationales, mais elles ne constituent pas la majorité.

Quelques acteurs culturels enfin ne font que résider sur le territoire : la création et la diffusion de leurs œuvres se fait ailleurs, le plus souvent à Paris.

UNE CULTURE ASSEZ PEU TOURNEE VERS L'INNOVATION

L'analyse de l'ensemble des réponses reçues montre que, sur le futur territoire du Parc, les acteurs culturels ont une définition assez classique de la culture, dans sa définition comme dans les formes qu'elle prend : ainsi, le patrimoine est d'abord monumental, bâti, plutôt que vernaculaire ou humain ; dans l'ensemble, il est plus préservé et sauvegardé qu'animé. De même, la musique, c'est d'abord l'enseignement d'instruments classiques ou le chant choral, bien plus que la création de musiques actuelles.

De manière générale, la création est assez peu présente dans le périmètre étudié, quel que soit le domaine considéré : en arts plastiques comme en musique, en chant, en spectacle vivant, et même, dans une moindre mesure, en artisanat, l'enseignement l'emporte largement sur la création et sur l'innovation. Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pourra donc jouer ici tout son rôle d'impulsion pour aller vers l'expérimentation de nouvelles formes artistiques.

Il s'agit donc en un sens de pallier un certain manque de dynamisme, lisible également dans le petit nombre de réponses reçues de la part des acteurs culturels par rapport à celui des questionnaires envoyés (moins d'un tiers) ; on constate également la disparition rapide d'une grande partie des associations. On peut s'interroger sur les facteurs qui en sont à l'origine : manque de moyens, de temps, manque de mobilisation de la population, désintérêt pour les activités proposées ? Seule une étude adressée aux habitants du territoire pourrait permettre d'en cerner plus précisément les raisons.

DEUX DEPARTEMENTS AUX POLITIQUES CULTURELLES DIFFERENTES

Les politiques culturelles des deux départements concernés par l'extension du territoire du Parc, les Yvelines et l'Essonne, ont bien entendu des orientations communes, notamment lorsque les mesures annoncées s'inscrivent strictement dans le cadre des compétences obligatoires de la collectivité (en particulier pour ce qui est du domaine de la lecture publique ou de l'accès à la culture des publics du champ social).

Cependant, on constate d'une manière globale que l'Essonne est plus engagée en matière de création contemporaine (quel qu'en soit le domaine : spectacle vivant, cinéma, musique, arts visuels, etc.) et a une conception plus moderne de la culture que le département des Yvelines, plus tourné vers la valorisation de son riche patrimoine et vers une culture aux formes traditionnelles, voire « académiques ». Ainsi, si les deux départements favorisent la lecture publique, grâce à des subventions d'investissement et de fonctionnement, l'Essonne s'attache plus particulièrement à la diffusion des nouveaux

³⁰ Citons le CRY, Rézonne ou encore Cinéssonne (évoqués respectivement dans les fiches Musique et chant, Image et audiovisuel)

médias par lesquels passe la connaissance : il s'agit donc d'une approche plus moderne des savoirs. Il en va de même dans le secteur de la musique : l'Essonne met en effet l'accent sur le soutien aux scènes de musique actuelle, ce que ne fait pas le département des Yvelines. En revanche, il apporte à la restauration, sauvegarde et animation du patrimoine un budget global bien plus élevé que l'Essonne. Enfin, les Yvelines mettent davantage l'accent sur la qualité de l'enseignement artistique.

Ainsi, la politique culturelle du département des Yvelines correspond tout à fait à la situation que l'on constate sur le territoire étudié (conception classique de la culture et priorité au patrimoine plutôt qu'à la création) et permet de soutenir les activités culturelles existantes, tandis que l'Essonne pourra être un appui précieux si l'on cherche à développer de nouvelles formes culturelles.

COURRIERS DE RECENSEMENT

ANNEXES

Chevreuse, le 16 décembre 2008

Objet : recensement culturel

Affaire suivie par Maud MARCHAND, chargée du *recensement culturel*

☎ 01 30 52 09 09

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse mène actuellement un recensement des acteurs, structures et activités artistiques et culturelles sur les communes du nouveau territoire de son extension.

Nous avons eu connaissance de votre activité au cours de nos recherches et souhaiterions obtenir plus d'informations concernant votre travail. C'est pourquoi, nous vous adressons un questionnaire que nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner avant le 05 janvier 2009. Nous joignons une carte du territoire actuel du parc, qui vous sera utile pour répondre au questionnaire.

Votre aide nous permettra d'établir un recensement le plus exact possible, nous donnant la possibilité ainsi de créer une base de données qui pourrait déboucher sur la publication d'un annuaire culturel.

Nous vous remercions par avance, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Sophie DRANSART
Chargée de mission *Patrimoine/Culture*

Courriers de recensement et questionnaires envoyés

RECENSEMENT DES ACTEURS ET DES LIEUX CULTURELS
 Document à retourner **avant le 10 février 2009** à Sophie Dransart :
 Maison du Parc - Château de la Madeleine - 78472 Chevreuse Cedex
 Fax : 01 30 52 12 43 – Email : patrimoine@pnr-chevreuse.org

Ces informations serviront à dresser un état des lieux du paysage culturel à venir du PNR. Merci d'y contribuer.

NOM DE LA STRUCTURE (publique ou privée) ou de la personne	
Adresse : Tél : Fax : Mail : Site :	
Nom du contact : Titre : Adresse (si différente) : Tél : Fax : Mail :	
Type de structure <input type="checkbox"/> Institution (musée, fondation...) Précisez : <input type="checkbox"/> publique <input type="checkbox"/> privée	<input type="checkbox"/> Amateur Etes-vous adhérent à une association culturelle ? Laquelle :



<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> artisan-commerçant <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> commerçant Autre : <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Individu Profession à préciser page suivante	<input type="checkbox"/> Professionnel Précisez votre n° de déclaration officielle (maison des artistes, AGESEA, licence d'entrepreneur de spectacles, caisse des congés spectacle, ou autre) : Joignez un document mentionnant vos références et vos dernières activités.
---	--

Description de l'activité (utiliser uniquement l'espace ci-dessous)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Événement récurrent que vous organisez (titre, dates, descriptif)

.....

.....

.....

.....

.....

Description du lieu dont vous vous occupez et de l'accueil que vous y proposez (matériel à disposition, tarifs, surface, conditions techniques...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà mené des actions en partenariat avec des acteurs culturels résidant sur le territoire du PNR* ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Voir la carte du territoire du Parc fournie en pièce jointe.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Disciplines	Profession	Structure	Domaines	Activités
-------------	------------	-----------	----------	-----------

Disciplines	Profession	Structure	Domaines	Activités
<input type="checkbox"/> Architecture Patrimoine	<input type="checkbox"/> chercheur <input type="checkbox"/> collectionneur <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> guide, conférencier <input type="checkbox"/> animateur autre :	<input type="checkbox"/> musée <input type="checkbox"/> site/monument <input type="checkbox"/> service d'archives autre :	<input type="checkbox"/> patrimoine bâti <input type="checkbox"/> objets <input type="checkbox"/> histoire <input type="checkbox"/> archives et fonds historique autre :	<input type="checkbox"/> conservation <input type="checkbox"/> recherche <input type="checkbox"/> mise en valeur (sorties, expo...) <input type="checkbox"/> sauvegarde <input type="checkbox"/> restauration <input type="checkbox"/> intervention scolaire autre :
<input type="checkbox"/> Livre et Lecture	<input type="checkbox"/> écrivain autre :	<input type="checkbox"/> bibliothèque <input type="checkbox"/> centre ressources <input type="checkbox"/> librairie <input type="checkbox"/> maison d'édition autre :	Précisez :	<input type="checkbox"/> accueil, diffusion <input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> cours-stages-ateliers <input type="checkbox"/> intervention scolaire autre :
<input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> comédien <input type="checkbox"/> metteur en scène <input type="checkbox"/> scénariste autre :	<input type="checkbox"/> compagnie autre :	<input type="checkbox"/> théâtre <input type="checkbox"/> théâtre de rue <input type="checkbox"/> conte <input type="checkbox"/> marionnettes <input type="checkbox"/> cirque autre :	<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> interprétation <input type="checkbox"/> cours-stages <input type="checkbox"/> intervention scolaire <input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> programmation autre :
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> chanteur <input type="checkbox"/> compositeur autre :	<input type="checkbox"/> chorale <input type="checkbox"/> fanfare <input type="checkbox"/> groupe autre :	<input type="checkbox"/> chant <input type="checkbox"/> musique autre : Genre (classique, lyrique, variétés, musiques actuelles, jazz, musique traditionnelle, musiques du monde...) Précisez :	<input type="checkbox"/> composition <input type="checkbox"/> interprétation <input type="checkbox"/> cours-stages <input type="checkbox"/> intervention scolaire <input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> programmation autre :
<input type="checkbox"/> Danse	<input type="checkbox"/> danseur <input type="checkbox"/> chorégraphe autre :	<input type="checkbox"/> troupe autre :	<input type="checkbox"/> classique <input type="checkbox"/> contemporaine autre :	<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> interprétation <input type="checkbox"/> cours-stages <input type="checkbox"/> intervention scolaire <input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> programmation autre :
<input type="checkbox"/> Arts plastiques	<input type="checkbox"/> sculpteur <input type="checkbox"/> peintre <input type="checkbox"/> graveur <input type="checkbox"/> dessinateur <input type="checkbox"/> plasticien <input type="checkbox"/> photographe <input type="checkbox"/> guide, conférencier autre :	<input type="checkbox"/> galerie autre :	Précisez :	<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> organisation d'expositions <input type="checkbox"/> cours-stages <input type="checkbox"/> intervention scolaire autre :
<input type="checkbox"/> Cinéma et Audiovisuel	<input type="checkbox"/> acteur <input type="checkbox"/> réalisateur <input type="checkbox"/> scénariste <input type="checkbox"/> producteur <input type="checkbox"/> technicien autre :		Précisez :	<input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> réalisation <input type="checkbox"/> enregistrement <input type="checkbox"/> cours-stages <input type="checkbox"/> intervention scolaire autre :
<input type="checkbox"/> Spectacle	<input type="checkbox"/> entrepreneur de spectacle <input type="checkbox"/> technicien <input type="checkbox"/> décorateur <input type="checkbox"/> costumier autre :		Précisez :	<input type="checkbox"/> exploitation de lieux <input type="checkbox"/> diffusion <input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> programmation <input type="checkbox"/> cours-stages autre :
<input type="checkbox"/> Lieux		<input type="checkbox"/> publique <input type="checkbox"/> privée	<input type="checkbox"/> de spectacle/concert <input type="checkbox"/> d'exposition	<input type="checkbox"/> prêt, mise à disposition <input type="checkbox"/> location

			<input type="checkbox"/> de cours/stages et pratiques culturelles <input type="checkbox"/> de répétition/enregistrement <input type="checkbox"/> de visite (historique) <input type="checkbox"/> de travail (atelier à partager...) <input type="checkbox"/> de vente autre :	(précisez les conditions p1) <input type="checkbox"/> occasionnel <input type="checkbox"/> permanent autre :
<input type="checkbox"/> Matériel			Précisez :	<input type="checkbox"/> prêt, mise à disposition <input type="checkbox"/> location autre :

NB : plusieurs cases peuvent être cochées

Je soussigné(e)..... donne mon accord pour que les informations mentionnées ci-dessus puissent éventuellement figurer dans les documents que pourra éditer le PNR ou sur son site internet, selon des critères qui seront établis par le comité de pilotage.

Date

Signature

BIBLIOGRAPHIE

LA PLACE DE LA CULTURE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

- *Argumentaire, 50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux*, Fédération des Parcs naturels régionaux, Paris, 2008.
- *Le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, texte d'orientation adopté par l'Assemblée générale du 3 mars 1999.
- *Mission d'évaluation et de réflexion sur la politique des Parcs naturels régionaux, rapport définitif*, Conseil général des Ponts et Chaussées, Inspection générale de l'Environnement, Conseil général du Génie rural, des Eaux et Forêts), juin 2005.
- *Les actions des Parcs dans le domaine du développement culturel*, Fédération des Parcs naturels régionaux, juillet 1996.
- *Peut-on expérimenter de nouveaux modèles de développement culturel ? Actes du séminaire*, Fédération des Parcs naturels régionaux, Ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2001.
- *Rencontres de travail et d'échanges : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Régional d'Île-de-France, Parcs naturels régionaux d'Île-de-France*, octobre 2003.
- HEINTZ Maïa, *Les équipements d'interprétation et de valorisation du patrimoine dans les Parcs naturels régionaux de France*, 2006.
- *L'action culturelle diffuse, instrument de développement des territoires*, Rapport d'information fait à l'Assemblée Nationale par M. Jean Launay et Mme Henriette Martinez, juin 2006.

DOCUMENTS SPECIFIQUES A LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

- *Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAURIF), avril 2007.
- LINGUAGROSSA Céline, sous la direction de Sophie DRANSART, *Bilan culturel : périmètre d'extension du territoire du PNR*, Mission Patrimoine-Culture du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, août 2008 .
- *Annuaire culturel, acteurs, associations, lieux artistiques et culturels en vallée de Chevreuse*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2007.
- *Rapport d'orientation politique culturelle des Yvelines*, Conseil général des Yvelines, janvier 2008.
- *Les chiffres-clés de l'offre culturelle en Essonne 2008*, Artel91, Conseil général de l'Essonne, septembre 2008.
- <http://www.lecturepublique.yvelines.fr/>

LA METHODE DU DIAGNOSTIC CULTUREL

- *Compte-rendu : le diagnostic participatif préalable à l'élaboration d'une politique de développement culturel pour un territoire*, Fédération des Parcs naturels régionaux, décembre 2003.
- *Atelier Culture et Territoires : le diagnostic culturel de territoire*, novembre 2005.
- *Diagnostic culturel*, Pays Cœur Entre-Deux-Mers, mai 2004.
- *Pays de Pontivy : diagnostic culturel*, juillet 2006.
- *Pays de Haute-Mayenne, Audit culturel : diagnostic*, 2005.
- *Etat des lieux de l'offre culturelle*, Parc naturel régional Massif des Bauges, août 2003.
- *Audit culturel, Etude relative à la définition du projet culturel de territoire*, Pays de Fougères, avril 2006.
- *Diagnostic participatif de la vie culturelle locale*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, rapport final, décembre 2004.

CARTOGRAPHIE

Réalisation Maud MARCHAND et mission SIG